This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376930

Digitized by Google

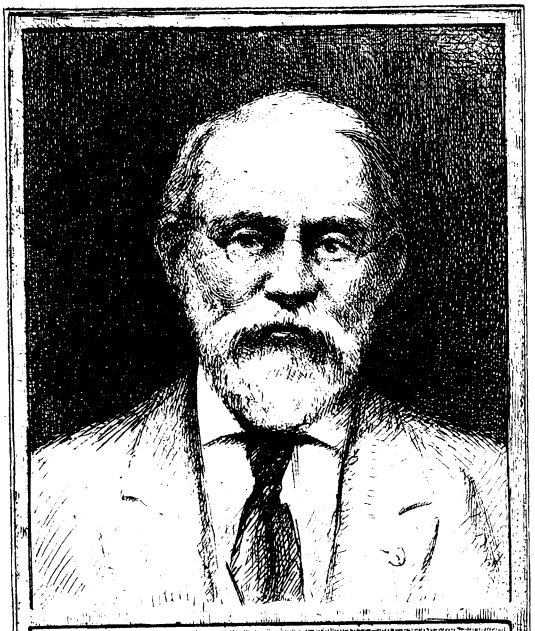

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
162
.A43

Hosted by Google

Hosted by Google

COMPTES RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Hosted by Google

Hosted by Google

COMPTES RENDUS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

ET

LITTÉRAIRE

D'ALAIS

TOME PREMIER

ALAIS

TYPOGRAPHIE J. MARTIN

BASSE PLACE SAINT-JEAN

1869

Hosted by Google

Hosted by Google

Documents
Inédits
8°03-32
(1833)
IIv.

SOCIÉTÉ
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
D'ALAIS

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

I

BUT DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE I.

La Société scientifique et littéraire d'Alais a pour objet de favoriser l'expansion des connaissances utiles, par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Dans ce but, elle recevra et discutera — à l'exclusion des questions politiques et religieuses — toutes les communications qui lui seront faites, publiera un Bulletin de ses travaux, et pourra avoir des séances publiques.

En outre, elle formera des collections scientifiques, littéraires, industrielles, agricoles et artistiques intéressant principalement la localité, créera une bibliothèque et fera reproduire, au moyen de *fac-simile*, dessins ou copies, les objets ou manuscrits rares qu'elle ne pourra se procurer.

Hosted by Google

II

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE II.

La Société se compose de Membres résidants limités à trente;

De Membres non résidants;

De Membres honoraires.

ARTICLE III.

Sont Membres de la Société, les Fondateurs et les personnes qui ont rempli les conditions indiquées dans les articles suivants :

ARTICLE IV.

Pour être reçu Membre de la Société, il faut avoir été présenté par deux des Membres résidants et avoir obtenu au scrutin les deux tiers des voix des Membres présents; ces Membres présents devant comprendre plus de la moitié des résidants.

Le vote ne pourra avoir lieu que dans une des séances qui suivront celle de la présentation et après convocation spéciale.

Hosted by Google

ARTICLE V.

Chaque Membre résidant s'engage à verser, entre les mains du Trésorier, une cotisation annuelle de *vingt* francs, qui sera toujours acquittée dans le courant du mois de mars de chaque année.

L'année dans laquelle on est admis devra être payée en entier.

Les Membres non résidants sont tenus de payer tous les ans, à la même époque, une somme de *dix* francs; l'année dans laquelle ils sont admis est due.

Les Membres honoraires ne sont soumis à aucune cotisation.

Hosted by Google

III

DU BUREAU

ET DE SES ATTRIBUTIONS

ARTICLE VI.

La Société est administrée par un Bureau composé de :

Un Président ;
Un Vice-Président ;
Un Secrétaire-Archiviste ;
Un Secrétaire des séances ;
Un Secrétaire-Adjoint ;
Un Trésorier.

ARTICLE VII.

La durée des fonctions du Président est fixée à une année ; il dirige les débats, veille à l'exécution des règlements et ordonnance les dépenses.

ARTICLE VIII.

Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement. — Nommé pour un an, il passe de droit Président l'année suivante. — Après l'expiration de ses fonctions, il n'est pas immédiatement rééligible.

Hosted by Google

ARTICLE IX.

Le Secrétaire-Archiviste est nommé pour cinq ans; il fait la correspondance, est conservateur de la bibliothèque et des collections.

ARTICLE X.

Le Secrétaire des séances et le Secrétaire-Adjoint sont nommés pour un an. Ils sont chargés de la rédaction des procès-verbaux.

ARTICLE XI.

Le Trésorier a la gestion des fonds de la Société et en rend un compte annuel. — Il est nommé pour un an.

ARTICLE XII.

Dans une séance générale fixée à la fin de chaque année, le Secrétaire-Archiviste fait un résumé des travaux annuels de la Société, et le Trésorier rend compte de sa gestion.

ARTICLE XIII.

Toutes les années, à la première séance du mois de mars, la Société procède, par la voie du scrutin secret et à la majorité des suffrages, au remplacement des Membres du Bureau, dont les pouvoirs sont expirés, le nombre des votants devant comprendre plus de la moitié des Membres résidants.

Hosted by Google

IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE XIV.

Les séances ordinaires de la Société ont lieu une fois par semaine, du 1er octobre au 1er mai ; au moins une fois par mois le reste de l'année, dans un local spécial choisi par le Bureau.

ARTICLE XV.

En cas de dissolution de la Société, les collections et la bibliothèque reviendront de droit à la Ville ou au Collége d'Alais.

ARTICLE XVI.

Aucune modification ne pourra être apportée au présent Règlement, si elle n'est proposée par cinq Membres de la Société et prise en considération par l'Assemblée aux deux tiers des Membres présents.

Après ce premier vote, la discussion sera ajournée à un intervalle d'un mois au moins, et sera annoncée par convocation spéciale.

Hosted by Google

Les modifications proposées ne seront adoptées que si elles ont été acceptées par les deux tiers des Membres résidants de la Société, sur vote au scrutin secret.

Le Secrétaire, GAUJOUX.

Le Président, Dr PLANTIER.

Le Secrétaire-Archiviste, Dr AUPHAN.

Hosted by Google

Hosted by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1868-69

PRÉSIDENT : M. le Dr PLANTIER.
VICE-PRÉSIDENT : M. DESTREMX.
SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE : M. le Dr AUPHAN.
SECRÉTAIRE DES SÉANCES : M. GAUJOUX.
SECRÉTAIRE-ADJOINT : M. le Dr CHEVALIER.

BUREAU POUR 1869-70

PRÉSIDENT : M. DESTREMX.
VICE-PRÉSIDENT : M. le Dr AUPHAN.
SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE : M. des HOURS.
TRÉSORIER : M. BARRE.
SECRÉTAIRE DES SÉANCES : M. le Dr CHEVALIER.
SECRÉTAIRE-ADJOINT : M. CASTANIER.

Hosted by Google

MEMBRES RÉSIDANTS

MM. **AUPHAN** (Victor), docteur en médecine, inspecteur des eaux thermales d'Ax.

CASTANIER (Léopold), avocat.

CHEVALIER (Jules), docteur en médecine.

DADRE (Adrien), docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier.

DES HOURS (Louis), avocat.

DESTREMX (Léonce), membre du Conseil général de l'Ardèche, etc.

DUBOIS (Antony), avocat.

FRAISSINET (Edouard), ingénieur civil.

GAUJOUX (Eugène), professeur de littérature au Collége spécial d'Alais.

GROS (Amédée), architecte à Alais.

LARGUIER (Frédéric), docteur en médecine, inspecteur des eaux minérales d'Auzon (Fumades).

LEDOUX (Charles), ingénieur au Corps impérial des Mines.

LISBONNE (Joseph).

MALINOWSKI (Jacques), licencié ès sciences, professeur d'histoire naturelle au Collége spécial d'Alais.

MERLE (Henry), ✲ directeur-gérant de la Compagnie de produits chimiques d'Alais.

Hosted by Google

PLANTIER (Alfred), docteur en droit, docteur en médecine.

MAGNON (Anselme), ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Mines, élu le 11 juillet 1868.

VEILLON (Gustave), ingénieur civil, élu le 11 juillet 1868.

PIN (Paul), docteur en médecine, élu le 8 août 1868.

DREYFUS (Louis), ancien élève de l'Ecole polytechnique, professeur de mécanique au Collége spécial d'Alais, élu le 2 janvier 1869.

BARRE (Louis), ✠ ingénieur civil, élu le 2 janvier 1869.

ITSCHNER (Henri), officier d'académie, principal du Collége spécial d'Alais, élu le 2 janvier 1869.

GARREAU DE DOMBASLE, ingénieur civil, professeur à l'Ecole des Mines d'Alais, élu le 15 janvier 1869.

DE TUBEUF (Alexandre), docteur en médecine, élu le 13 février 1869.

DE ROUX-LARCY (Ernest), élu le 20 février 1869.

DUPIN (Félix), directeur-gérant des Mines de Carnoulès, élu le 6 mars 1869.

DE THEZILLAT, ✲ sous-préfet de l'arrondissement d'Alais, élu le 20 mars 1869.

Hosted by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM. J. DUMAS, g.-c. ✲ ✠, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel, sénateur, etc., etc.

DUMAS, EMILIEN, ✲ de Sommières, membre de la Société géologique de France, etc.

ROUX, FERDINAND, O. ✲, directeur de l'Ecole normale supérieure de Cluny.

Baron SAUBERT DE LARCY, ROGER, ancien député.

SERRE, AUGUSTE, d'Uzès, ✲, docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de médecine.

CANONGE, JULES, membre de l'Académie du Gard.

DE LA FARELLE, membre correspondant de l'Institut.

Hosted by Google

MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM. **BONDURAND** (Edouard), à Génolhac, élu le 21 mars 1868.

O. DE MARICHARD, correspondant de la Société d'anthropologie de Paris, à Vallon (Ardèche), élu le 21 mars 1868.

PARRAN (Alphonse), ✲ ingénieur au Corps impérial des Mines, directeur de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, à Paris, élu le 21 mars 1868.

DES HOURS (Eugène), à Montpellier, élu le 6 juin 1868.

GAUSSORGUES (Léonce), licencié en droit, à Anduze, élu le 6 juin 1868.

NOUTON, ✲ ingénieur au Corps impérial des Ponts et Chaussées, à Paris, élu le 8 août 1868.

IM-THURN (Emile), membre de l'Académie du Gard, à Nimes, élu le 12 décembre 1868.

DE RAMEL (Gabriel), officier d'infanterie à Marseille, élu le 12 décembre 1868.

DE RAMEL (Fernand), licencié en droit, à Paris, élu le 2 janvier 1869.

BENTKOWSKI, ✠ docteur en médecine à Saint-Jean-du-Gard, élu le 2 janvier 1869.

CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), ingénieur civil à Montpellier, élu le 20 mars 1869.

Hosted by Google

Hosted by Google

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE GÉNÉRALE

DU 6 MARS 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR PLANTIER

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société procède ensuite à l'élection d'un membre résidant.

La parole est donnée à M. Auphan, secrétaire-archiviste, pour le compte rendu annuel des travaux de la Société.

« Messieurs,

La Société scientifique et littéraire d'Alais est née d'hier, mais elle est née adulte, si je puis ainsi parler, et n'a pas connu d'enfance. Elle s'est trouvée, dès ses débuts, richement pourvue des éléments que réclamait avant tout l'œuvre qu'elle poursuit. Par un bonheur inespéré, elle a réuni toute la diversité des aptitudes nécessaires ; et il est certain qu'elle marchera toujours d'un pas ferme et assuré vers le but qu'elle se propose d'atteindre :

Hosted by Google

la diffusion des sciences, des lettres et des arts. Cette mission éminemment morale et civilisatrice, elle saura la remplir dignement; car, entre autres mérites, elle a eu celui de venir à propos et de réunir autour d'elle de nombreuses et honorables sympathies.

Il y a à peu près une année, le 28 février 1868, huit d'entre nous se réunissaient et posaient les bases d'une Société qui a grandi peu à peu et qui compte aujourd'hui plus de 40 membres. — Durant cette première année, les nécessités d'organisation ont dû naturellement absorber une partie du temps qui aurait pu être mieux utilisé à des travaux scientifiques et littéraires. Trois séances ont été, en effet, exclusivement employées à l'élaboration et à la révision de notre règlement. Mais, hâtons-nous de le dire, les communications scientifiques et littéraires ont été nombreuses et importantes, et nous pouvons revendiquer à juste titre l'honneur d'avoir soulevé et étudié certaines questions d'intérêt local d'une inconstestable utilité.

Je disais en commençant que notre Société n'avait pas eu d'enfance et que dès son début elle avait marché d'un pas assuré. C'est qu'elle avait été précédée par deux autres sociétés qui ont été comme le prélude de la nôtre et ont certainement contribué à la rendre exceptionnellement forte et vivace. — Dans deux de vos premières séances, vous avez entendu le résumé des travaux de la Société du samedi, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, et M. le docteur Chevalier a bien voulu se charger de vous faire le compte rendu des travaux de la Société des *Six*.

Hosted by Google

C'est sur la minéralogie et la géologie qu'ont porté le plus grand nombre de communications. M. Malinowski, que nous devons citer le premier, à cause de son zèle, de l'importance, de la variété et quelquefois de l'originalité de ses travaux, nous a d'abord entretenus de l'idée qu'il avait eue de faire un agenda minéralogique et géologique des Cévennes, sorte de dictionnaire où chacun viendrait consigner ses connaissances spéciales et ses observations. De cette façon, on arriverait en peu de temps à avoir un ouvrage complet où se trouveraient notées, outre les renseignements importants, toutes les particularités minéralogiques et géologiques relatives à nos contrées. Aujourd'hui que la Société compte parmi ses membres un plus grand nombre d'hommes spéciaux, je ne doute pas que cette idée ne porte ses fruits.

Je cite en passant, du même auteur et dans le meme ordre de travaux, la création projetée de comptoirs minéralogiques disséminés sur les divers points du territoire, qui établiraient entre eux des échanges et compléteraient ainsi rapidement de magnifiques collections.

Essai historique sur l'origine et le développement progressif de l'exploitation du charbon de terre dans le bassin houiller du Gard. Tel est le titre d'un long et intéressant travail dont la Société a certainement gardé le souvenir. M. Malinowski a pu se procurer le livre-journal de M. de Tubeuf, un des premiers concessionnaires de nos gisements houillers ; il a eu la patience de compulser ce volumineux dossier, nous a fait ainsi assister aux luttes et aux tribulations de ce premier pionnier de l'industrie moderne, et nous a intéressés à l'histoire

Hosted by Google

de cet homme de bien dont le souvenir vivra toujours au milieu de nous.

Deux autres communications minéralogiques sont encore dues à notre zélé collègue : la première sur un échantillon de fibro-ferrite trouvé à Saint-Félix-de-Paillières, et dont jusqu'à présent on n'avait constaté l'existence que dans le Chili ; la seconde, sur une nouvelle espèce de chaux carbonatée trouvée dans les environs d'Anduze.

Il y a peu de jours, M. Magnon nous a communiqué le compte rendu tiré des documents officiels, de la terrible explosion de grisou dans la houillère de Chène (Yorkshire). Ce travail est en même temps une œuvre littéraire et scientifique. L'auteur a su nous émouvoir par les détails navrants qu'il a donnés de la catastrophe, par la narration des actes de noble courage accomplis durant ce lugubre accident. Puis, il nous a raconté l'enquête, montré les causes probables de cet épouvantable malheur, et est ensuite entré dans des détails statistiques, d'un tel intérêt, qu'on a trouvé courte une communication dont le développement avait exigé plus d'une heure de lecture trop rapide.

Parmi les travaux concernant la géologie, je dois citer celui que j'ai eu l'honneur de communiquer à la Société sur le gisement des eaux minérales, leur mode de formation et l'origine de la thermalité de certaines sources.

Les cavernes à ossements ont occupé un grand nombre de séances. Je rappellerai seulement les principales communications.

Hosted by Google

M. E. Fraissinet a rendu compte d'une excursion qu'il a faite à la grotte de Bouquet avec M. Ledoux, M. le docteur Plantier et M. le directeur de l'usine de Salindres. — Plusieurs débris osseux d'herbivores et une grande quantité de fragments de poteries, tels sont les principaux objets que l'on trouve dans cette caverne. M. Fraissinet pense que des fouilles plus complètes conduiraient à de plus importantes découvertes.

M. le docteur Plantier a fait la description d'une mâchoire d'*ursus speleus* trouvée dans la grotte de Mialet.

Au point de vue de l'archéologie anthropologique, vous vous rappelez l'intéressante causerie de M. O. de Marichard, et les nombreux échantillons de l'industrie de l'âge de pierre et de l'âge de bronze qui ont été mis sous vos yeux. M. de Marichard a fouillé toutes les sépultures de l'Ardèche depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours, et a pu suivre, pour ainsi dire, pas à pas l'humanité dans son développement progressif.

Dans une des dernières séances, M. Malinowski nous a fait l'historique de l'étude de l'homme antédiluvien, dont l'existence avait été indiquée bien longtemps avant M. Boucher de Perthes, qui pourtant doit être, à mon avis, considéré comme le véritable auteur de l'importante découverte de l'homme fossile.

M. Teissier, de Lavol, a adressé à la Société plusieurs lettres sur la caverne à ossements humains, dite *Grotte des morts,* àDurfort. La Société est actuellement saisie de cette question, et une commis-

Hosted by Google

sion doit se préoccuper des moyens de compléter les fouilles commencées par notre jeune archéologue. J'ai le regret de vous annoncer sa mort prématurée.

As-tu vu Lambert? Boutade scientifique ayant pour objet de démontrer l'utilité d'une expédition française au pôle Nord. On sait que M. Gustave Lambert avait pris l'initiative d'une souscription nationale dans ce but. C'est encore à M. Malinowski que nous devons cette communication.

Une question toute d'intérêt local a vivement préoccupé la Société : c'est l'adduction des eaux de Latour à Alais. M. Léonce Destremx a, dans un mémoire imprimé depuis, développé les divers moyens d'arriver à une solution. D'après lui, les tuyaux de conduite en ciment doivent être préférés à cause de l'économie de l'installation, du peu de frais d'entretien et de la solidité. MM. Fraissinet, Auphan, Gros etc., pensaient alors que le procédé le plus simple pour procurer de l'eau à la ville, aurait été de la prendre dans les couches profondes du Gardon au moyen de moteurs à vapeur.

On se souvient de l'importante communication astronomique faite par M. E. Bondurand. Notre jeune collègue a pu observer à Génolhac le passage de Mercure sur le Soleil. Après avoir rendu compte de ce phénomène, M. Bondurand a bien voulu nous donner quelques détails sur les autres planètes de notre système, et nous expliquer les causes des perturbations d'Uranus qui ont amené la découverte de la fameuse planète Leverrier.

Hosted by Google

M. E. Fraissinet a présenté à la Société la machine dont il est l'inventeur, machine d'un prix modique, d'un montage facile, réduite à des dimensions très-exiguës et dont l'un des principaux avantages est d'être surtout applicable à la petite industrie.

En effet, elle est de la force de 1/3 de cheval, d'un 1/3 de mètre cube de volume et ne pèse en totalité que 160 kilogrammes.

Par une modification très-simple, elle peut être transformée en machine à air comprimé. Pour la charger, M. Fraissinet propose d'utiliser la force de l'eau emmagasinée dans les tuyaux de distribution qui alimentent les fontaines dans la plupart de nos grandes villes. Cette remarquable communication a été écoutée avec le plus vif intérêt ; car, grâce aux diverses pièces que la Société avait sous les yeux et aux figures tracées sur le tableau, il a été facile de comprendre le mode de fonctionnement à la fois si simple et si compliqué de ces appareils.

Il y a lieu d'espérer qu'ils auront fait faire un grand pas à la *domestication* de la force.

M. Dreyfus a décrit un nouveau manomètre à ressort fabriqué par M. Delacroix, ingénieur opticien à Marseille. Cet instrument soumis à l'examen de la Société, serait, d'après l'auteur, plus simple et plus facile à réparer que ceux actuellement en usage.

En agriculture :

M. Gros a communiqué un travail sur la maladie du ver à soie, les causes, les moyens d'y remédier, du moins en partie. Les idées originales émises par l'auteur, méritent d'être prises en sérieuse considération.

Hosted by Google

Dans une autre séance, M. Gros nous a rendu compte du dernier rapport de M. Pasteur au ministre de l'agriculture et nous a indiqué les moyens de distinguer les vers à soie sains, de ceux qui sont corpusculeux ou de ceux qui sont atteints de la maladie du *mort-flat*.

M. Malinowski a donné à la société l'analyse d'un traité chinois sur l'éducation du ver à soie.

Cet infatigable collègue a lu en outre un travail sur la nécessité de créer à Alais un jardin botanique.

Tous ces travaux ont donné lieu à des discussions intéressantes auxquelles a surtout pris part M. Léonce Destremx, un de nos agronomes les plus distingués du Midi de la France.

J'en ai fini, messieurs, avec la partie scientifique de ce compte rendu.

Peu nombreuses sont nos communications littéraires et artistiques.

L'analyse d'une œuvre nouvelle de M. Gustave Droz par notre cher président; une poésie intitulée le *Lac*, par M. Lisbonne, et un travail tout récent de M. Gaujoux sur l'esprit satirique en France, tel est notre bilan pour l'année qui vient de finir.

Les deux premières communications ne se prêtent pas à l'analyse; mais vous avez pu apprécier le jugement sûr de M. Plantier, la verve intarissable de notre poète.

Le travail de notre trop modeste secrétaire annuel est une œuvre de maître qui a révélé dans son auteur une érudition et une profondeur de vues peu ordinaires. Nous espérons que l'exemple donné par

Hosted by Google

M. Gaujoux sera suivi par les autres membres de la Société que leurs études plus exclusivement littéraires rendent surtout aptes à des communications de cet ordre.

Le seul travail relatif aux beaux arts est l'œuvre de M. Im-Thurn qui a donné lecture d'une étude magistrale sur M. Ingres et son école.

Ingres, le plus grand peintre de notre siècle, a été le régénérateur de l'école française, le maître de l'art idéal contemporain. Dans toute sa longue carrière d'artiste, il n'a jamais subi d'échec, et même dans l'âge le plus avancé, ses œuvres ont conservé autant de fraîcheur et de poésie que les productions les mieux inspirées de son enthousiaste jeunesse. Les élèves d'Ingres continuent les traditions du maître et sont appelés à retenir l'école française sur cette pente trop glissante du réalisme où se perdrait tout sentiment du beau.

L'impression produite sur l'auditoire par la lecture de M. Im-Thurn n'est certainement pas encore effacée, et les membres présents à cette séance en garderont longtemps le souvenir.

Deux questions d'économie sociale ont vivement intéressé la Société.

La première, proposée par M. Castanier, est relative à la statistique de la population. M. Castanier avait observé qu'à Alais en particulier le chiffre des décès dépassait depuis quelques mois le chiffre des naissances. Il s'en est demandé les causes et a été entraîné à des considérations d'un ordre très-élevé. Plusieurs membres ont pris part à la discussion ainsi soulevée et la question a été mise à l'ordre du jour permanent de la Société.

Hosted by Google

La seconde question d'économie sociale a été traitée avec toute la compétence et tout le développement possibles par M. Gabriel de Ramel. Il s'agissait de l'organisation de l'armée, qui n'est plus en rapport aujourd'hui avec les idées modernes. D'après l'auteur, l'armée est une société complétement distincte de la société civile, n'ayant pas les mêmes goûts, les mêmes besoins, les mêmes tendances. Il indique les moyens de remédier à cet état de choses tout en dégrevant le budget national des lourdes charges que lui impose le département de la guerre. La discussion de cet important travail à été remise à une autre époque, lorsque M. de Ramel pourra se retrouver au milieu de nous.

MESSIEURS,

Vous venez de voir très-rapidement exposés les divers travaux dont la Société s'est trouvée saisie durant l'année qui vient de s'écouler. Je devrais, pour compléter ce compte-rendu, vous énumérer tous les dons faits à la Société, vous dire à qui elle en est redevable. Mais ce travail est au-dessus de mes forces et je n'ose pas en affronter l'aridité.

Je crois toutefois devoir vous proposer de voter des remercîments à M. le président Plantier, à l'initiative duquel nous devons notre existence. Son passage à la présidence ne nous a pas laissé les mains vides et longue serait l'énumération de tous les dons qu'il nous a faits. Je crois donc être l'interprète de vos sentiments en l'assurant de toute notre gratitude. — Je ne dois pas non plus oublier les autres membres de la Société dont les offrandes réunies ont déjà donné une certaine valeur à nos collections et à notre bibliothèque. »

Hosted by Google

Après ce compte rendu, M. le Trésorier produit son compte de gestion pour l'année 1868-69. Des remercîments lui sont votés par la Société.

Avant de faire procéder au renouvellement du bureau, M. le Président prend la parole. Il exquisse à grands traits l'historique des Sociétés savantes. La première fut fondée à Rome en 1603 et ce n'est qu'en 1614 qu'apparut en France l'Académie des sciences qui existe actuellement.

Les progrès incessants des connaissances humaines nécessitent la création de nombreuses associations scientifiques, où chacun, avec ses aptitudes spéciales, peut apporter son contingent à la science commune. C'est donc pour répondre à un besoin de notre époque que s'est fondée la Société scientifique et littéraire d'Alais.

« Le 28 février 1868, quelques-uns d'entre nous se réunissaient pour fonder cette Société. Celui qui avait cru devoir provoquer cette réunion nous exposa en quelques mots le but que l'on devait se proposer d'atteindre.

Un projet de règlement fut immédiatement rédigé et accepté. Un de ses articles fondamentaux limitait à une année la durée des fonctions des membres du bureau, car on le sait, on se lasse vite de

Hosted by Google

toute direction trop prolongée. Un bureau provisoire fut nommé, et je dus à la bienveillance seule, l'honneur d'être votre président. Le bureau avait le consciencieux désir de bien faire ; l'esprit d'unité nous animait, et peu de jours après, un règlement fut voté avec un article additionnel proposé par notre ami M. Destremx. Cet article exigeait la révision du règlement à la fin de la première année.

Voulant laisser la plus grande place à l'initiative de la Société dans notre réglement définitif, nous avons su ne pas tout prévoir.

Aussi notre existence est-elle définitivement assurée. A la fin de sa première année, la Société compte aujourd'hui plus de quarante membres, parmi lesquels plusieurs de nos illustrations locales ; notre bibliothèque compte plus de 250 volumes ; quelques minéraux rares, de nombreux échantillons de monnaies et de médailles anciennes, près de cinq cents variétés de coquillages marins, des ossements et des débris de l'industrie humaine datant de l'époque antéhistorique, figurent déjà dans nos collections.

Si les débuts de notre Association ont été modestes, nous voyons par ce qu'elle a déjà fait, quelle puissance de vie il y a en elle, surtout lorsque la

Hosted by Google

présidence aura passé en d'autres mains plus habiles. M. Léonce Destremx, à qui je vais dans quelques instants céder ce fauteuil, pourra mieux que moi faire prospérer notre Société naissante. Vous connaissez tous les brilllantes qualités qui le distinguent, l'esprit d'initiative qui l'anime.

Messieurs, si j'ai pu, pendant l'année qui vient de s'écouler, voir mes faibles efforts produire quelques résultats, c'est que j'ai été secondé dans cette pénible tâche par des hommes dévoués.

Le concours que m'a prêté M. Destremx a été pour moi des plus précieux. Notre secrétaire-archiviste, dont vous connaissez tous le sens pratique et la rectitude de jugement, a puissamment contribué à asseoir la Société sur une base solide. M. Gaujoux, notre modeste et digne collègue a su remplir avec un talent peu ordinaire les ingrates et difficiles fonctions de secrétaire des séances.

Mais c'est surtout grâce à vous, Messieurs, que la Société est aujourd'hui en plein état de prospérité, car vous avez su me rendre la tâche facile, et avant de céder à un plus digne le fauteuil de la présidence, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude. »

Hosted by Google

La Société procède ensuite au renouvellement annuel des membres du bureau.

Sont nommés :

Vice-président, M. Auphan,
Secrétaire-archiviste, M. des Hours,
Trésorier, M. Barre,
Secrétaire des séances, M. Chevalier,
Secrétaire-adjoint, M. Castanier.

M. Plantier installe le nouveau bureau, et M. Léonce Destremx occupe le fauteuil de la présidence.

Le nouveau président s'exprime en ces termes :

« Messieurs et chers collègues,

« En prenant possession du fauteuil de la présidence, je dois commencer par m'applaudir de ce que la constitution qui nous régit n'exige pas un discours académique, devant lequel mon insuffisance eût positivement reculé.

« Cependant, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en me chargeant de la direction de notre chère Association.

« Mais comment justifierai-je cette confiance? Mes absences nombreuses et obligées me permettront-elles d'apporter à l'accomplissement de cette tâche, cet esprit de suite, cette application, cette régula-

Hosted by Google

rité qui doivent suppléer à l'érudition qui me manque ?

« Pour diriger nos discussions scientifiques et littéraires, il faut une instruction variée, et je ne puis mettre à votre service que des connaissances spéciales, sur une science à peine classée.

« Heureusement, chers collègues, que le collaborateur que vous venez de me donner comme vice-président comblera cette lacune, et que je pourrai me reposer sur lui avec la plus entière confiance.

« Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs et chers collègues, de remercier en votre nom, comme au mien, le président que nous perdons.

« Ce n'est pas un témoignage banal de gratitude que je tiens à lui porter ici ; non, c'est la reconnaissance d'une Société dont il est l'un des principaux fondateurs.

« Après avoir créé notre Association, après l'avoir entourée de son amour, enrichie de ses dons, après avoir écarté, avec une sollicitude toute paternelle, les pierres de sa route, il a su la maintenir dans une voie ferme et sûre et il la laisse adolescente et fière de l'avenir qui lui est réservé.

« Non, ce n'est pas un président ordinaire que je remercie, c'est un fondateur auquel le titre de *premier président* restera toujours attaché comme un témoignage de notre reconnaissance.

« A l'œuvre donc, chers collègues ; pour continuer la prospérité de notre Société, mettons en commun notre bonne volonté, notre zèle, notre activité, notre savoir, notre intelligence. — Gardons toujours, et sur toute chose, cet esprit de corps, cette camaraderie, cette amitié qui font le plus grand charme de nos réunions, et unis ainsi dans un même amour de la science, nous rendrons féconde cette Associa-

Hosted by Google

tion, dont les débuts font présager de brillants et solides succès. »

Après ce discours, M. des Hours, secrétaire-archiviste, dépouille la correspondance, qui comprend :

1° Plusieurs ouvrages de M. de La Farelle, ancien député du Gard, qu'il offre à la Société ;

2° Les œuvres poétiques et littéraires de M. Jules Canonge, données par l'auteur à la bibliothèque de la Société.

Des remercîments sont votés à ces généreux donateurs, qui sont présentés comme membres honoraires par MM. Destremx et des Hours;

3° Une lettre de M. Malinowski annonce la mort de M. Teissier, de Lavol, qui avait offert à la Société tous les documents relatifs à ses découvertes scientifiques dans la grotte de Durfort. La Société exprime ses regrets sur cette mort prématurée et délègue M. Malinowski, pour assister au convoi funèbre qui aura lieu le lendemain dimanche.

(La séance continue.)

Le Secrétaire des séances, Dr CHEVALIER.

Alais. — Typographie J. MARTIN, basse place Saint-Jean.

Hosted by Google

SOCIÉTÉ
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
D'ALAIS

1er VOLUME - 2e BULLETIN

RAPPORT

Présenté à la Société scientifique & littéraire

PAR LA COMMISSION

CHARGÉE DES FOUILLES DE LA GROTTE DES MORTS

Près Durfort (Gard) (1)

Messieurs,

Notre jeune Société, qui date à peine d'un an, se trouve placée dans un milieu qui semble diriger, d'une façon presque spéciale, ses travaux vers les études géologiques et industrielles. Nous n'avons pas à vous signaler ici toutes les richesses minérales, tous les grands établissements qui vous entourent ; mais, parmi les circonstances particulières du sol de cet arrondissement, il en est une que nous devons rappeler aujourd'hui, c'est la présence des nombreuses cavités naturelles, qui se rencontrent dans les chaînes jurassiques et néocomiennes au pied

(1) Cette Commission se composait de : MM. Auphan, Magnon, Garreau, Malinowski, Ed. Fraissinet. Rapporteurs, MM. J.-Ollier de Marichart et P. Cazalis de Fondouce.

Hosted by Google

desquelles se trouve située la ville d'Alais. Dans un rapport qu'il vous a présenté dernièrement (1), M. le professeur Malinowski ne mentionne pas dans ces montagnes moins de 22 grottes, dont les unes sont déjà connues, mais le plus grand nombre signalées par lui pour la première fois.

Dans un pays aussi riche en cavités naturelles, dans la région où se trouvent les cavernes classiques de Mialet, de Pondres et de Souvignargues, dont les dernières ont fourni en 1829, à de Christol, l'occasion d'émettre un des premiers, avec Boucher de Perthes et Tournal, l'idée de la contemporanéité de l'homme avec les grands mammifères éteints, notre Société ne pouvait manquer de diriger ses efforts et ses travaux vers l'exploration des cavernes et la recherche des restes humains ou animaux qu'elles peuvent recéler dans leur sol.

M. Ed. Fraissinet, l'un de ses membres, a exploré la grotte de l'Olivette de M. Bonneau, déjà signalée vers 1848 par le baron d'Hombres-Firmas ; il y a trouvé des ossements d'hyène qui prouvent que cette cavité est loin d'être complétement épuisée. Il a également, avec quelques autres de nos collègues, fait faire des fouilles dans une des grottes de Brouzet, et ils y ont rencontré, avec des ossements d'animaux, des silex taillés et des fragments de poterie grossière. Guidé par les considérations que nous exposions en commençant ce rapport, M. Malinowski vous a, à son tour, proposé l'établissement d'une statistique complète des cavernes de l'arrondissement d'Alais, et il en a tracé les premiers traits dans un rapport qu'il vous a lu le 13 mars dernier.

---

(1) *Coup d'œil général sur les cavernes des environs d'Alais*, lu dans la séance du 13 mars 1869.

Hosted by Google

C'est sous l'influence de ce courant d'idées, qui a pris naissance dans le pays au sein de notre Société, et sur les indications de notre zélé collègue M. Malinowski, qu'un jeune homme, dont nous déplorons avec vous la mort prématurée, M. Henri Teissier (1), entreprit au mois de décembre dernier les fouilles de la grotte de Durfort, connue dans le pays sous le nom de *Grotte des Morts*.

M. le baron d'Hombres-Firmas l'avait visitée en 1795, et une seconde fois en 1820, et il lui avait consacré une notice spéciale, qui se trouve dans le tome IV de ses œuvres (2). M. le docteur Viguier la mentionne également dans sa *Notice sur la ville d'Anduze* (3). M. Marcel de Serres la visita vers 1834 (4), et M. Emilien Dumas en 1844. Ce dernier en rapporta un grand morceau de silex taillé. Enfin M. Jeanjean, de Saint-Hippolyte, y descendit à son tour en 1850, et y fit quelques fouilles sommaires et peu fructueuses. M. Teissier fut le premier à entreprendre dans cette cavité des fouilles sérieuses avec l'intention de les pousser jusqu'au bout. Vous l'avez soutenu de vos conseils et de vos encouragements, et vous n'attendiez que l'achèvement de ses travaux pour lui donner parmi vous la place qu'il méritait. Déjà même il vous avait adressé un premier rapport, lorsqu'une maladie, qui ne devait avoir pour lui d'autre fin que la mort, vint l'arracher à ses travaux.

Ce fut le 10 décembre 1868 que M. H. Teissier,

---

(1) De Lavol, commune de Boucoiran.
(2) Pages 79-90.
(3) Page 189.
(4) *Observations sur les ossements humains que l'on observe dans la caverne de Durfort;* Mémoires du Museum, tome II.

Hosted by Google

conduit par le mineur François Rouverel, fit à la *Grotte des Morts* sa première visite. Il lui fut impossible, ce jour-là, de pénétrer dans l'intérieur, l'ouverture étant presque entièrement fermée par les pierres que les bergers ou les passants y avaient jetées. Le lendemain et le jour suivant, la pluie l'empêcha d'y retourner; mais, le 13 décembre, il put enfin commencer ses fouilles, après un travail assez long pour enlever toutes les pierres qui obstruaient l'ouverture et couvraient le sol, et les ranger dans des cavités voisines qui ne lui parurent pas contenir d'ossements. Parmi les ossements humains qui furent retirés alors en assez grande abondance, il découvrit deux instruments en silex ouvré : une pointe de flèche avec deux coches à la base pour la fixer à la tige, et une lame allongée très-mince appointie des deux bouts et tranchante des deux côtés.

Quelques jours après, le 28 décembre, M. Teissier fit faire de nouveaux travaux, et ce jour-là, il ramassa au milieu des ossements quatre silex ouvrés de différentes formes. Etant tombé malade peu après, il ne put venir vous présenter les objets qu'il avait trouvés dans ses fouilles, comme il en avait le projet; il dut se contenter de vous adresser un rapport écrit qui fut lu dans la séance du 16 janvier. En son absence, son beau-frère, M. Bourguet, de Durfort, fit continuer les fouilles, ouvrir une entrée plus facile dans le sens de la galerie, et les objets qu'il trouva vinrent s'ajouter à ceux qui étaient déjà à Lavol. C'est ainsi que M. Teissier était parvenu à réunir entre ses mains les objets suivants, dont il donne l'énumération dans une lettre qu'il vous adressa le 19 février dernier : un grand nombre d'ossements humains,

Hosted by Google

parmi lesquels 7 à 8 crânes bien conservés, 40 instruments en silex, 4 poinçons en os, 6 grosses perles en cuivre rouge, 6 grosses perles en pierre fine, 3 petites perles, des dents de chien percées, 1 coquille percée, 1 boutoir de sanglier, 2 fragments de moulins, 1 aiguille en cuivre.

Ces découvertes firent quelque bruit dans le pays; les journaux du département en parlèrent, et après eux toute la presse méridionale; seulement, au lieu de les attribuer à des recherches faites avec intention et en connaissance de cause, ces articles les attribuèrent au hasard, à une fouille faite par un simple mineur cherchant du minerai de plomb. Dès lors, les visiteurs arrivèrent, des Sociétés savantes s'adressèrent au propriétaire du sol, M. Dhombres, pour en obtenir l'autorisation exclusive de faire des recherches dans la caverne, et celui-ci, voyant qu'il pouvait tirer un avantage pécuniaire de cette concurrence, défendit à M. Teissier de pousser ses recherches plus avant. Celui-ci mourut peu de temps après, et jusqu'à ses derniers moments il eut la douleur de se voir méconnu, ses découvertes étant attribuées au hasard, son nom n'étant pas même prononcé ; il était accusé d'avoir livré la grotte au pillage au détriment des recherches ultérieures. Il se plaignait amèrement de tout cela dans une lettre adressée à l'un de nous quelques jours avant sa mort, mais il attendait alors la guérison, il espérait pouvoir reprendre ses travaux et que justice lui serait enfin rendue.

Cette justice, vous avez compris, Messieurs, que c'était à vous de la rendre. Bien qu'il ne fût pas encore membre de votre Société, M. Teissier vous appartenait par son domicile dans votre arrondissement, il vous tenait, par sa correspondance et par

Hosted by Google

ses rapports, au courant de ses travaux dont sa mort vous faisait les héritiers. Aussi, vous vous êtes fait un devoir de ne reculer devant aucun sacrifice pour écarter tous les concurrents et pour obtenir de M. Dhombres la concession exclusive de sa grotte. Vous avez traité avec lui le 19 mars dernier, et vous m'avez chargé, avec M. Ollier de Marichard, de reprendre les fouilles au point où les avait laissées M. Teissier.

Nous sommes restés à Durfort du 6 au 10 avril, et après notre retour, le maître-mineur Félix Gal, qui est votre chef ouvrier, a continué pendant quelques jours encore les travaux commencés. Ceux-ci sont loin d'être finis aujourd'hui, et ils pourront être repris avec avantage lorsque les finances de la Société le permettront. Nous venons aujourd'hui vous rendre compte de cette première période de nos travaux et de leurs résultats, mais nous ne saurions le faire sans reprendre les choses de plus haut, au point où elles en étaient à l'époque de la visite de M. le baron d'Hombres, au début des fouilles de M. Henri Teissier.

En remontant le ruisseau de Vassorgues, au nord de Durfort, on se trouve entre deux collines de calcaire liasique noirâtre à gryphées et spirifers, dans lequel sont des filons de blende et de galène avec gangue de barytine et de spathfluor, qui font partie de la concession de Pailhères. Ces minéraux ont rempli des failles dirigées toutes sensiblement, N 25° E. C'est une faille semblable, qui ne paraît pas avoir été remplie, au moins entièrement, par les matières minérales, qui forme la *Baume des morts*. Recouverte de pierres et de terre végétale sur toute sa direction, elle ne se manifestait avant les dernières fouilles que par une fente horizontale

Hosted by Google

de 1 m. 50 de longueur sur 25 à 30 centimètres de largeur, située, à 2 kilomètres de Durfort, presque au sommet du versant nord de la montagne de la Coste, qui forme la rive droite du ruisseau de Vassorgues, à une hauteur de 350 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée et de 47 mètres au-dessus du fond de la vallée. Cette fente se prolongeait verticalement en forme de cheminée jusqu'à 4 m. 70 de profondeur, puis un peu obliquement vers l'est à 2 m. 35.

Dans la partie que nous connaissons aujourd'hui de cette faille, l'espace compris entre ses deux parois est partagé en deux par une sorte de mince cloison sans base, suspendue à la partie supérieure de la paroi orientale. Le couloir du côté de l'est, qui est aussi le plus large, présente donc l'aspect d'une véritable grotte avec voûte (p. 44 fig. I), tandis que celui de l'ouest n'offre qu'une longue fente très-étroite, remplie de débris de rochers jusqu'au sol extérieur. C'est une partie non comblée de cette fente, qui formait la cheminée par laquelle descendirent les premiers visiteurs. Ceux-ci s'introduisirent ensuite, en se glissant sous la cloison, dans le grand couloir qui ne se présentait alors que comme une chambre de 4 ou 5 mètres carrés de surface.

Nous connaissons l'état des lieux à cette époque par les descriptions fort exactes qu'en ont données MM. le baron d'Hombres, le docteur Viguier et en dernier lieu M. Henri Teissier, et nous avons dressé, en nous basant sur ces données, le plan et la coupe de la grotte tels qu'ils devaient être avant les fouilles. (Voir ci-après p. 44 les fig. 1, 2 et 3).

« Le côté ouest du conduit est entièrement re-

Hosted by Google

couvert, dit M. Teissier dans son rapport, d'une couche de cristallisations calcaires de 0 m. 30 c. à 0 m. 35 d'épaisseur ; sur le bord supérieur opposé, on distingue les traces d'un ciment qui a dû servir à boucher l'entrée de la grotte, mais sans doute à une époque récente, peut être lors du fameux édit de l'intendant de Basville en 1702, qui ordonnait la fermeture de toutes les cavernes, grottes et mines du pays.

« Pour descendre, on se suspend des mains aux rochers, et on cherche des pieds les saillies qui offrent assez de solidité ; alors s'aidant des genoux, des mains et du dos, comme les ramoneurs, on arrive bientôt à l'endroit où le conduit prend une direction oblique vers le nord-est. Il se termine par un trou latéral ovale qui n'avait guère, lors de notre première excursion, que 0 m. 30 sur 0 m. 25. Comme le dit très-bien M. d'Hombres, ce n'est qu'un pas, mais il est pénible à franchir. Dès qu'on peut relever la tête, on se voit dans une chambre mesurant 4 mètres de long sur une largeur de 0 m. 80 à 1 m. 50 et une hauteur plus variable encore à cause des fouilles (de 1 à 2 mètres). Le sol est bouleversé par les fouilles qu'on y a faites et couvert de pierres, provenant du dehors ; aussi dans l'état actuel il est presque impossible de se faire une idée de ce qu'il était primitivement. »

Il est probable que les fouilles auxquelles il est fait allusion ici sont celles de MM. Jeanjean, Emilien Dumas et le baron d'Hombres ; car celui-ci ne paraît pas avoir trouvé le sol dans cet état de dérangement, et il en donne la description suivante :

« Le sol inégal et raboteux sur lequel on se trouve

Hosted by Google

est formé d'ossements recouverts de stalagmites et d'incrustations qui adhèrent avec eux, remplissent tous les intervalles qui les avaient séparés, de manière que le tout forme un banc dont les dimensions sont variables ; nous l'avons mesuré dans un endroit où il avait 1 mètre de large sur 0 m. 40 d'épaisseur. En frappant sur ce banc et au moyen d'un ciseau nous en avons détaché des fragments et nous en avons reconnu les os qui le composent pour des os humains. »

Revenons à la description de M. Teissier :

« La voûte, d'une forme presque parfaite, dit-il, n'est pas tapissée de stalactites, comme le dit M. d'Hombres, mais plutôt d'une légère concrétion calcaire d'un jaune salle et d'une texture grenue très-fine. C'est à peine si les murs sont humides malgré les pluies abondantes qu'il vient de faire, et ce n'est qu'au fond, au midi, que l'eau tombe goutte à goutte et forme encore des stalactites, qui n'ont, du reste, rien de remarquable.

« Les ossements me paraissent devoir occuper tout le fond de la caverne, sur une couche plus ou moins épaisse, mais ce n'est qu'à l'extrémité sud que l'on peut les retirer actuellement à cause de la grande quantité de déblai. Dans le principe, autant que j'ai pu en juger par les traces laissées sur les parois et par les échantillons que j'ai pu extraire, les os n'étaient qu'en partie enfouis dans le limon rouge d'où on les retire aujourd'hui. Il y en avait une couche laissée libre au-dessus d'une épaisseur de 0 m. 25 environ. Plus tard, les infiltrations d'eau chargée de calcaire ont pris ces os dans une masse cristalline blanche, et, pénétrant aussi dans la partie

Hosted by Google

supérieure du limon, elles l'ont durcie et rendu semblable à une brèche. Au contraire, le limon que l'infiltration n'a pas atteint est facile à détacher des os et n'a pas plus de consistance que la terre végétale ordinaire. Ces trois sortes de couches sont parfaitement distinctes ; mais il est probable que M. le baron d'Hombres n'a connu que la première, celle des stalagmites, car il ne parle pas des deux autres qui sont cependant les plus considérables et surtout les plus riches.

« Les ossements que l'on trouve appartiennent sans doute tous à la même époque, mais on conçoit facilement qu'ils se sont trouvés plus ou moins à l'abri de l'incrustation selon leur position ; ceux de la couche moyenne me paraissent avoir le mieux subi la pénétration du calcaire dans leur tissu organique. »

Ces judicieuses observations, dont nous avons pu vérifier l'exactitude sur les lieux et que confirment les débris osseux que nous avons déposés dans les collections de la Société sont très-importantes, et nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire que de les reproduire ici textuellement.

Lorsque M. Teissier eut fait déblayer à une profondeur assez considérable (environ 1 m. 50 à 2 m.) la cavité telle qu'elle se présentait, en y pénétrant par la cheminée, il pensa qu'elle devait avoir une seconde ouverture vers le nord, c'est-à-dire dans la direction de la pente de la montagne. Il est évident pour nous que, cette cavité appartenant à une fissure du calcaire, on peut arriver au jour par des galeries horizontales à quelque niveau que l'on se place. Mais quel était son état lorsque les corps dont nous retrouvons les débris y furent ensevelis ?

Hosted by Google

La faille était-elle ouverte sur toute son étendue, ou n'y pénétrait-on déjà que par l'ouverture par laquelle on y descendait avant les fouilles ? N'y avait-il pas avec celle-ci une entrée latérale qui permît de s'y introduire par une galerie horizontale? C'est vers cette dernière hypothèse que nous penchons, d'après l'expérience que nous avons d'autres sépultures du même genre. Nous engageâmes M. Teissier, qui avait bien voulu nous demander quelques directions pour ses travaux, à rechercher cette ouverture probable en faisant ouvrir une galerie qui suivît la stalagmite vers le nord. On aurait été certain que l'ouverture, que l'on trouverait en poussant ainsi les fouilles, avait servi d'accès primitif à la sépulture, si l'on avait rencontré sous les déblais qui la bouchent aujourd'hui, les dalles qui devaient y avoir été placées pour l'obturer et en défendre l'accès aux bêtes fauves.

Malheureusement, les ouvriers de M. Teissier, que sa maladie l'empêchait de surveiller en personne, au lieu de suivre la direction de la stalagmite, se relevèrent au-dessus d'elle et vinrent sortir leur galerie par une ouverture située un peu au-dessous de la première, mais certainement bien au-dessus de l'ouverture primitive supposée. L'objet de la recherche était ainsi manqué, mais l'accès de la grotte était rendu par ce travail plus facile, ainsi que la sortie des déblais que l'on aurait à en extraire dans la suite.

C'est dans cet état que nous avons trouvé la grotte après le traité passé par la Société avec le propriétaire, et notre premier soin, lorsque nous nous y sommes rendus, le 5 avril dernier, pour reprendre les fouilles, a été de faire un relevé des lieux par plan et coupe, que nous avons joint à ce rapport.

Hosted by Google

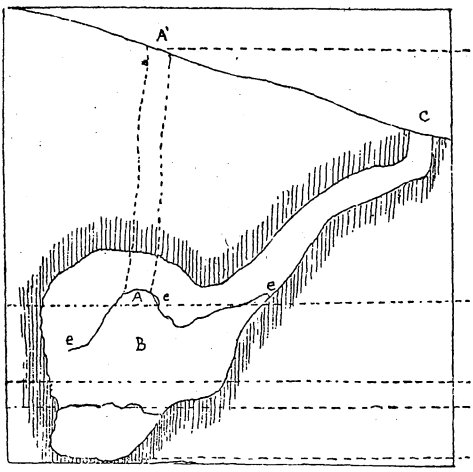

Fig. 1. — Coupe transversale de la grotte passant par *x b z* du plan fig. 2. *e e e* ligne inférieure de la cloison qui sépare les deux parties de la faille. — B chambre à ossements. — C sortie ouverte par M. Teissier. — B C, galerie.

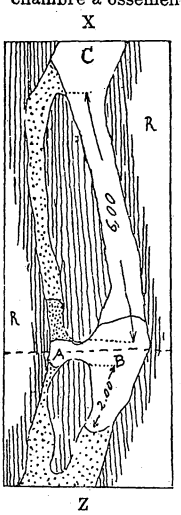

Fig. 2. — Plan de la grotte. A Descente de la cheminée verticale. — B Chambre sépulcrale. — B C Galerie ouverte par M. Teissier.

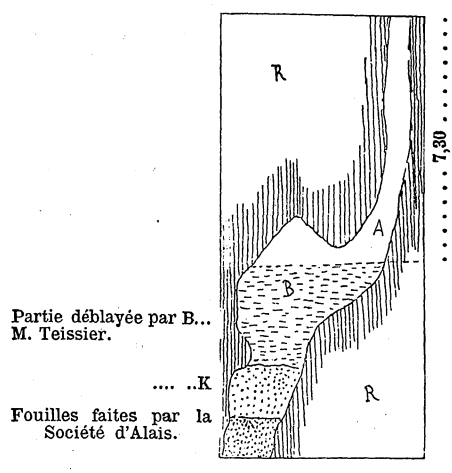

Fig. 3. — Coupe de la grotte passant par A B du plan. — RR Roche massive. — A Descente de la cheminée verticale.

Hosted by Google

Les travaux qui ont été exécutés sous notre direction pour le compte de la Société, ont duré quatorze jours, du 5 au 17 avril, et nous y avons occupé huit hommes. Nous avons, dans cette nouvelle période, amené le déblaiement de la grotte à un avancement plus considérable dans les deux sens et à un approfondissement de 4 mètres au-dessous du sol primitif Les deux ouvertures qui y donnent accès ont été fermées, l'une, l'ouverture primitive, par un grillage scellé dans le rocher, l'autre, celle qui fut ouverte par M. Teissier, par une porte, en même temps que l'accès en a été rendu plus facile. De cette façon, la grotte est soustraite aux visites du public, au pillage des passants et aux dégradations de toute sorte; aussi, lorsque ses finances le lui permettront, la Société pourra reprendre, au point où elles ont été abandonnées, des fouilles qui promettent d'être encore très-fructueuses, car les richesses que renferme la grotte de Durfort paraissent loin d'être épuisées.

Dans les travaux que nous avons fait exécuter, on a d'abord suivi vers le nord la stalagmite et la couche de terre qu'elle recouvre, en se tenant au niveau inférieur auquel s'était arrêté M. Teissier ; l'on a ainsi fait un avancement d'environ 2 mètres, qui a aussi été poussé parallèlement dans la fissure occidentale qui répond à la cheminée. On n'a rien trouvé dans ces terres et il ne paraît pas que le dépôt ossifère se prolonge dans cette direction. C'est pendant ce travail et à son début qu'a été extrait le grand bloc de stalagmite contenant quatre crânes humains que nous avons fait déposer dans les collections de la Société. L'on a ensuite brisé la couche de stalagmite qui se trouvait contre la paroi occidentale de la faille au-dessous de la cheminée.

Hosted by Google

Cette couche, peu épaisse, était séparée du rocher par un lit de terre de 0 m. 10 à 0 m. 15, qui ne renfermait que quelques ossements.

Nous tournant alors vers le sud, nous avons fait faire dans le fond de la cavité un avancement d'environ 1 m. dans les mêmes conditions que celui du nord, et nous croyons que c'est de ce côté que doivent être portés les nouveaux travaux. La stalagmite, qui continue dans ce sens en tapissant les parois de la faille et se relève comme pour la fermer, se prolonge en effet dans un couloir, aujourd'hui inaccessible, en contournant la cloison au delà de laquelle les deux fissures semblent se réunir en une seule, et elle paraît contenir encore des ossements humains. Ce travail n'a malheureusement pas pu être attaqué faute de temps ; car nous avons voulu faire faire aussi un sondage en profondeur. On a fouillé le sol jusqu'à 2 m. au-dessous du point où l'avaient amené les fouilles de M. Teissier. Dans ce travail, qui est figuré sur la coupe 3 bis, on a reconnu l'élargissement K, et c'est là qu'ont eté rencontrés les 14 grands silex qui se trouvent dans les collections de la Société, ainsi que la grande perle en cuivre, des défenses de sanglier percées et d'autres objets de parure. Lors de la reprise des fouilles, cet approfondissement pourra être continué avec fruit.

Pendant que les mineurs faisaient ces travaux dans la grotte, des manœuvres descendaient, dans le ruisseau de Vassorgues, les terres que M. Teissier avait fait déposer à l'entrée du souterrain, et ensuite celles que nos ouvriers eux-mêmes, en avaient extraites. Là, nous avions fait établir un atelier de lavage qui nous a donné les résultats les plus merveilleux. La terre rouge, qui forme le com-

Hosted by Google

blement de la grotte, est un peu argileuse, de sorte qu'elle vient par mottes plus ou moins grosses, ce qui rend difficile, pour ne pas dire impossible, la recherche des objets qu'elle renferme. Nous avons eu l'idée de la faire laver en l'agitant à l'aide d'une pelle en bois dans une caisse ouverte par une extrémité et placée sous une chute d'eau ; c'est le procédé que l'on emploie vulgairement pour le lavage des sables provenant de la trituration des minerais. Ce que le courant entraînait était reçu par un tamis au sortir de la caisse, et l'eau n'emportait finalement dans la rivière que la terre délayée. Pour vous donner une idée du résultat que nous avons obtenu de ce procédé, nous vous dirons que les 2 ou 3,000 perles noires ont été trouvées presque toutes dans cette opération, sans laquelle nous n'en aurions certainement pas recueilli plus d'une centaine, puisque M. Teissier, qui avait fait extraire la plus grande partie des terres que nous avons soumises au lavage, n'en avait que 3 dans sa collection. Mais le lavage ne nous a pas seulement fourni ces 2 ou 3,000 perles, il nous a donné encore les 200 petites perles blanches, presque toutes les perles en bronze, pendeloques, dents percées, et les petites flèches en silex; on peut dire que sans lui on ne peut se flatter de trouver dans ces terres grasses et agglomérées que les grands instruments en silex.

Nous en avons fini, messieurs, avec l'exposé des travaux faits dans la grotte; nous devons maintenant vous faire connaître les objets qui y ont été rencontrés. Vous pourrez voir, dans les collections de la Société, ceux qui sont dus à nos recherches; nous ne les séparerons pas dans ce que nous allons vous dire de ceux qui ont été trouvés par M. Teissier.

Hosted by Google

A. — Silex taillés.

Les silex taillés, trouvés dans la grotte de Durfort, peuvent être évalués à environ 60. Ils se rattachent à deux catégories différentes : celle des armes et celle des outils. Les uns et les autres appartiennent, par leur mode de taille, au type des silex de l'âge de la pierre polie ; minéralogiquement, ils appartiennent à l'espèce des silex en couches, d'origine aqueuse, des terrains tertiaires d'eau douce ; leur provenance exacte ne nous est pas encore connue. Ce sont des silex d'un gris noirâtre, qui se présentaient naturellement en plaquettes recouvertes d'une patine blanche, qui a été enlevée dans les parties taillées. Celles-ci ont, suivant les morceaux, perdu plus ou moins leur couleur foncée pour prendre une couleur plus claire, indiquant la formation d'une seconde patine qui, sur certains échantillons, est devenue elle-même tout à fait blanche.

Les armes sont des bouts de lances, de javelots et de flèches, dont la plus grande mesure 22 centimètres et la plus petite 3 centimètres de longueur. Quelle qu'en soit la dimension, elles sont toutes taillées sur le même modèle (Pl. I, fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6), à l'exception de deux bouts de flèche (fig. 7 et 8) qui présentent deux coches à la base pour les fixer au trait, et des petites flèches (fig. 9 et 10), qui offrent la taille prismatique à faces régulières avec retailles sur les bords.

Les outils présentent un caractère tout particulier, dû évidemment à la forme primitive des morceaux de silex, qui s'offraient naturellement sous forme de plaquettes minces à ceux qui les taillaient. Ceux-

Hosted by Google

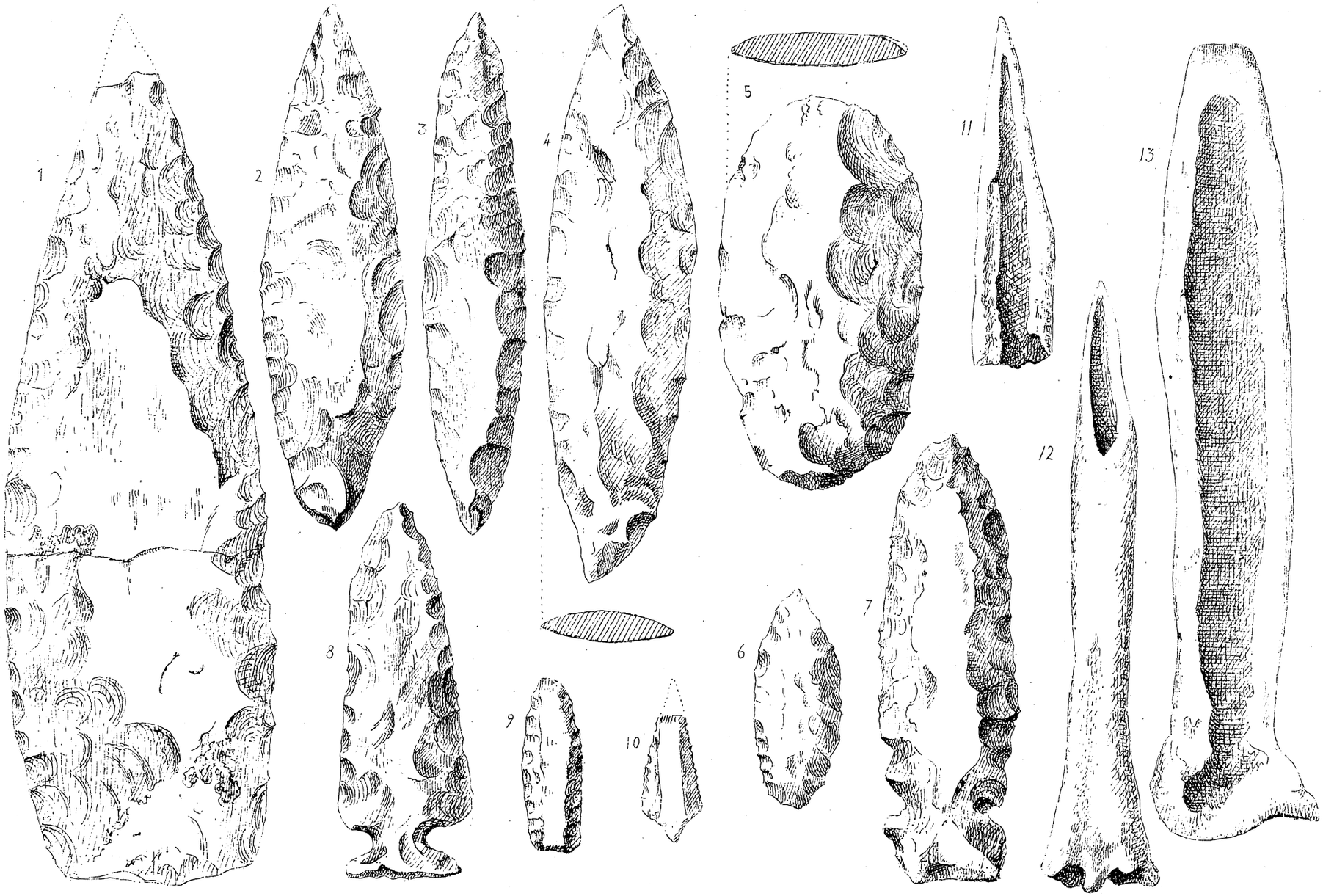

J. Olivier de Marichard Pinxit

GROTTE DE DURFORT.

Cartailhac del

Hosted by Google

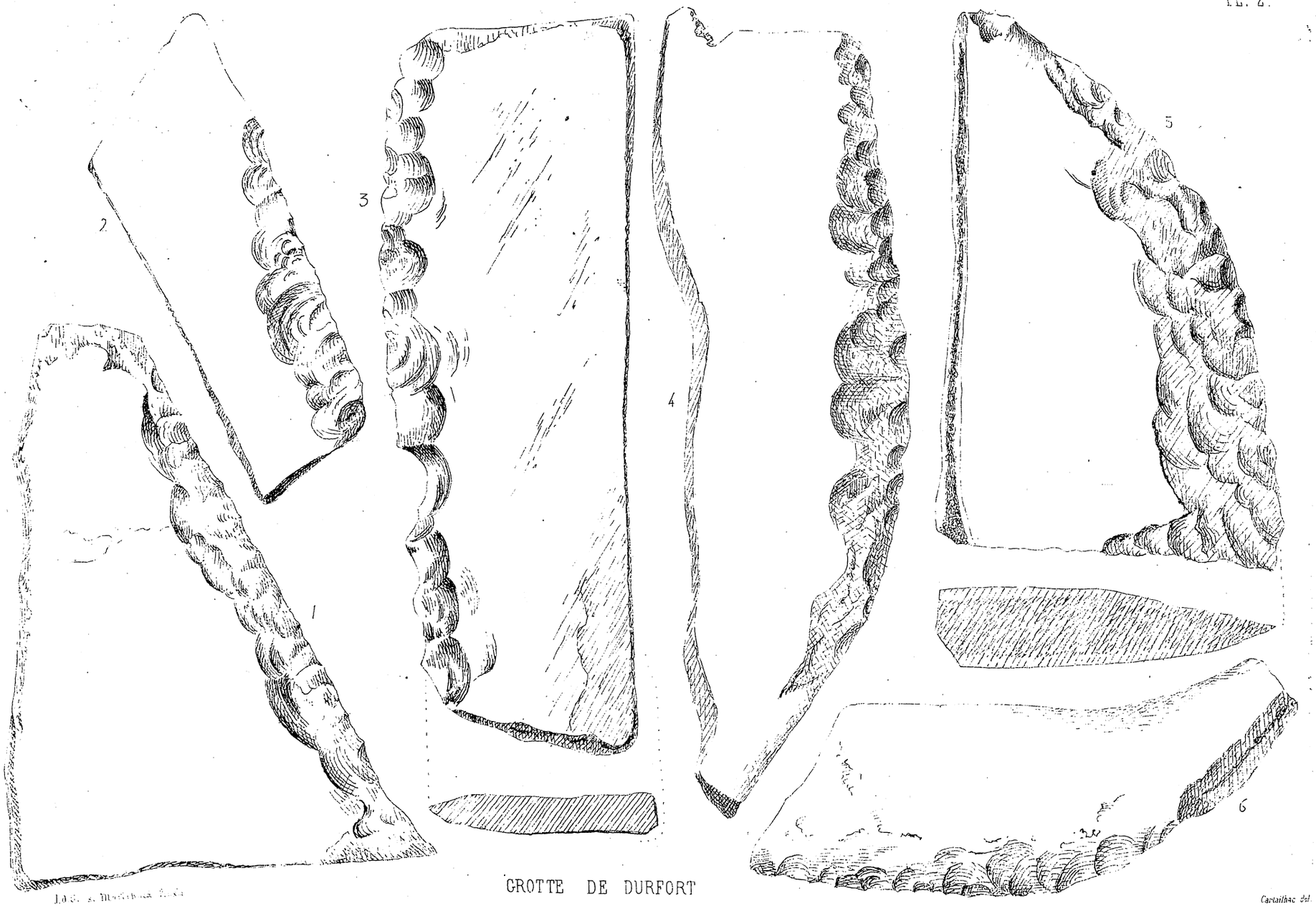

GROTTE DE DURFORT

Cartailhac del.

Hosted by Google

Hosted by Google

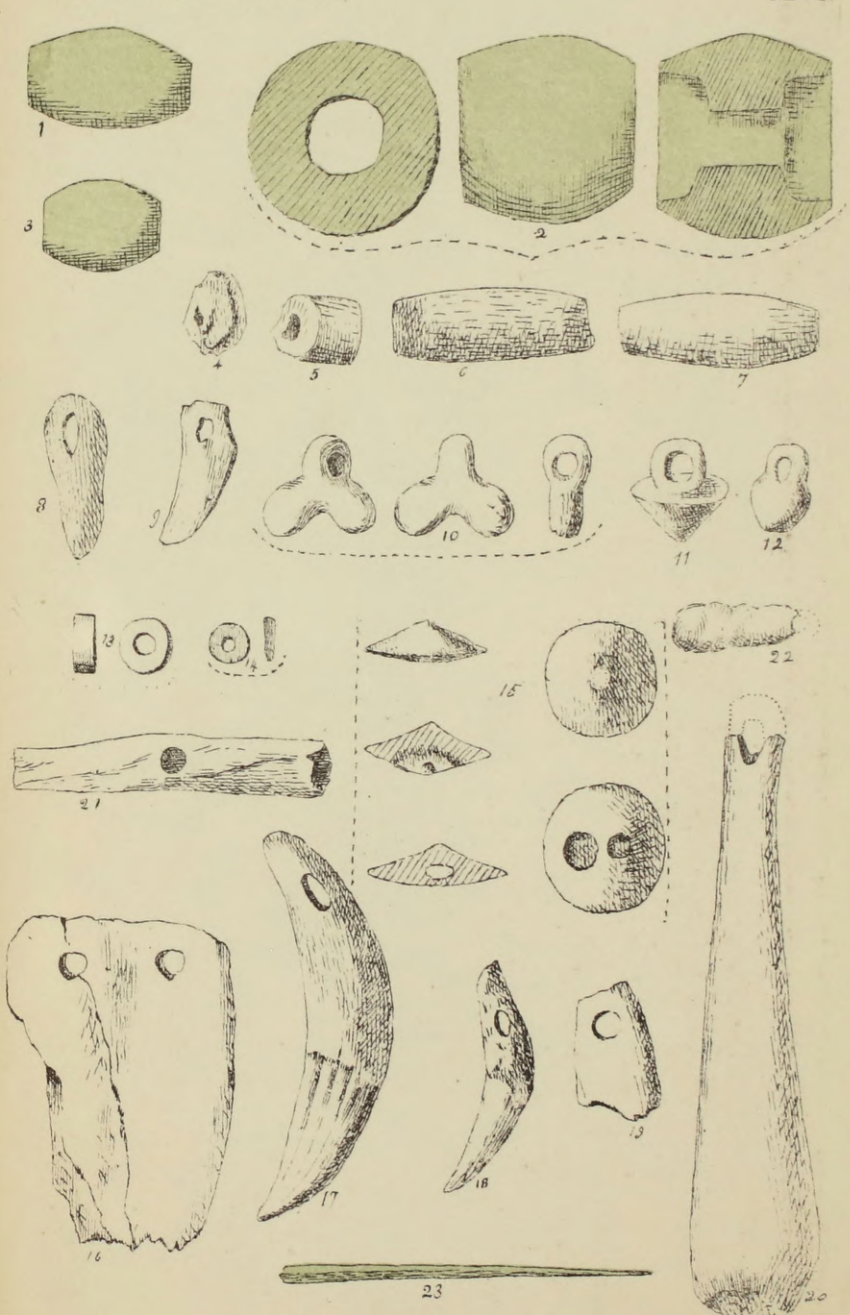

GROTTE DE DURFORT

Hosted by Google

Hosted by Google

ci se sont bornés à tailler ces plaques sur les côtés seulement qu'ils voulaient rendre tranchants. Les faces ont en outre été souvent grossièrement polies, et l'on y reconnaît très-bien aujourd'hui les stries dues à cette opération. Le dos a été également dans bien des cas arrondi. Ces outils, dont nous avons figuré quelques-uns (Pl. II), sont principalement des couteaux droits ou circulaires, couteaux-haches, etc... Ces types sont très-intéressants et tout à fait nouveaux (1) et mériteront d'être décrits avec soin dans un travail plus complet. Nous nous bornerons à attirer l'attention sur ceux dessinés fig. 2 et 4, qui devaient se prolonger inférieurement en un manche arrondi par lequel on les tenait dans les mains pour s'en servir. Nous avons vu dernièrement dans le musée de Christiania des instruments en schistes absolument pareils à ceux-ci, provenant de la Laponie.

B — Os travaillés

Les os travaillés sont en petit nombre. Nous citerons :

2 os de ruminant (mouton?), appointis à une extrémité (Pl. I, fig. 11 et 12) ;

1 os long en forme de ciseau (?) (Pl. I, fig. 13) ;

1 bois de chevreuil, qui avait été percé vers la pointe pour servir de pendeloque (Pl. III, fig. 20) ;

1 os d'oiseau avec un trou sur son milieu, que nous avons décoré du nom de sifflet (Pl. III, fig. 21) ;

Un grand nombre de dents percées pour servir

(1) Depuis la lecture de ce rapport, nous avons appris que M. Aurès avait envoyé au musée de Saint-Germain, des silex analogues provenant de deux dolmens du département du Gard.

Hosted by Google

de pendeloques : dents de loup, de chien, de renard, lames de défense de sanglier (Pl. III, fig, 17, 18, 19). Une de ces dernières a été percée de deux trous et travaillée avec plus de soin (fig. 16).

Enfin, nous devons ajouter un certain nombre de perles de collier, pendeloques, etc. (Pl. III, fig. 5, 11, 12, 22), parmi lesquelles nous attirerons principalement votre attention sur celle dessinée fig. 11. Elle offre aussi bien l'aspect d'un bouton comme on en fait encore de nos jours, que d'une pendeloque, et elle nous amène ainsi au bouton en pierre (fig. 15), dont nous aurons bientôt à vous entretenir.

C — Objets en cuivre

On a trouvé dans la grotte de 25 à 30 objets en métal. Ces objets sont tous des perles, à l'exception d'un petit poinçon très-mince de 0 m. 05 c. de longueur (fig 23) ; mais le diamètre en varie depuis 25 millimètres jusqu'à 4 millimètres. Nous en avons dessiné quelques-unes (Pl. III, fig 1, 2 et 3) ; toutes les autres, sauf les dimensions, se rapportent à ces trois types ; elles sont toutes en cuivre rouge. Dans une de ces perles, nous avons retrouvé un fragment du lien qui avait servi à la porter ; ce débris sera examiné avec soin, mais nous croyons pouvoir dire dès à présent que c'est probablement de la laine. Nous avons figuré deux coupes de la grosse perle en cuivre ; vous remarquerez la forme particulière du canal qui présente une retraite fortement caractérisée dans sa partie moyenne, comme si elle avait dû servir de virole d'assemblage plutôt que de simple ornement de collier.

Hosted by Google

D — Objets en pierre

Les objets que nous avons maintenant à examiner peuvent se diviser en perles, pendeloques et boutons.

Nous citerons d'abord une grande perle longue en jais ou bois décomposé (Pl. III, fig. 4) ; des perles longues, avec renflement au milieu, en galène (Pl. III, fig. 7), en marbres noir et gris verdâtre, en spath-calcaire jaunâtre, translucide, etc. ; des perles rondes ou en forme d'olives en galène, en albâtre calcaire, en une substance que quelques personnes avaient prise pour de l'ambre, mais que nous avons reconnue aux stries de clivage être de la chaux spathique cristallisée, jaunâtre, légèrement translucide ; des rondelles ou perles plates en albâtre calcaire blanc, ayant depuis 3 jusqu'à 8 millimètres de diamètre et depuis 1 jusqu'à 5 millimètres d'épaisseur (fig. 13) ; les plus petites étaient en telle abondance, que nous en avons réuni plus de 200. Mais les objets qui ont été trouvés en plus grande quantité sont des perles plates d'une matière tendre, facile à travailler, d'une couleur gris noirâtre (fig. 14) ; leurs dimensions oscillent dans les mêmes limites que celles des précédentes, mais le plus grand nombre a des dimensions moyennes (4 millimètres de diamètre et 2 à 3 millimètres d'épaisseur). Nous avions pensé que ces perles pouvaient avoir été faites avec les plaquettes calcaires que l'on trouve non loin de Durfort dans les marnes supraliasiques, mais M. Magnon émit l'idée qu'elles pourraient bien être en pierre ollaire. Nous les avons soumises à l'épreuve de l'acide chlorhydrique qui n'a pas produit d'effervescence et a, par conséquent, donné raison à notre collègue. Ce fait est très-inté-

Hosted by Google

ressant, car le nombre de ces perles trouvées jusqu'à aujourd'hui peut être évalué à près de 3,000, et pourtant la matière dont elles sont faites, n'était pas originaire du pays ; elle venait probablement des Alpes.

Pendeloques. — Nous devons citer une pendeloque en bois décomposé, d'autres en forme de dents faites avec des pierres serpentineuses, mais les plus curieuses par leur forme sont des pendeloques paraissant être en calcaire blanc, dont nous avons trouvé une trentaine, variant depuis 4 jusqu'à 17 millimètres de largeur. Ce sont deux lobes accolés supportés par un troisième lobe transversal formant anneau (Pl. III, fig. 15). Nous avions déjà trouvé il y a quelque temps une pendeloque de ce genre dans une sépulture mégalithique du département de l'Hérault.

Boutons. — De toutes les pièces que nous avons examinées, les plus curieuses sont sans contredit des boutons en albâtre calcaire blanc figurés en projections et en coupes (Pl. III, fig. 15). Ce sont de véritables boutons ; la face supérieure est plus ou moins conique ; la face inférieure, un peu bombée, est percée de deux trous communiquant par un canal, qui servait à les fixer sur les vêtements de peau. Nous n'oserions pourtant pas affirmer que ce n'étaient pas de simples ornements et qu'ils servaient au même usage que les boutons actuels. Quoi qu'il en soit, c'est un type tout à fait nouveau pour cette époque. Nous en avons trouvé une vingtaine.

E — Poteries

Nous n'avons rencontré qu'un très-petit nombre de fragments de poterie grossière analogue à celle

Hosted by Google

des dolmens. Un de ces fragments mérite seul une mention spéciale comme présentant une anse formée par un bouton percé.

F — Ossements d'animaux

A part quelques dents de renard et les os travaillés, cités plus haut, nous n'avons trouvé aucun ossement d'animal ; par conséquent, aucune trace du repas funéraire. M. Teissier parle bien de cendres et de charbons, mais comme nous n'avons rien vu de semblable, nous devons penser qu'ils étaient à la surface du sol primitif et qu'ils se rapportent à une époque plus récente. Les animaux dont les os travaillés nous recèlent l'existence sont le *loup*, le *chien*, le *renard*, le *sanglier*, le *mouton* ou la *chèvre (?)*, le *chevreuil*, et enfin, un *oiseau indéterminé*.

G — Ossements humains

Les ossements qui ont fait donner à la grotte de Durfort le nom de *Beaume des Morts*, se rapportent tous à l'espèce humaine. Ils étaient ensevelis dans la terre jusqu'à une très-grande profondeur, puisqu'il s'en rencontre même à 4 mètres, mais ils paraissent être d'autant plus entiers qu'on les trouve plus près de la surface. C'est en effet dans les premières assises de terre, qu'il a rencontrées après avoir traversé la stalagmite, que M. Teissier a trouvé les beaux crânes entiers qu'il a mis à notre disposition pour en étudier les caractères. Les ossements qui se trouvaient à la surface ont été empâtés dans des couches de stalagmite atteignant jusqu'à 0 m. 40 d'épaisseur, qui les ont parfaitement conservés, mais dont il est presque impossible de les extraire. Nous avons dû travailler plusieurs jours pour vous pré-

Hosted by Google

senter, dans le grand bloc de stalagmite que nous avons rapporté, un crâne presque entièrement dégagé tant dans la partie cérébrale, que dans la partie faciale.

Si dans les assises les plus profondes du sol, les ossements ne se montrent que dispersés et brisés, il est loin d'en être de même dans les couches superficielles. Ici ils sont assez sensiblement dans leurs connexions naturelles, pour qu'on puisse reconnaître qu'ils y ont été déposés alors qu'ils étaient encore reliés entre eux par les parties molles, c'est-à-dire que leur présence est due à un véritable ensevelissement et non au transport dans un ossuaire des os exhumés d'un cimetière. Il est donc probable qu'ici, comme à Orrouy (Oise), les derniers corps ensevelis étaient placés dans la couche superficielle et qu'à mesure qu'on y portait de nouveaux cadavres, les ossements des premiers étaient déplacés et entassés dans l'ossuaire pour faire place aux nouveaux venus.

Quatre des plus beaux crânes de M. Teissier ont été envoyés par nos soins à l'éminent anthropologiste Pruner-Bey ; nous attendons le résultat de son examen, mais nous pouvons vous dire dès à présent que ces ossements appartiennent à des individus de tout âge et de tout sexe, dont le nombre très-considérable peut être évalué au moins à une cinquantaine; nous porterions même ce chiffre plus haut sans croire exagérer, si nous ne préférions nous tenir en deçà qu'au delà de la vérité. Nous avons trouvé des phalanges si petites qu'elles ne peuvent appartenir qu'à un enfant de naissance, des maxillaires présentant encore dans leurs alvéoles les dents de remplacement, des crânes dont les sutures sont complétement ossifiées.

Hosted by Google

Les dents ne présentent pas au même degré que dans d'autres sépultures l'usure myloïde caractéristique des populations anciennes, et pourtant une autre partie du squelette, l'humérus, offre un caractère particulier aux plus vieilles races, celui de la perforation de la fosse épitrochléenne. Le nombre des humérus perforés est au moins égal à celui des imperforés; nous ne pouvons toutefois juger de ce rapport que sur ceux qui ont été recueillis par nous ou par M. Teissier, car un grand nombre d'ossements ont été soustraits à notre examen par le soin pieux d'un de nos collègues qui les avait fait ensevelir avant notre arrivée, dans une fosse, près de l'ouverture de la grotte; il sera peut-être bon plus tard de les faire exhumer de nouveau.

Si par l'humérus, certains des individus de la *Beaume des Morts* se rattachent aux races ligures ou ibériennes, par la forme du crâne, ils paraissent se rattacher plutôt aux races aryennes ou celtiques. Les boîtes crâniennes sont en effet dolychocéphales ou mésocéphales, l'angle facial est orthognate, en un mot les maxillaires inférieures présentent le menton carré, la proéminence de l'apophyse *geni*, enfin tous les caractères du type celtique. Nous sommes donc portés, en attendant le jugement de notre savant maître, à regarder les individus ensevelis à la Grotte des Morts, comme appartenant à une race métisse celto-ligure.

Nous voici parvenus à la fin de notre tâche, et il ne nous reste plus qu'à nous résumer.

La grotte de Durfort est une grotte sépulcrale de la fin de l'âge de la pierre polie, ou, pour être plus

Hosted by Google

exact, de l'époque de transition entre cet âge et celui du bronze, époque que nous appellerions volontiers l'âge du cuivre, si, au lieu de ne trouver que quelques perles de ce métal, on venait à rencontrer des armes et des outils. Elle est contemporaine de la grotte de Saint-Jean-d'Alcas, dans l'Aveyron, de l'époque des dernières constructions mégalithiques. Comme celle de Saint-Jean-d'Alcas, d'Orrouy, etc... c'est la sépulture d'une toute petite tribu, peut-être même d'une seule famille, car avec un mode d'inhumation comme celui que nous avons décrit plus haut « une caverne aussi petite ne pouvait être destinée à recevoir souvent des corps, et dès lors le nombre considérable des ossements qu'on y a trouvés tend à faire admettre que cette sépulture a dû servir pendant un assez grand nombre de générations. » Lorsqu'on eut cessé d'y ensevelir, rien ne gênant et ne contrariant plus l'action de la nature, les eaux d'infiltration ont déposé, le long des parois et du sol, des couches de stalagmite, qui ont empâté les ossements des derniers cadavres.

La petite tribu, qui ensevelissait ses morts dans cette grotte, appartenait, comme celle de Saint-Jean-d'Alcas et des dolmens de l'Aveyron, de Lombrives dans les Pyrénées ariégeoises, à une de ces races métisses qui se formaient par l'arrivée des premières hordes d'envahisseurs chez les vieilles populations ligures ou ibériennes de notre Gaule méridionale. Elle habitait sans doute les bords du ruisseau de Vassorgues ou les bois de la montagne de la Coste, et nous devons espérer de retrouver un jour l'emplacement de son habitation.

Les hommes se livraient à la chasse et ils portaient, suspendues à leur cou comme des trophées, les dents des loups, des renards, des sangliers et

Hosted by Google

des chevreuils qu'ils avaient tués. Nous devons penser qu'ils se couvraient de peaux de bêtes, mais peut-être les femmes savaient-elles déjà filer la laine; c'est ce qu'éclaircira l'examen d'un fragment de lien qui s'est conservé dans une perle.

Notre petite tribu faisait appel pour se parer à toutes les ressources que lui offrait le pays qu'elle habitait, car le goût de la parure est aussi vieux que l'humanité. Elle travaillait à cet effet l'albâtre des stalactites, remarquable par sa blancheur éblouissante, le spath calcaire aux reflets jaunâtres, la galène brillante; mais cela ne lui suffisait pas. Elle recevait par des échanges commerciaux avec des tribus voisines des perles de cuivre rouge, de serpentine et de marbre et elle appelait les Alpes même à contribuer à sa parure.

Voilà, messieurs, tout ce que nous pouvons vous dire aujourd'hui, et nous devons nous excuser d'avoir dépassé les limites ordinaires d'un rapport, mais nous en trouverons une excuse bien légitime dans l'importance de la sépulture que vous nous aviez chargés d'étudier. Cette importance est telle, qu'après les richesses que nous en avons déjà extraites, elle est loin d'être épuisée. De nouvelles fouilles mettront au jour celles qu'elle nous réserve encore et nous permettront sans doute bientôt de compléter les notions que nous avons déjà acquises sur cette petite tribu, sur son origine et sur sa vie.

Cazalis de Fondouce.

J. Ollier de Marichard.

Hosted by Google

Hosted by Google

CONCOURS POÉTIQUE

OUVERT PAR LA VILLE D'ANDUZE

DISTRIBUTION DES PRIX ET MÉDAILLES

Lundi, 13 septembre, a eu lieu, dans une vaste salle de la mairie d'Anduze, l'inauguration d'une de ces fêtes de l'esprit dont le goût se manifeste et s'étend heureusement dans les localités les plus modestes, et qu'on ne saurait trop hautement encourager.

Un tournoi littéraire avait été ouvert et annoncé, depuis quelques mois, par la municipalité d'Anduze. Il s'agissait de louer en vers Florian, ce poëte ingénieux et tendre, à qui l'on assigne généralement la seconde place parmi les fabulistes français, place glorieuse, puisque la première est occupée par un maître inimitable. Plus connue que Sauve, chef-lieu de canton du Gard, qui voit encore debout le château où Florian est né, la ville d'Anduze tenait à honneur de voir louer dignement un écrivain dont la gloire rayonne jusque sur elle.

La *Société scientifique et littéraire d'Alais* avait gracieusement accepté la mission délicate d'apprécier et de classer le mérite des compositions

Hosted by Google

poétiques ; elle était naturellement réprésentée à cette solennité littéraire par son président, M. Léonce Destremx de Saint-Chistol, et un nombre considérable de ses membres, parmi lesquels la commission et son rapporteur, M. Eugène Gaujoux, professeur de littérature française au Collége spécial d'Alais.

A trois heures, la séance a été ouverte devant une foule nombreuse et sympathique, par M. de Montvaillant, maire d'Anduze, qui a prononcé le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Le développement heureux que les lettres donnent aux grandes pensées, les vérités utiles qu'elles proclament en les couvrant du prestige de la poésie ou des richesses de l'éloquence, les rendent plus durables et plus éclatantes aux yeux des hommes. Ce sont les lettres qui nous donnent les jouissances les plus pures et qui ont fait dire à Montesquieu « qu'il n'était pas « de chagrin dont une heure de lecture ne l'eût « consolé, » et à Mme de Staël « qu'elles étaient « la science même de notre cœur. » Elles nous apprennent, en effet, ce qui peut nous rendre meilleurs, comme ce qui grandit les nations, et si elles font la joie de ceux qui les cultivent avec amour, elles immortalisent les cités qui les honorent.

Nous avons pensé qu'il appartenait à notre modeste ville, attentive aux plaisirs de l'esprit, de payer son tribut au génie des lettres, en convoquant les poëtes au tournoi littéraire que nous inaugurons aujourd'hui.

La ville d'Anduze a demandé l'*Eloge de Florian*, de ce charmant auteur que nos contrées ont vu

Hosted by Google

naître, qui fut le compagnon aimé de nos premiers ans, et qui sut conquérir une place importante parmi les gloires les plus pures de la France. Aussi bien, ses œuvres charmantes et délicates, les joies et les tribulations de son existence, les événements graves qu'il a traversés, offraient un vaste champ aux esprits poétiques.

La vie de Florian fut courte. A son début, il trouve l'affection et les conseils de Voltaire, son grand-oncle, que charmaient sa gaieté et sa gentillesse. L'enfant espiègle ne laissait ni repos ni cesse à l'homme de génie qu'il ne lui eût composé ses thèmes, qu'il portait ensuite à son précepteur, fier des progrès de son élève.

Emmené de bonne heure à Paris, il entre dans la maison du duc de Penthièvre, où il trouve, avec le bien-être les bons préceptes, et, ce qui vaut mieux encore, les bons exemples.

Il débute dans les lettres à vingt-quatre ans, sous les auspices du véritable souverain de l'époque, de l'auteur de la *Henriade*. Son théâtre attendrissant, *Numa*, *Gonzalve*, ses nouvelles précèdent l'innocente pastorale d'*Estelle*, et lui valent en peu de temps une véritable notoriété littéraire. Cette dernière œuvre, notamment, pleine des senteurs embaumées de nos rivages, fut particulièrement et justement goûtée ; elle fera toujours verser des larmes et se partagera, avec *Paul et Virginie*, dans l'avenir, les sympathies des tendres cœurs.

Ce fut l'époque la plus heureuse de sa vie. L'Académie venait de l'admettre dans son sein : « J'ai « obtenu en trois semaines, disait-il, le brevet « de lieutenant-colonel, la croix de Saint-Louis, « mon fauteuil académique et une abbaye à six « lieues de Paris pour une tante à moi. »

Cinq ans après, il publie ses *Fables ;* c'est son œuvre capitale. Laharpe, notre Quintilien, en a fait un juste éloge. « Le bon en tout genre

Hosted by Google

« prédomine dans ce recueil; on y trouve des « fables d'un intérêt attendrissant, d'autres d'une « gaieté douce et badine. Le poëte sait varier ses « couleurs avec les sujets, il sait décrire et con- « verser, raconter et moraliser; nulle part on ne « sent l'effort, et toujours on aperçoit la mesure. »

Les *Fables* furent le dernier ouvrage de Florian; une fin prématurée devait l'arracher aux lettres, dont il était une des plus pures gloires, et qu'il aurait enrichies de tant d'autres œuvres.

L'ébranlement social se faisait sentir; l'ancienne société française était en train de disparaître, une lutte ardente, passionnée, s'établit entre les vieilles idées et l'esprit de réforme : l'esprit philosophique, le doute railleur, l'intolérance dogmatique trouvent leurs historiens et leurs poëtes. La séve de l'esprit humain circule, riche et abondante, dans les pamphlets et les correspondances. Les théories sociales éclatent en chefs-d'œuvre dans nos théâtres, brillent dans des productions éphémères, ou empruntent dans le roman le langage des passions.

Florian assista à cette transformation, et il eut le pressentiment des amertumes qui l'attendaient. Un jour, au milieu d'une de ces réunions, où ceux qui la composaient avaient été les témoins des jours de paix, et où, pour tromper les tristesses du présent, ces épaves de la société élégante du XVIII[e] siècle se réfugiaient dans les distractions d'autrefois, Florian, en proie à la mélancolie, laissa échapper ces mots : « Croyez- « moi, nous paierons bien cher ces jours heu- « reux. »

L'événement ne justifia que trop ses prévisions; l'ère des proscriptions s'ouvrait pour la France : persécuté, jeté en prison, le 9 thermidor le sauva de l'échafaud, où venaient de monter Roucher et André Chénier, ses frères en poésie. Il ne jouit pas longtemps de sa liberté : les secousses qu'il avait éprouvées avaient usé son organisation

Hosted by Google

délicate ; il mourut peu de temps après, à l'âge de trente-neuf ans.

Tels sont les traits principaux de l'œuvre et de la vie de notre illustre compatriote, qui ont inspiré les concurrents nombreux et méritants qui se pressent à notre fête littéraire. Notre appel a été au loin entendu, et de toutes parts nous sont parvenues des pièces de poésie, dont plusieurs sont vraiment remarquables.

J'ai hâte, messieurs, de payer un juste tribut de remerciement à la Société scientifique et littéraire d'Alais, dont je m'honore de faire partie. C'est à cette estimable Société que nous avons confié le mandat de classer le mérite des concurrents ; ses lumières, son dévouement au culte des lettres, sont pour tous une garantie d'aptitude et d'impartialité.

L'œuvre Anduzienne que nous instituons aujourd'hui, nous en avons l'espérance, ne sera pas sans utilité. Les esprits cultivés que renferme notre ville, où le feu sacré des arts ne s'est jamais éteint, tiendront à honneur de seconder nos efforts. C'est une première étape que nous accomplissons dans la série des concours auxquels la poésie, comme les travaux littéraires et les travaux scientifiques, seront admis à prendre part.

Les jeux floraux de la ville d'Anduze sont dès aujourd'hui fondés ; au temps il appartient de féconder et de faire prospérer cette œuvre.

Après le discours de M. le Maire, qui a été écouté avec plaisir et chaleureusement applaudi, M. Léonce Destremx de Saint-Christol a pris la parole au nom de la Société scientifique et littéraire d'Alais, dont il est le président. Il s'est exprimé en ces termes :

Hosted by Google

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour rehausser l'éclat de sa fête annuelle, la ville d'Anduze a eu l'heureuse pensée de créer un concours de poésie, et votre premier magistrat a prié la Société scientifique et littéraire d'Alais de classer les concurrents et de l'aider à décerner les prix.

Notre jeune Société, qui a déjà de profondes racines dans le département, et compte de nombreux collègues au milieu de vous, a accepté avec empressement cette tâche délicate et difficile.

Il appartenait à votre antique et pittoresque cité, fière à juste titre de son origine et de son ancienne splendeur, de marcher sur les traces de la capitale du Languedoc, et d'ouvrir un temple au culte de la poésie.

L'empressement de l'auditoire nombreux et choisi qui vient ajouter ses applaudissements aux récompenses que nous allons décerner aux lauréats pour les rendre plus précieuses encore, montre combien est bonne et populaire cette idée de faire renaître les anciennes luttes poétiques, qui ont laissé dans la France méridionale de si vivants souvenirs.

Et cet empressement démontre également que le sentiment des lettres et des arts est religieusement conservé dans votre cité d'Anduze.

Le mot magique de poésie fait toujours vibrer les âmes ardentes et sensibles des enfants de la Provence et du Languedoc.

Ce mot déride jusqu'aux fronts plissés par la menace des discours académiques, et permet aux dames même de braver l'ennui des longues séances officielles, pour entendre quelques vers harmonieux et tendres.

La poésie est d'autant plus puissante et populaire, qu'elle a des consolations et des encouragements pour tous : pour ceux qui aiment, pour ceux qui croient, pour ceux qui souffrent ; aux uns elle parle du foyer domestique, de la famille,

Hosted by Google

de Dieu ; aux autres elle parle d'amour, de patrie, de liberté.

Sous notre ciel brûlant du Midi, où les têtes s'exaltent facilement, où les passions grondent et éclatent avec violence, où l'imagination est vive et féconde, chacun naît avec le sentiment poétique ; et puis, notre langue romane, si imagée, émaillée de locutions grecques, romaines, arabes, a des expressions si douces, si tendres, si mélancoliques, qu'elle caresse l'âme et l'emplit de jouissances infinies.

Mais, si les accents de la muse méridionale se prêtent aux épanchements de l'âme, ils sont parfois empreints d'une mâle fierté ; alors, son chant énergique, ardent, passionné, gronde comme la tempête et électrise les cœurs.

On parle souvent de la décadence des lettres : les grands poëtes laissent leur place vide, la poésie ne peut vivre, dit-on, dans un siècle où les tendances sont de plus en plus prononcées vers les sphères étroites des intérêts matériels !

Et quoi ! la poésie serait destinée à périr ; elle serait pour nous un non-sens, un souvenir bien vite oublié, ce serait « le gui parasite sur l'arbre social ? »

Mais pour que l'art fût détruit, il faudrait que le cœur humain qui est la base de l'art, cessât d'exister.

Non, la poésie n'est pas morte, et la Provence et le Languedoc comptent de nombreux poëtes, successeurs et héritiers des anciens trouvères.

Et quelle preuve plus évidente pouvons-nous invoquer ici que ces nombreuses pièces de vers, dont la plupart sont excellentes.

Il vous a suffi de frapper la terre du pied pour faire surgir dans l'arène vingt-neuf poëtes armés de toutes pièces.

Pour vous convaincre de la valeur de votre concours, et sans entrer dans le domaine du rapporteur de la commission, vous me permet-

Hosted by Google

trez de vous citer quelques vers de l'une des pièces, classée seulement au second rang, parmi les mentions.

Il s'agit des fables de Florian :

Livre charmant! œuvre légère,
Qui des siècles vas triomphant;
Livre qui charges toute mère
D'apprendre à lire à son enfant!

Sur ses genoux elle te pose,
Puis, sur tes lignes, à la fois,
Ils promènent, — lui, son doigt rose,
Elle, une longue aiguille en bois.

Tour à tour, piquant chaque lettre,
L'aiguille court; le doigt la suit,
Incertain, paresseux peut-être,
Mais toujours plus avant conduit.

L'enfant regarde ailleurs, soupire;
La mère enfle sa douce voix;
On entend des éclats de rire,
Des baisers, des pleurs quelquefois.

Et peu à peu — gloire au courage!
Moitié pleurant, moitié riant,
L'enfant, sur la première page,
A lu : Fables de Florian.

N'est-ce pas, que c'est gracieux et charmant, et que j'avais bien raison de dire qu'il était encore de vrais poëtes!

Florian est bien le poëte de l'enfance, et c'est à ce titre qu'il captive le cœur des mères; mais chaste et vertueux, c'est aussi *le poëte* du sentiment, et c'est par là qu'il *plaît* surtout aux dames.

Ne nous étonnons donc pas de voir figurer des dames aux premiers rangs de nos lauréats; applaudissons leurs excellents vers, et regrettons surtout leur absence.

Le succès de ce premier concours, qui a dépassé toutes les espérances, vous fait un devoir de le renouveler périodiquement, et si Toulouse

Hosted by Google

perpétue, par ses jeux floraux, le souvenir de Clémence Isaure, votre ville peut également rendre un hommage public à une femme aussi digne de devenir célèbre, à Clara d'Anduze, troubadour du douzième siècle, dont les poésies pleines de charmes sont conservées dans plusieurs recueils.

Interprète de notre Société scientifique et littéraire, je remercie la ville d'Anduze d'avoir évoqué cette douce et sympathique figure de Florian; je la remercie d'avoir ravivé dans les cœurs méridionaux l'étincelle sacrée de la poésie, et d'avoir prouvé que le culte des arts pouvait aller de pair avec les exigences industrielles et positives des temps modernes.

Si les Volces-Arécomiques, vos premiers pères, étaient renommés, parmi les guerriers de leur temps, pour leur courage et leur amour de la liberté, les enfants de votre cité ont gardé le sentiment de leur valeur et de leur indépendance religieuse et politique.

Si, ville romaine, Anduze a su attirer par la beauté de son climat, par la richesse de son site, par l'aménité de ses habitants, des préfets, des consuls, des sénateurs romains; aujourd'hui, cité industrielle, elle réunit les intelligences d'élite, et, comme preuve de sa prospérité, de nombreuses villas s'élèvent autour d'elle sur ses riantes collines.

Si, pendant quatre siècles, ses seigneurs ont brillé parmi les plus puissants du Languedoc, à l'époque où les lettres prospéraient à l'ombre de ses monastères; si les troubadours et les trouvères faisaient retentir de leurs chants l'écho de vos montagnes; si les nobles dames accouraient à leurs tournois poétiques, votre ville n'est point déchue de son antique grandeur, car elle sait cultiver et encourager les lettres et les arts, elle sait honorer les hommes qui l'ont illustrée, et vos dames savent, aussi bien que les châte-

Hosted by Google

laines d'autrefois, tresser des couronnes pour les félibres et les poëtes que vous conviez à vos concours.

Mais laissons parler le poëte que vous allez couronner, il exprimera mieux que je ne pourrais le faire les sentiments qui m'animent :

Et maintenant, honneur à la ville d'Anduze ;
L'esprit intelligent qui l'anime s'accuse
Par son désir ardent de voir perpétuer
Le souvenir si cher qu'elle veut honorer.
Salut à la cité qui sait se faire gloire
Des œuvres de talent, et garde la mémoire
De l'écrivain loyal, aimable, ingénieux
Qui, dans un air malsain, sut rester vertueux.
Ah ! que de tous côtés l'on suive cet exemple !
A vos enfants élus, villes, dressez un temple !...
Distinguer un grand homme, apprendre à le bénir,
C'est ainsi qu'un pays prépare l'avenir,
Et s'affirmant lui-même à l'Europe étonnée
Mérite à tout jamais sa haute destinée.

(Mme Théodore Muret.)

Ce discours, fréquemment interrompu par des applaudissemenls, a été suivi du rapport de M. Gaujoux. Des aperçus ingénieux et justes, des citations faites avec goût et sobriété ont donné à ce remarquable travail un agrément et un attrait tout particuliers. Nous le reproduisons ici :

Mesdames et Messieurs,

Un homme d'esprit, qui fut un poëte distingué et un cœur d'élite, M. Andrieux, répétait souvent à ses amis : « Dites du mal de mon père, si vous voulez, mais n'en dites pas de La Fontaine. » — Après tout le bien qu'on vous a déjà dit de Florian, vous en parleriez volontiers dans les mêmes termes, et vous en auriez le droit, mes-

Hosted by Google

sieurs, car désormais, Florian est, pour vous, plus qu'un ami, c'est un ancêtre!

Votre municipalité, interprète intelligente de vos sentiments, savait donc bien ce qu'elle faisait, en proposant comme sujet d'un concours : l'Eloge de Florian. Et, disons-le tout de suite, la muse française vient d'inspirer de très-beaux vers en l'honneur de cet écrivain aimable et tendre, dont on garde toujours un doux souvenir, alors même qu'on n'a plus le temps de le relire.

La Commission, nommée par la Société scientifique et littéraire d'Alais pour examiner et classer des productions si diverses, est en mesure de vous donner aujourd'hui un résumé de ses impressions en formulant un jugement dont elle s'efforcera de vous faire goûter les motifs. Et tout d'abord, messieurs, elle ne veut pas se dispenser de vous dire qu'elle croit avoir mis, dans ce travail, beaucoup de soin et de maturité, garanties sérieuses d'une impartialité sévère. Vingt-sept poésies françaises nous ont été envoyées et, après en avoir choisi six pour les honorer d'une médaille ou d'une mention spéciale, nous nous sommes plus d'une fois surpris à en regarder avec regret quelques autres où se trouvaient encore des idées parfois touchantes, parfois gracieuses, relevées ici ou là par la richesse et l'harmonie d'une langue éminemment poétique.

La poésie néo-romane elle-même, accueillie, depuis quelques années, vous le savez, avec tant de faveur sur d'autres points, n'a pas hésité à se produire ici, alors pourtant qu'elle n'avait pas été conviée. Et c'est ainsi que nous avons eu sous les yeux deux pièces en langue provençale parmi lesquelles une nous a paru digne, à tous égards, d'un prix exceptionnel. Nous aurons peut-être la bonne fortune de l'entendre lire par son auteur, M. Victor Bourrély, propriétaire à Rousset (Bouches-du-Rhône) et vous en-

Hosted by Google

tendrez peut-être avec non moins de plaisir M. Eugène Boisset de Saint-Sébastien vous dire sur votre ville tout ce qu'il pense de gracieux et que nous ratifions après lui.

Toutefois, messieurs, avant d'aborder de plus près notre examen, il nous paraît utile de vous dire à quel point de vue nous nous sommes placés, nous inspirant de vos sentiments, pour juger du mérite des œuvres poétiques soumises à notre appréciation. — Nous tenions à voir louer, dans Florian, tout ce que le temps en a respecté, tout ce qui, en dépit du goût variable de chaque époque, doit se transmettre d'une génération à l'autre. — Ses fables sont, il est vrai, son premier titre à une popularité toujours nouvelle, mais nul n'a mieux conté que lui, nul peut-être n'a mieux aimé, mieux senti et mieux dépeint les beautés de la nature. Après les ingénieux détails biographiques si bien recueillis par M. le maire d'Anduze, vous n'attendez rien de nous sur ce point, messieurs, et c'est nous qui avons appris. La vie de Florian fut donc une idylle presque jusqu'à la fin. Et si les nuages devaient tout à coup s'amonceler à l'horizon, si la tempête de 1793 devait briser une existence si pure et si douce, elle fut impuissante à détruire son œuvre. L'écrivain survécut à l'homme. Parlons-en un peu, messieurs. Je ne m'arrête, que pour les nommer, devant quelques-uns de ses ouvrages : *Numa Pompilius — Gonzalve de Cordoue — Guillaume Tell*, où se trouvent pourtant quelques jolis tableaux, quelques vifs et odorants paysages. Mais voici *Galatée* et *Estelle*, délicieuses créations, oasis rafraîchissantes où nous voudrions tous nous attarder encore. « *Nous les avons lus et relus, messieurs*, dit un ingénieux critique, *et nous gardons le souvenir de cette belle matinée de la vie où notre âme s'ouvrait si joyeuse au soleil, de cette claire échappée, vers l'aube amoureuse et le bleu du ciel.* » Passons

Hosted by Google

moins vite sur les douze *nouvelles;* car Florian contait à merveille. *Claudine,* entre autres, est un chef-d'œuvre de naturel et de sentiment. Avez-vous rien lu de plus simple et de plus touchant que cette chanson si connue que chante Claudine :

Pauvre Jeannette,
Qui chantais si bien !
Triste et seulette
Tu ne dis plus rien ?

— Las ? je soupire
Loin de mon ami :
Ne sais rien dire
A d'autres qu'à lui.

Savez-vous rien de plus tendre, de plus simple et de plus éloquent que cette romance de Robin Gray, dont voici une strophe?

Mon père alors parla mariage :
Sans en parler ma mère l'ordonna.
Mon pauvre cœur était mort du naufrage,
Ma main restait, mon père la donna.

C'est que Florian n'est pas, comme il le semble au premier coup d'œil, comme on l'a trop répété, un disciple attardé de l'école pastorale de d'Urfé et de Racan, venu tout exprès, dans les dernières années du XVIII[e] siècle, pour fermer le cortége des bergers et des bergères de fantaisie auxquels elle doit en France et peut-être ailleurs ce qu'on appelle l'art et la littérature *rococo.* Le chantre d'*Estelle* et de *Ruth* a moins sacrifié au goût de son époque qu'il n'a obéi à ses propres instincts. Né sur les bords riants du Gardon, dans une de ces belles vallées du Languedoc bordées par les Cévennes, il eut toute sa vie devant les yeux le paysage enchanteur où s'étaient écoulées les premières années de son enfance. « Que ne puis-je être certain, disait-il parfois, de reposer

Hosted by Google

sous le grand alisier de mon village où les bergères se rassemblent pour danser! Je voudrais que leurs mains pieuses vinssent arracher le gazon qui couvrirait mon tombeau, que les enfants, après leurs jeux, y jetassent leurs bouquets effeuillés, je voudrais enfin que les bergers de la contrée y fussent quelquefois attendris en y lisant cette inscription :

Dans cette demeure tranquille
Repose notre bon ami,
Il vécut toujours à la ville
Et son cœur fut toujours ici ! »

Dégagé des formes convenues de la pastorale, ce vœu conserve l'accent du cœur et il exprime un sentiment vrai, ce qui n'est pas le trait caractéristique du genre. Il se sentait invinciblement attiré vers le groupe de ces poëtes qui, à toutes les époques, ont été assez en contact avec la nature pour aimer à peindre les bois ombreux, les prairies verdoyantes, les sources limpides et pour opposer, dans de gracieuses fictions, les joies naïves de la vie champêtre aux plaisirs artificiels de la civilisation. Car l'idylle, messieurs, ne meurt pas plus que la tragédie, dont on a prononcé tant de fois l'oraison funèbre; elle ne fait que se transformer. Si elle perd sa grâce native dans les fadeurs et les mièvreries du roman pastoral, elle se relève jusqu'à la hauteur des plus nobles conceptions de l'esprit lorsqu'elle puise ses inspirations au cœur même de la nature et qu'elle déroule les plus simples incidents de la vie humaine au milieu des splendeurs de la création. C'est ainsi qu'aux confins de deux mondes et de deux siècles on vit éclore dans une île de l'Océan indien, comme une perle formée par les flots de la mer, la plus suave, la plus touchante et la plus poétique des idylles : *Paul et Virginie*, qui pourtant n'a pas fait oublier *Estelle et Némorin*.

Hosted by Google

Je vous devais, messieurs, ces explications, un peu longues, je le crains bien, mais elles nous ont guidés dans l'appréciation des œuvres poétiques dont le mérite honore et l'auteur et celui qui les a inspirées. Et maintenant, messieurs, revenons au concours.

Nous n'avons point hésité à placer en première ligne la pièce dont l'auteur est Mme Théodore Muret, de Paris. Il serait difficile, messieurs, d'apprécier avec une plus entière sûreté de goût les œuvres de Florian, et de les passer plus habilement en revue. La pureté de la forme est le premier mérite de cette composition où tous les détails sont donnés dans une sage mesure et placés en leur lieu. Mais cela n'exclut ni la chaleur de sentiment, ni cet ensemble de qualités qui sont comme le cachet des poëtes.

Le deuxième rang appartient à M. Jules Valéry Monbarlet, avocat à Saint-Seurin-de-Prats, par Vélines (Dordogne). Un plan conçu dans de vastes proportions, une imagination riche et brillante, un style éclatant, ont tout d'abord fait distinguer cette œuvre. Ajoutez à cela le souffle poétique, d'heureuses hardiesses, du nombre et de l'harmonie. Mais l'auteur eût dû se renfermer plus sévèrement dans son sujet, l'aborder plus directement et s'interdire quelques digressions que déguise mal une riche parure poétique.

Le naturel et la délicatesse des sentiments, la simplicité de l'expression, la grâce et le charme des souvenirs évoqués ont conquis à madame Bonaud-Nadaux la troisième médaille. Grâce à ces mérites divers et frappants, nous avons pu fermer les yeux sur quelques vers dont la facture réclamerait peut-être un peu plus de clarté.

Parmi les poésies que nous avons jugées dignes d'une mention spéciale, citons d'abord celle de M. Delphis de la Cour, à Loches (Indre-et-Loire). Peut-on dire d'une manière plus gra-

Hosted by Google

cieuse et plus vraie l'impression que Florian laisse dans l'âme de ses divers lecteurs? Ecoutez :

On te prend pour ami, tant qu'on est resté pur,
Et, par le souvenir, on t'aime en l'âge mur.
A l'heure de l'étude, entr'ouvrant mon pupitre,
De Numa, que de fois je lisais un chapitre !!!
Mon Virgile m'aidant à tromper l'espion,
J'allais narguant le maître et lui damant le pion.
Jours trop vite écoulés, mais qu'on croirait revivre
Avec le souvenir, quand on ouvre ton livre !

Alors qu'on te relit, tout ce qu'on a perdu
De soi-même, en marchant, par toi nous est rendu ;
Il semble, grâce à toi, qu'en son cœur tout renaisse.
Tu gardes le parfum des fleurs de la jeunesse,
Tu fais, pour le vieillard, revivre le bon temps
Et tu chantes en lui la chanson du printemps.
Il aime, grâce à toi, ce qu'aux beaux jours on aime.
En vain il cherche ailleurs les autres et lui-même,
La gloire, les amours, tout ce qu'il a rêvé ;
En toi seul, Florian, il a tout retrouvé !

Une mélancolie douce, une élégance soutenue, un vif et réel sentiment des beautés de la nature, telles sont les qualités qui distinguent, dans la pièce que nous avons eue sous les yeux, le talent poétique de M. Roger Liquier, d'Anduze.

Ce talent est, à nos yeux, plein de promesses. Il débute ainsi :

Nous venons en pèlerinage,
A ta tombe apporter l'hommage
Que doivent tous les jeunes cœurs
A ton souvenir doux et tendre,
Te pleurer encore, et suspendre
A tes cyprès ces couronnes de fleurs.

Plus loin, appréciant le fabuliste que La Fontaine n'a pu faire oublier, il lui dit :

Hosted by Google

Si tu n'avais pas son génie,
Tant de grandeur à tant de grâce unie,
Au champ où l'on croyait qu'il eût tout récolté,
Savoir encor glaner, dans l'herbe
Assez d'épis pour une gerbe,
N'est-ce pas un beau titre à l'immortalité? —

Encore une strophe, messieurs; après l'hommage, le poëte s'écrie :

Et maintenant, partons, car la nuit tombe;
Ne troublons plus le repos de sa tombe,
Amis, notre but est rempli.
Nous te quittons! — Adieu, poëte !!!
Heureux, si ton ombre muette
A nos accents a tressailli!

M. Gustave Rousset, avocat à Valence sur Rhône (Drôme), a su joindre au charme d'une vive sensibilité, des détails qui dénotent une connaissance très-complète des œuvres de Florian. A coup sûr, elles ont été plus d'une fois dans ses mains, et nous ne trouvons à reprendre dans sa versification qu'un peu de monotonie peut-être, dont nous accusons uniquement la mesure qu'il a choisie.

Vous penserez comme nous, messieurs, qu'il y a de l'âme chez ce jeune poëte qui, après avoir apprécié avec charme la vie et les œuvres de Florian, termine ainsi :

Pour moi, qui jeune, à tes écrits sensible,
En conservai toujours le doux émoi,
Quand j'ai cherché, loin du monde visible,
Une âme sœur, j'ai cru la voir en toi.
Toujours fidèle à ta douce mémoire,
Plus chère encor par tes derniers malheurs,
Si je n'ai pu mieux célébrer ta gloire,
Je viens me joindre à tes admirateurs.

Et maintenant, messieurs, brisons, si vous le voulez-bien, ces classifications étroites, où des nuances légères ont mis, plus d'une fois, notre

Hosted by Google

goût à une rude épreuve, et parmi toutes ces poésies où nous aurions quelque peine à rendre brièvement raison de nos préférences, parce que, dans toutes il y a de charmants tableaux, prenons quelques peintures après avoir cité : M. Jules Paulet, rue du Bac, à Paris ; — M. Eugène Hugot, rue Saint-Honoré, à Paris ; — M. Victorien Bezombes, de Limoges ; — M. Bordes, d'Anduze ; — M. George Lemarois de Paris, — M. Maigron, de Barjac ; — M. Joseph Bouvier, docteur-médecin, à Héricourt (Haute-Saône) ; — M. Gaston Romieux, de La Rochelle ; — M. Adolphe Joly, de Paris ; — enfin, M. Gindre de Mancy, père, de Criquetot-Lesneval (Seine-Inférieure).

Où trouverions-nous, messieurs, à propos des fables de Florian, une peinture à la fois plus fraîche et plus gracieuse que celle de M. George Lemarois et dont notre président vous a donné lecture. Mais tout n'a pas, dans sa pièce, cette fraîcheur et cette justesse dans l'expression et le sentiment.

Entendez M. Gindre de Mancy, nous parlant avec émotion de cette douce sérénité que répand dans notre âme la description d'une époque, hélas ! trop loin de nous et que Florian fait revivre.

Il me semble, en leur grâce, avec lui, retrouver
Tout ce qu'alors mon cœur se plaisait à rêver :
Francs amis, douce amante, et champêtre royaume,
Et de l'air de nos monts respirer tout le baume.
N'est-ce donc point assez pour tromper mon ennui ?
J'ose plus ; — sur ses pas je m'égare, avec lui,
Sous l'azur de son ciel, dans ce beau val d'Anduze,
Le sol de ses aïeux, le berceau de sa muse,
Où sous le chaume encor on aime à le bénir,
Et qui garde de lui l'immortel souvenir.
Là, de lui, comme à Sceaux, là tout nous parle encore,
La brise du matin, la fleur qui vient d'éclore,
Le saule du ruisseau, la source du vallon
Et chaque écho redit avec amour son nom.
Là, dans cette fertile et riante contrée,
On refait, avec lui, le beau règne d'Astrée,

Hosted by Google

Où la blonde moisson, les vergers opulents,
Et les pâtres joyeux, et leurs troupeaux bêlants,
De l'antique âge d'or rappellent l'innocence
Et n'offrent que tableaux de paix et d'abondance.

M. Charles Viriot, de Paris, a trouvé dans son cœur des accents émus pour nous parler de la mort de Florian :

Poëte ! quand le temps des lugubres ruines
Couvrit d'un voile noir les françaises collines,
Le vent des morts soufflant... au cœur vint te glacer;
Les doux chants de l'amour durent alors cesser !
— Tu fis comme la fleur au souffle de l'orage;
Elle s'incline, tombe, et jonche le rivage !
Ou bien, comme l'oiseau, quand souffle l'aquilon,
Son chant ne charme plus les échos du vallon !
C'est qu'il faut le soleil, et non pas la tempête
A cette âme que Dieu met au cœur du poëte...
Sa lèvre se refuse à la coupe de fiel,
Son empire est de paix, d'espérance et de miel...
Que l'orage soudain s'élève, éclate et gronde,
Il prend son vol en haut, laisse à ses pieds le monde.
Et traversant, serein, notre hémisphère en feu,
Comme l'aigle au soleil, il s'envole vers Dieu !!!
— Tel s'en fut Florian !... aux hymnes de la haine
Il quitta sans effort son enveloppe humaine,
Mais aux champs qu'il aimait (depuis qu'il s'est enfui
Seul, l'oiseau du printemps a chanté comme lui !!!

Je m'arrête, messieurs, je ne puis tout citer, et j'y serais entraîné si je ne voulais être que juste. J'en ai dit assez du moins pour que vous applaudissiez à l'intelligente initiative de votre municipalité, qui se promet de faire un livre de toutes ces poésies charmantes. Il y a là bien des œuvres remarquables, variées dans leur forme, inégales par leur mérite, mais où s'accuse souvent une puissante veine littéraire !

Cette fécondité, souvent originale, est sans doute, messieurs, un hommage à Florian; mais elle prouvera peut-être à la ville d'Anduze combien est excellente en soi l'institution même des

Hosted by Google

concours, et avec la satisfaction du présent, elle y doit trouver un légitime sujet d'espérances pour l'avenir.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire deux charmantes compositions qui ont très-agréablement clôturé cette petite solennité littéraire. La première est en vers languedociens, et l'auteur, M. Arnavielle, a su, par une lecture agréable, en faire sentir toute la fraîcheur et la grâce. La deuxième est un chaleureux appel aux nobles délassements de l'esprit. M. Liquier, d'Anduze, n'en est pas à ses débuts, c'est dire que son succès a élé réel et que l'auditoire l'a écouté avec le plus vif intérêt.

Hosted by Google

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Séance du 13 mars 1869

PRÉSIDENCE DE M. L. DESTREMX

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Dépouillement de la correspondance : Lettres de : 1° MM. de Roux-Larcy et Dupin pour remercier la Société de leur nomination comme membres résidants; 2° de M. O. de Marichard, membre non résidant, pour engager à poursuivre l'exploration de la grotte des Morts de Durfort, et se mettre à la disposition de la Société pour surveiller les travaux à entreprendre dans ce but.

M. le docteur Plantier offre à la Société vingt-un volumes anciens dont plusieurs offrent un véritable intérêt, notamment un volume imprimé en 1492, et dont l'auteur paraît être Etienne Marcilleti, d'Alais.

La discussion est ouverte sur la grotte de Durfort; le maître-mineur Gal, qui assiste à la séance, transmet à la Société les propositions de M. Dombre, propriétaire de la grotte; la Société délègue

Hosted by Google

MM. Fraissinet et Magnon qui se rendront à Durfort et pourront traiter s'il y a lieu avec le propriétaire.

M. Malinowski donne lecture d'une étude sur les cavernes des environs d'Alais; l'auteur rappelle que les premières découvertes d'ossements humains mêlés avec les débris d'animaux de races éteintes sont dues, pour notre région, à MM. Tournal, Marcel de Serres, de Christol et Emilien Dumas. Il énumère dans son travail les grottes de Branoux, dont il est question dans les mémoires du maréchal de Villars; celles de Mialet et de la montagne de l'Ermitage, aux portes d'Alais; il continue en faisant l'historique de la grotte des Morts de Durfort, et propose en terminant de rédiger une statistique complète des cavernes de l'arrondissement d'Alais qui, du reste, ont été déjà l'objet d'un travail inédit de M. de Malbos, travail qui se trouve entre les mains d'un de nos collègues et qui sera ultérieurement communiqué à la Société.

Toutes les formalités prescrites par les art. 3 et 4 du règlement ayant été remplies, sont proclamés membres honoraires: MM. F. de la Farelle, membre correspondant de l'Institut, et J. Canonge, tous deux résidant à Nimes.

Séance du 20 mars 1869

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Dépouillement de la correspondance: Lettres de MM. de La Farelle et J. Canonge remerciant la Société du titre de membre honoraire qui leur a été conféré dans la séance du 13 mars.

Hosted by Google

MM. Fraissinet et Magnon rendent compte à la Société de la mission qu'ils ont remplie à Durfort; ces Messieurs ont traité avec M. Dombre, propriétaire de la grotte des Morts de Durfort, et ont acquis pour la Société le droit de fouille dans cette grotte, moyennant la somme de trois cents francs; la Société ratifie le traité que ces Messieurs ont conclu, et vote les crédits nécessaires.

M. Gaujoux donne lecture d'un travail sur Beaumarchais. L'auteur raconte avec de nombreux détails la vie de Beaumarchais, tour à tour industriel, musicien, pamphlétaire et diplomate, qui a touché avec une ardeur fiévreuse et un vrai génie à toutes les questions de son temps et a exercé une certaine influence, même sur l'époque à laquelle nous vivons. Il n'a pas pu cependant laisser une mémoire honorée ni entrer en pleine possession de la gloire. M. Gaujoux analyse les différents travaux de Beaumarchais, montre l'influence qu'ils ont eue et termine en étudiant le caractère et la valeur morale de son héros, seule cause du peu de célébrité dont il jouit.

Les formalités prescrites par l'article 4 du règlement ayant été remplies, sont proclamés: membre résidant de la Société, M. Ch. de Thézillat, sous-préfet de l'arrondissement d'Alais, et membre non résidant, M. P. Cazalis de Fondouce, ingénieur civil à Montpellier.

Séance du 27 mars 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Dépouillement de la correspondance : 1° MM. de

Hosted by Google

Thézillat et Cazalis de Fondouce remercient les membres de la Société de leur nomination, le premier en qualité de membre résidant, le second de membre non résidant; 2° MM. de Marichard et de Fondouce offrent de se rendre le 6 avril à Durfort et de surveiller les fouilles à opérer dans la grotte; 3° M. Dombre, propriétaire, écrit pour ratifier à son tour le traité passé entre lui et MM. Fraissinet et Magnon.

La proposition de MM. Cazalis de Fondouce et Ollier de Marichard est adoptée; il est de plus décidé qu'afin de permettre à ces deux membres d'assister à la prochaine séance et de se concerter avec les autres membres de la commission, la réunion qui devait avoir lieu le samedi 3 avril est renvoyée au lundi 5.

M. Malinowski communique une lettre qui lui a été adressée par M. Jeanjean, de Saint-Hippolyte-du-Fort, dans laquelle celui-ci donne des détails sur la grotte de Durfort, qu'il a visitée il y a peu de temps.

La parole est donnée à M. Malinowski pour donner lecture d'une notice sur l'abbé Giraud-Soulavie.

Parmi les savants du dernier siècle qui se sont occupés de l'histoire naturelle du Languedoc, se trouve l'abbé Giraud-Soulavie, né le 9 juillet 1752, à Largentière (Ardèche), mort à Paris en 1813. Son ouvrage géologique est peu connu; cependant M. d'Archiac ayant déclaré que ce travail ne manquait pas de mérite, M. Malinowski l'a étudié et en fait une analyse détaillée, démontrant que l'abbé Giraud avait des idées très-justes sur la structure géologique du globe et sur l'existence des fossiles caractéristiques des différents terrains.

Pour compléter son travail, l'auteur de la notice signale les publications littéraires de l'abbé Soulavie et le rôle qu'il a joué à l'époque de la révo-

Hosted by Google

lution comme ministre plénipotentiaire de la République française à Genève.

Séance du 5 avril 1869

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédence.

M. Cazalis de Fondouce offre à la Société deux ouvrages dont il est l'anteur : 1° *Recherches sur la Géologie de l'Eyypte ;* 2° *Derniers Temps de la Pierre polie dans l'Aveyron.*

M. J. O. de Marichard offre le fac-simile d'un silex de 0m.25 de longueur.

La grotte des Morts de Durfort est l'objet de la discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, mais toutes conclusions sont renvoyées après que de nouvelles découvertes auront été fournies par les travaux des fouilles qui doivent recommencer dès le lendemain.

Séance du 10 avril 1869

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

M. Cazalis de Fondouce prend la parole pour donner des renseignements sur les nombreux débris que M. J. O. de Marichard et lui ont pu extraire de la grotte de Durfort et qu'ils ont pris le

Hosted by Google

soin de faire déposer dans la salle des séances de la Société.

M. Magnon a la parole et donne lecture de la première partie d'une étude sur Rabelais; ce travail sera analysé lorsque l'auteur donnera lecture de la seconde partie de son mémoire (1).

Toutes les formalités prescrites par l'article 4 du règlement ayant été remplies, sont nommés membres résidants : MM. G. Charvet, agent-voyer d'arrondissement; M. le baron Ch. d'Hombre, chevalier de la Légion d'honneur, membre du conseil général; M. Lucy, receveur particulier des finances; membre non résidant, M. H. Delpech, avocat à Montpellier. Ces élections complètent le nombre des membres résidants tel qu'il est fixé par l'article 11 du règlement.

Séance du 17 avril 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. Cazalis de Fondouce et Dupin font hommage à la Société de poteries qu'ils ont trouvées dans des tumuli-dolmen des environs de Carnoulès (Gard), et de fragments de briques romaines recueillis dans la même localité. M. Plantier fait hommage de deux vases antiques découverts par feu M. Gaillard, pasteur à Alais, dans un puits du quartier de l'Ermitage, et d'une branche de corail dont il ignore l'origine.

---

(1) Voir le procès-verbal de la séance du 3 juillet 1869.

Hosted by Google

Le préposé à la garde de la grotte de Durfort, le maître-mineur Gal, dépose sur le bureau divers objets trouvés dans la grotte; M. Magnon donne quelques détails sur manière dont ces objets ont été découverts. La Société décide que les fouilles seront provisoirement suspendues, et que, pour couvrir les frais extraordinaires qu'elles ont nécessités et nécessiteront encore, une souscription sera ouverte parmi les membres de la Société (1).

La Société décide qu'elle se transportera le 29 avril à Durfort, et fixera sur place la marche des travaux utlérieurs.

M. Malinowski a la parole pour la lecture d'une étude sur le bambou : il rappelle les lieux d'origine du bambou, retrace les usages multipliés que font les Chinois et les Japonais de ce précieux végétal; il se demande pourquoi les Européens se priveraient de cette plante si utile dont il croit l'acclimatation possible sous notre climat; signale les heureux essais tentés dans l'arrondissement d'Alais par deux agronomes d'Anduze, MM. Mazel et André, et termine en exprimant le désir que la vulgarisation du bambou soit favorisée par le goût public.

Quelques membres de la Société font remarquer qu'il existe plusieurs variétés de bambou, que quelques-unes d'entre elles vivent et prospèrent dans le pays, et que plusieurs jardiniers d'Alais font déjà le commerce du bambou indigène.

---

(1) Les membres de la Société qui n'ont pas encore souscrit sont priés de vouloir bien adresser le montant de leurs souscriptions à M. Barre, trésorier de la Société, rue Sauvages, à Alais.

Hosted by Google

Séance du 24 avril 1869

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Dépouillement de la correspondance : Lettre de M. Lucy, remerciant la Société d'avoir bien voulu l'admettre en qualité de membre résidant.

M. Lucy fait hommage à la Société d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Expédition de Chine* 1860, *Lettres intimes*, par A. Lucy.

M. Charvet offre une brochure : *Le Château de Saint-Privat-du-Gard*, fragments d'histoire locale, par G. Charvet. 1 vol., Uzès, 1867.

M. le baron d'Hombres offre à la Société : 1° *Lettres inédites de Linné à Boissier de Sauvages*, recueillies par le baron d'Hombres-Firmas, éditées par M. C. C., professeur au collége d'Alais. 1 vol. in-8, Alais, 1860.

2° *Recueil de Mémoires et d'Observations*, par M. le baron d'Hombres-Firmas. 6 vol. in-8.

M. Itschner offre, de la part de l'auteur, M. l'abbé Delacroix, aumônier du Collége spécial d'Alais, un ouvrage en deux volumes : *Histoire de Fléchier*. Paris, 1863, format Charpentier.

M. Chamboredon, ancien magistrat, adresse à la Société une brochure imprimée à Alais (1869), dont il est l'auteur : *Du Canada, et de l'état actuel des populations d'origine française dans les possessions anglaises du nord de l'Amérique.*

M. Gaujoux a la parole pour la lecture de son étude sur Aristophane.

M. Gaujoux jette tout d'abord un coup d'œil sur

Hosted by Google

les mœurs et le caractère social de la république athénienne, et cherche dans cette étude l'explication du caractère qu'a revêtu la comédie dans cette démocratie spirituelle et turbulente.

Donnant alors quelques détails biographiques sur Aristophane, il indique, sur des témoignages authentiques, le nombre des comédies attribuées à ce poëte. Il apprécie ensuite les onze comédies qui nous ont été conservées et les divise en trois groupes bien distincts : comédies politiques — comédies philosophiques — comédies littéraires. Il recherche dans chacune la pensée du poëte comique. Une seule comédie, les *Oiseaux*, reste en dehors de cette classification. Le critique termine en disant que les contemporains d'Aristophane avaient accueilli toutes ces pièces avec enthousiasme et que la postérité a ratifié ce jugement.

La Société décide qu'à cause de l'excursion projetée à Durfort le 29 avril, la première séance mensuelle de la saison d'été aura lieu le second samedi de mai; les séances suivantes auront lieu le premier samedi de chaque mois.

Séance du 8 mai 1869

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

MM. Cazalis de Fondouce et J. O. de Marichard offrent à la Société divers objets trouvés dans la grotte d'Oullins, commune du Garn (Ardèche).

M. Girod, photographe, offre à la Société un exemplaire de la vue photographique de l'entrée de la grotte des Morts de Durfort.

M. Cazalis de Fondouce donne lecture du rapport dont il a été chargé, sur la grotte de Durfort.

Hosted by Google

Ce rapport devant être imprimé dans le Bulletin, nous n'en donnons point l'analyse; la Société décide qu'une copie de ce rapport sera adressée à l'Académie des sciences (1).

M. Malinowski rend compte de l'excursion effectuée le 29 avril dernier, par la Société, à la grotte de Durfort.

M. Parran donne communication aux membres de la Société d'un travail de M. de Malbos sur les grottes de la région; plus de cent cinquante cavernes sont passées en revue dans cet ouvrage, dont il avait déjà été question dans la séance du 13 mars dernier.

M. Charvet donne lecture d'un fragment d'histoire locale inédit, couronné en 1866 par l'Académie du Gard, intitulé : *Monographie de Remoulins.*

Le fragment lu par l'auteur comprend les luttes communales dont la sénéchaussée de Beaucaire, en général, et la commune de Remoulins en particulier, a été le théâtre au XIV^e^ siècle.

Pour la rédaction de ce travail, l'auteur s'est principalement inspiré des documents fournis par les archives impériales, départementales et communales, des travaux de l'historien Ménard et de ceux des Bénédictins. Il a tâché de relier à l'histoire des communes de France les documents locaux par lui recueillis en les accompagnant de diverses considérations sur l'état comparé des communes au moyen-âge et à l'époque moderne, et sur le grave problème de la centralisation.

La Société décide qu'une séance extraordinaire aura lieu le 29 mai, à l'effet de statuer sur les nombreux candidats au titre de membres non-résidants.

---

(1) Une grande partie de ce rapport a été imprimée dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences.

Hosted by Google

SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

—

1er VOLUME - 3e BULLETIN

RAPPORT

lu et présenté

A LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DANS SA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1869

Par M. G. CHARVET, membre résidant

au sujet de quelques actes féodaux communiqués ou offerts à la Société

Dans une de nos précédentes séances, vous avez bien voulu, Messieurs, me transmettre par l'intermédiaire de M. des Hours, notre secrétaire archiviste, les copies manuscrites de deux actes féodaux du XIIIe et du XIVe siècle, et m'inviter à rendre compte à la Société du contenu de ces pièces, en lui signalant les détails historiques qu'elles peuvent fournir pour l'arrondissement d'Alais.

Je viens aujourd'hui, Messieurs, remplir auprès de vous la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier, et vous présenter une analyse aussi succincte que possible des actes qui m'avaient été communiqués.

Hosted by Google

I. — La première de ces pièces, par ordre de date, est la copie d'un acte du XIIIe siècle offerte à la Société par M. Benoît, notaire à Villefort.

Cette pièce, qui remonte au règne de saint Louis, est datée de la veille des nones de novembre 1264, correspondant au 4 novembre de la même année. C'est une sentence arbitrale rendue entre Guillaume Heraïl ou Eraïl, prieur de l'Eglise Notre-Dame de Ponteils, d'une part; et Pierre Heraïl, chevalier, seigneur de Brésis, Durant Rome, Pierre Monet et Jean Achard, syndics ou procureurs des habitants de Ponteils, d'autre part.

Pour l'intelligence de la pièce qui nous occupe, quelques détails historiques préliminaires sont indispensables :

Avant la Révolution, la commune de Ponteils, à laquelle fut, depuis, réunie celle de Brésis, par un décret du 4 mai 1812, faisait partie de la viguerie et du diocèse d'Uzès et était comprise dans le doyenné de Gravières (Ardèche.)

Le prieuré régulier de Notre-Dame de Ponteils était à la collation de l'abbé de Saint-Ruf (1), et l'évêque d'Uzès en conférait la vicairie sur la présentation du prieur. Il est bon de mentionner aussi que le fief de Ponteils dépendait de la mouvance originelle de l'évêché d'Uzès et qu'à ce titre, l'évêque de ce diocèse en possédait la suzeraineté temporelle.

Dans une courte notice jointe à la copie de l'acte précité, notre érudit correspondant, M. Benoît, nous fait connaître que le prieuré de Notre-Dame de Ponteils était un des plus riches et des plus

---

Les chanoines réguliers de Saint-Ruf appartenaient à un ordre religieux fondé en 1078, et dont le chef d'ordre était une abbaye située près d'Avignon. Cette abbaye ayant été détruite au milieu du XIIe siècle, le chef-lieu fut transféré dans l'île d'Eparvière, en face de Valence (Drôme.)

Hosted by Google

considérables du mandement de Villefort, et que les seigneurs de Brésis, du Cheylar (près Aujac), de Baruse, de Morangiés, de Chabotes, de Troulhas, etc., l'avaient doté de plusieurs fondations et d'un grand nombre de redevances. Il ajoute que, dans cette même église, avaient été instituées diverses chapellenies, entre autres celle de l'*Abadie* ou de l'*Abbaye*, dont les seigneurs de Brésis étaient les fondateurs; et celle de Saint-Georges, placée sous le patronage de la maison de Troulhas.

Ces quelques détails une fois connus, nous pouvons poursuivre l'analyse de l'acte qui nous a été communiqué.

Le prieur de Notre-Dame de Ponteils et les habitants ou propriétaires forains de cette localité, voulant terminer les différends survenus entre eux, au sujet du payement des dîmes et autres redevances annuelles, choisissent pour arbitres : *Hugues*, prieur de Prévenchères, et le *recteur* ou curé de l'église Saint-Martin-de-Chambonas, et promettent réciproquement qu'une somme de cent livres sera payée à l'une des parties par celle qui refusera de se conformer à la sentence des arbitres. Ces derniers prêtent serment entre les mains de Randon de Châteauneuf et de Guigues du Tournel, l'un et l'autre seigneurs dans le mandement de Villefort, de remplir fidèlement leur mandat; et ces deux seigneurs jurent, à leur tour, en présence de Pierre d'Altier et G. de la Redonde d'obliger leurs vassaux à se conformer à la sentence qui sera rendue.

Ces formalités étant accomplies, les arbitres procèdent à la vérification des droits et charges des parties :

Ils constatent que les habitants de Ponteils sont, de toute ancienneté, dans l'usage de fournir au prieur, pour la dîme du prieuré :

1° La dixième partie du blé, du vin, des légumes et des châtaignes qu'ils récoltent sur leurs propriétés.

Hosted by Google

2° La dixième partie de la laine de leurs troupeaux.

3° La dixième partie des fromages qu'ils confectionnent, et des pourceaux, poulets et veaux qu'ils élèvent.

4° La vingtième partie de leur récolte de foin.

Il est en outre constaté que le prieur a le droit de prélever sur les vendanges la valeur de douze muids de vin et de recouvrer quelques autres menues redevances.

La sentence est rendue par les arbitres, sauf l'approbation de l'abbé de Saint-Theoffred, substitué à celui de Saint-Ruf, et celle de l'évêque d'Uzès. L'acte est dressé à Villefort dans la maison de G. Flandin, et ratifié par les habitants de Ponteils, le 7 des kalendes de décembre (25 novembre) de la même année 1264, et le mardi de Pâques, et le 18 juillet de l'année suivante.

S'il m'était permis d'exprimer un regret, ce serait celui de ne pas voir figurer au bas de la pièce précédente les noms des témoins présents à la rédaction de l'acte. Cette mention donne quelquefois des renseignements utiles sur la généalogie des principales familles de la province et ne doit pas être négligée. Il sera, d'ailleurs, bien facile de combler cette lacune en faisant un appel à la complaisance si connue de notre savant correspondant, M. Benoît.

Ainsi que vous avez pu le constater, Messieurs, l'acte que je viens d'analyser devant vous n'offre pas une bien grande importance historique. Nous ne devons pas moins témoigner notre reconnaissance à notre excellent correspondant de ce qu'il a bien voulu nous le communiquer, et lui dire combien nous nous estimerions heureux de le voir mettre à exécution la gracieuse promesse qu'il nous a faite d'adresser, de temps en temps, à la Société des communications du même genre sur Génolhac, Ponteils, Concoules, Bonnevaux et autres localités du nord de notre arrondissement, qui forment le noyau d'une région peu explorée et

Hosted by Google

sur lesquelles on n'a recueilli, jusqu'à ce jour, que des renseignements historiques très-insuffisants.

II. — La deuxième pièce dont j'ai à vous rendre compte, Messieurs, est de beaucoup plus importante que la première. Notre Société en doit la communication à l'obligeance de M. de Pelet et à la bienveillante intervention de M. des Hours, notre secrétaire-archiviste.

Cet acte, qui intéresse d'une manière toute spéciale la ville et l'arrondissement d'Alais, est un hommage ou dénombrement de fiefs rendu le 17 avril 1349, sous le règne de Philippe VI de Valois, par Bernard Pelet, 4e du nom, à Guillaume Roger I, vicomte de Beaufort et de la Motte, son suzerain.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Messieurs, que, vers la fin du XIIe siècle, une portion de la seigneurie d'Alais qui, jusqu'alors avait exclusivement appartenu à la maison Pelet, passa dans la maison d'Anduze par le mariage d'Ermessinde ou Hermessinde Pelet, avec Pierre Bermond de Sauve et d'Anduze. Cette portion de seigneurie, confisquée en 1243 par Saint-Louis, et cédée en 1344, par Philippe de Valois, à Humbert II, dauphin de Viennois, fut vendue, en 1346, par ce dernier, à Guillaume Roger I, vicomte de Beaufort et frère du pape Clément VI, pour la somme de 60,000 florins d'or. En même temps qu'il faisait cette acquisition, le vicomte de Beaufort obtenait du roi de France l'érection en *comté* de la portion de la seigneurie d'Alais qu'il venait d'acquérir et la cession de la mouvance sur la deuxième portion de cette seigneurie possédée par la maison Pelet à titre de baronnie. Par suite de la nouvelle érection, cette maison devenait vassale du vicomte de Beaufort, élevé au titre de comte d'Alais (1).

---

(1) **Maximin d'Hombres.** — *Recherches historiques sur la Ville d'Alais* — **pp. 144 à 175.**

Hosted by Google

C'est, donc, en sa qualité de suzerain que ce dernier reçoit, le 17 avril 1349, de Bernard Pelet IV, l'hommage que nous nous proposons d'analyser.

Le préambule de cette pièce pourrait soulever une discussion généalogique dans la succession de la maison Pelet.

En effet, Bernard Pelet déclare faire hommage, au vicomte de Beaufort, pour toutes les possessions qu'il tient de lui en fief et telles qu'elles ont été jadis reconnues par Bernard Pelet, son père : *Alias recognita per dominum Bernardum Peleti, patrem meum.*

Or, Messieurs, si nous consultons le tableau généalogique des seigneurs d'Alais, publié dans le volume des *Recherches historiques* sur cette ville, nous y trouvons *Bernard Pelet IV*, désigné comme fils de Raymond Pelet IV (1), tandis que l'acte de 1349 nous le montre comme fils d'un autre Bernard Pelet.

Je n'ai pas, Messieurs, la prétention d'expliquer cette contradiction : je me contente de la signaler; et il serait téméraire de conclure, par le texte d'un acte unique, que le tableau généalogique précité présente une inexactitude. M. Maximin d'Hombres et ses savants collaborateurs ont fait, à ce sujet, des recherches si étendues et si consciencieuses, qu'ils ne peuvent manquer d'être arrivés à une certitude à peu près absolue sur les origines et la filiation des seigneurs d'Alais.

L'acte que j'analyse sous vos yeux n'est, du reste, Messieurs, qu'une copie transcrite, en 1566, sur l'acte primordial, ou plutôt sur une première copie qui se trouvait alors en la possession de la famille de Cambis; et l'on peut très-bien admettre qne le copiste a pu commettre une erreur. Peut-être aussi, bien qu'à vrai dire cette dernière hypothèse soit peu acceptable, peut-être, dis-je,

---

(1) **Maximin d'Hombres.** — *Recherches historiques sur la Ville d'Alais* — **pp. 216-217.**

Hosted by Google

pourrait-on admettre que par ces mots : *patrem meum*, Bernard Pelet IV a voulu désigner, non pas son père, mais l'un de ses ancêtres, Bernard Pelet III, par exemple, son trisaïeul.

Cette observation une fois faite, je passe à l'analyse de l'acte :

Bernard Pelet reconnaît tenir à hommage de Guillaume Roger :

1° Son château et tour d'Alais (*la tour Peletine*) ; plus la moitié indivise de la haute et basse juridiction de la ville et de ses dépendances et tout ce qu'il possède dans ladite ville, y compris le moulin dit *du Marché*.

2° La moitié de la *leude* ou droit sur la vente du blé et des volailles, plus la moitié du droit établi sur le pesage et le mesurage des denrées et autres menues redevances, ainsi qu'une certaine portion de la leude perçue sur le sel, à la tête du *pont vieux* d'Alais, et la deuxième partie du péage perçu sur les marchandises passant par ladite ville, et se dirigeant vers la Régordane (1) et la Lèche (2).

3° Il reconnaît tenir en emphytéose, c'est-à-dire à titre de bail perpétuel, un grand nombre de possessions diverses situées dans Alais ou son territoire.

4° Il reconnaît tenir à hommage dudit vicomte son château de *Connillère* (3) et ses dépendances.

---

(1) La forêt *Régordane*, située dans les communes de Portes et Génolhac, était traversée par l'ancienne voie romaine de Nimes à Gabalum (Javols) passant par Alais. (V. E. Germer-Durand. *Dict. topographique du Gard.*)

(2) La Lèche est un hameau de la commune de Robiac traversé, sans doute, par une autre route qui rejoignait la précédente ou conduisait peut-être vers le Vivarais.

(3) Ce château se trouve aussi mentionné dans la *Notice sur Alais et ses environs*, publiée en 1788, par M. Bonnal-Olive.

Cette notice nous fait connaître que sur le pic de

Hosted by Google

Bernard Pelet, continuant l'énumération de ses fiefs, reconnaît tenir encore du vicomte de Beaufort :

5° La huitième partie du quart, (c'est-à-dire la 32e partie) de la juridiction haute et basse du lieu de *Montmoirac* désigné dans l'acte sous le nom de *Malmoirac*.

6° Tout ce qu'il possède dans la paroisse *Saint-Pierre-de-Blannaves* et entre autres choses la moitié du château dit de *Servière* et de la forêt ou bois de *Molière*, plus la moitié de la justice haute et basse de Blannaves.

7° Diverses fermes ou mas situés dans la paroisse de Laval, parmi lesquels sont cités les mas des *Plants*, de *Corbessas*, de *Terrisse* et de *Ruffières*.

8° Le lieu de *Saint-Pierre-de-Soustelle* et divers mas situés sur son territoire, entre autres ceux du *Soulier*, de *Vaugrand*, de *Romegoux*, de *Campfiegoux* et du *Périès*.

9° Le lieu de *Saint-Paul-Lacoste*, et les mas de *Villeneuve*, de *Combel*, de *May-Gelis* ou *Maguiel*, de *Brugueyrolles*, d'*Aigrefeuille*, des *Congues*, des *Olivèdes*, de *Cases-Vielhes*, de *Villaret*, de *Caseneuve*, etc... situés sur son territoire.

10° Un devois qu'il possède à Saint-Jean-du-Gard en-deçà de la rive appelée le *Rhône* (1), où se trouvent vingt-six feux, et ce qu'il a dans la paroisse de Thoiras, dont la moitié appartient au seigneur de Bourbon ;

11° Le moulin dit de *Massier* ou de *Massiès ;*

12° Le mas de Pellan ou Polhan, dans la paroisse de Boisset, que Guillaume et Pierre de Paulhan

---

Conillère, appelé aussi *Malpertus* ou *mauvais passage*, s'élevait jadis, outre le château fort, une chapelle dédiée à Saint-Michel et une *garenne* d'où viendrait le nom de *Conillère*. (Description de la ville d'Alais et de ses environs — p. 40).

(1) Le *Rhône* ou *Rose*, ruisseau qui borde, au levant, la ville de Saint-Jean-du-Gard.

Hosted by Google

père et fils, et Béatrix de Paulhan tiennent en fief de lui, Bernard Pelet;

13° La moitié de la justice haute et basse du château du *Follaquier* (la seconde moitié appartenant au *vicomte de Creissels*) (1), et divers fiefs tenus par ses emphytéotes dans toute l'étendue du mandement dudit Follaquier (2).

Cet acte d'hommage fut dressé à Aubenas, et parmi les témoins présents figurent Pons de Montlaur, seigneur de cette ville, et son fils Pons, chanoine d'Agen. La première expédition, fournie à la demande de Bernard Pelet, est extraite par le notaire Janin des registres de la cour présidiale de Nimes, et l'expédition qui nous a été communiquée et que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux se termine par la mention suivante, dont le texte est en français :

« Le présent extraict a esté tiré d'ung double « signé par le surnommé Janin, par moi Antoine « Pichon, notere royal et suyvant le comandement « à moy faict en vertu de certaines lectres de « contraincte obtenues de monsieur M^e^ Guérin « d'Alzon, conseiller du Roy nostre syre en la « court souveraine de parlement séant à Tholose « et comissere par elle depputté pour la partie de « Françoys de Cambys, escuyer, seigneur et « baron de la ville d'Alez, par Firmin Gazeux, « sergent exécuteur et comissere, ce cinquiesme « jour du moys de novembre mil cinq cens soi- « xante-six; demeurant ledict double entre les « mains dud. seigneur baron. — PICHON, signé. »

Je devrais ici, Messieurs, considérer ma tâche comme terminée. Toutefois, si la Société voulait bien me le permettre, je tiendrais à lui faire, à

---

(1) Creissels — (Aveyron) — arrondissement et canton de Milhau.

(2) Le Follaquier, — hameau, —, commune de Saint-André-de-Valborgne.

Hosted by Google

mon tour, la modeste offrande de deux titres qui présentent quelque intérêt pour l'arrondissement d'Alais. L'un de ces titres concerne la famille Pelet, comme celui que nous venons de parcourir; le second est la copie d'un acte faisant partie des archives municipales de la commune de Monteils et intéressant la famille Pontanel, à laquelle est allié M. Louis Barre, notre trésorier.

III. La première de ces pièces est un acte de vente du 3 avril 1398, d'après lequel ce même Bernard Pelet IV, que nous avons vu apparaître dans l'acte d'hommage de 1349, et son fils Gui, ou Guinot, ou Guiot Pelet, vendent, par l'intermédiaire de Barthélemy de Vabres, prieur de Saint-Etienne d'Anduze, de l'ordre de Cluny, leur procureur fondé, à Jean de Murols, seigneur de Moissac (1), au diocèse de Mende, fils de Guillaume de Murols, seigneur de Murols (2), au diocèse de Clermont, savoir :

1° — Une rente de 18 deniers tournois qu'ils perçoivent annuellement sur Jean Brès, Bernard Rouvière et Jean Bosquier, pour les mas de *Fobies* et d'*Ysayrincas* ou du *Pin*, et celui de *Symondarier*, situés dans la paroisse de Notre-Dame-de-Valfrancisque, aujourd'hui Moissac (3);

2° — Une cense annuelle de 15 deniers tournois et une *pite* que lesdits Pelets, père et fils, lèvent sur Pierre Reynaud, damoisel, à raison de ce que ce dernier perçoit sur lesdits mas;

---

(1) Moissac — (Lozère) — arrondissement de Florac — canton de Saint-Germain-de-Calberte.

(2) Murols — (Puy-de-Dôme), — arrondissement d'Issoire, — canton de Besse.

(3) Trois localités de la Lozère ajoutaient jadis à leurs noms la qualification de *Valfrancisque* ou *Valfrancesque*, c'étaient : Moissac ou Notre-Dame-de-Valfrancisque; Sainte-Croix-de-Valfrancisque et Saint-Etienne-de-Valfrancisque. Cette dernière a seule conservé sa dénomination de Saint-Etienne-Vallée-Française.

Hosted by Google

3°—La juridiction haute, moyenne et basse, *mere, mixte impere* que lesdits Pelets possèdent sur les lieux ci-dessus désignés.

Cette vente a lieu moyennant le prix de 50 livres petits tournois.

La copie de cet acte est incomplète et ne contient ni les noms des témoins, ni celui du notaire, ni la mention du lieu où l'acte fut dressé.

Dans l'analyse de cet acte, je me suis servi d'une expression qui a dû, Messieurs, vous paraître étrange : c'est celle de *mere, mixte impere* que j'ai cru devoir employer suivant l'usage adopté par les paléographes, mais qui exige une explication. Cette expression est la traduction barbare de la forme latine *merum mixtum imperium*, qui devrait être rendue par *haute et moyenne puissance*, signification que l'on aurait de la peine à découvrir sous la forme vulgaire habituellement employée.

IV. — La seconde pièce, dont j'ai l'honneur d'offrir une copie à la Société, est une vente ou *bail en arrière-fief* passé le 16 mai 1641, par Pierre de Trémolet de Deaux, seigneur de Blauzac, en faveur de Daniel Pontanel, bourgeois d'Uzès. Cette vente comprend un bois ou *devois* complanté tant en chênes blancs qu'en chênes verts et situé sur le territoire de Monteils ; elle est faite moyennant un droit d'entrée de 700 livres, sous réserve de l'*albergue* d'une paire d'éperons « convenables à un gentilhomme, » et des droits de lods, treizains et demi-treizains à chaque mutation de tenancier.

L'acte est passé à Blauzac dans la maison de noble Jean de Banes, sieur de Montgros, en présence de Matthieu Ravanel, écuyer, par le notaire Jacques Odinet, d'Uzès.

Au XVI^e^ siècle, la famille Pontanel faisait partie de la haute bourgeoisie d'Uzès. Vers la fin de ce même siècle, Pierre Pontanel, l'un de ses membres, fit, à Colias, l'acquisition du fief et du château de *Bonnaure*, auquel était attachée une por-

Hosted by Google

tion de la seigneurie de Colias, et prit dès-lors le titre d'*écuyer*.

Vers la même époque, résidait à Colias Jean de Trémolet (1), baron de Montpezat, Saint-Mamet et Robiac, qui, en 1579, avait épousé Diane d'Albenas, dame de Colias, et était ainsi devenu possesseur d'une autre portion de cette même seigneurie. Son fils, Georges de Trémolet, épousa, en 1617, Lucrèce Pontanel, fille de Pierre, et réunit ainsi sur sa tête deux portions séparées de la seigneurie de Colias.

A part les deux inféodations de la seigneurie de Colias faites en faveur de la famille Pontanel et de la maison d'Albenas par le duc d'Uzès, ce dernier s'était réservé une autre partie de cette même seigneurie, que Claude d'Ebrard-de-Saint-Sulpice, duchesse d'Uzès et femme d'Emmanuel Ier de Crussol, vendit, le 9 août 1610, à Gaspard François de la Croix, sieur de Meyrargues.

Le fils aîné de Georges de Trémolet et de Lucrèce Pontanel, connu sous le nom de Pierre de Trémolet de Deaux, seigneur de Robiac et de Blauzac, lieutenant-colonel au régiment de Montpezat, mestre de camp et sergent de bataille en 1652, est le même personnage qui intervient dans l'acte précité, où il cède en arrière-fief à Daniel Pontanel, son proche parent, la portion de bois qu'il possédait à Monteils.

Daniel Pontanel forma la tige des Pontanels de Monteils, représentée, au commencement du XVIIIe siècle, par Jean-Georges Pontanel, avocat au parlement de Toulouse.

---

(1) Trémolet de Montpezat porte : *d'azur au cygne d'argent sur une rivière de même, surmonté de trois molettes d'or.* Devise : *Cygnus aut victoria ludit in undis.*

Suivant une table généalogique composée par le marquis d'Aubais, les Trémolets descendraient du roi de France Louis le Gros, par les Courtenays, empereurs de Constantinople. (L. de la Roque — *Armorial de Languedoc,* T. II, pp. 404-405.)

Hosted by Google

Vous avez pu remarquer, Messieurs, parmi les clauses de cet acte, qu'à part le droit d'entrée de 700 livres, Pierre de Trémolet se réservait *l'albergue* d'une paire d'éperons « convenables à un gentilhomme » et vous avez trouvé peut-être cette réserve un peu singulière. L'insertion de pareilles clauses se rencontre fréquemment dans les actes féodaux.

Mais, avant toute chose, rendons-nous bien compte de ce qu'on entendait par *albergue* sous la féodalité. Ce mot d'*albergue* qui s'est conservé dans l'italien *albergo*, signifiant *gîte*, *maison* ou *demeure*, désignait un droit féodal que les seigneurs particuliers établissaient sur les terres qu'ils donnaient en fief, et qui consistait à défrayer le seigneur suzerain et les gens de sa suite, quand ils passaient dans le pays.

Ainsi, les habitants de Saint-Bonnet, près de Remoulins, possédaient en fief des seigneurs d'Uzès, la forêt dite de *Marduel*, moyennant l'albergue d'un *éperon doré* à chaque mutation de seigneur.

Les seigneurs de Saint-Privat-du-Gard tenaient en fief, dans l'enceinte de Remoulins, une maison noble appelée la *Salvetat*, construite sur les ruines du *Castel-Vieux*, sous l'albergue d'une *paire de gants* à chaque mutation de vassal.

En 1610, le duc d'Uzès inféoda, au seigneur de Saint-Privat, l'eau d'un canal de dérivation de la fontaine de Saint-Bonnet, sous l'albergue d'un *mors doré* à chaque mutation de seigneur et de tenancier.

En 1759, Charles-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, vendit à Nicolas Fabre, bailli de la baronnie de Remoulins, un terrain vacant situé aux abords de ce village, moyennant l'albergue d'*une rose* portable au palais ducal d'Uzès, le jour de Saint-Jean-Baptiste, et sous réserve de l'hommage à chaque mutation de seigneur et de vassal.

Les quelques exemples que je viens d'énumérer, prouvent suffisamment, Messieurs, que la clause

Hosted by Google

insérée dans l'acte de Monteils n'est point un fait isolé et sans précédent dans l'histoire de la féodalité.

On a dit bien souvent, Messieurs, et avec raison, ce me semble, que l'histoire générale de la France était encore à faire. Jusqu'à notre époque, en effet, on semblait avoir uniformément adopté la marche contraire à celle qu'il faudrait suivre pour réaliser un travail d'ensemble moins imparfait que les œuvres de cette nature produites jusqu'à ce jour.

Pour qu'une histoire générale soit possible, il semble nécessaire de réunir, avant tout, les matériaux épars dans nos archives communales et de dresser, préalablement, des histoires locales. Viendra, plus tard, un grand historien qui les mettra en œuvre et pourra en construire un majestueux monument.

« Mais », dit excellemment M. Viguié, dont les paroles traduisent ma pensée mieux que je ne pourrais le faire, « l'édifice, à moins d'être fan-
« tastique, a besoin de pierres pour s'élever ; et
« ces pierres, c'est nous qui, de nos provinces,
« les apportons péniblement ; à d'autres la gloire,
« à nous le labeur.

« Or, si, pour l'intelligence du passé et la cons-
« truction de l'histoire générale, il est impossible
« de tracer un tableau d'ensemble sans être en
« réelle possession de chacune des parties qui le
« doivent composer..... c'est sur place, c'est
« dans toutes les parties du territoire, c'est
« jusqu'au fond des provinces les plus reculées
« que le travail préparatoire doit être fait. Il faut
« recueillir les traditions locales, fouiller les
« archives les plus modestes, s'inspirer des lieux,
« des ruines, des horizons, des monuments
« existant encore. » (1)

---

(1) **M. Ariste Viguié président de l'Académie du Gard. —** *Rapport sur le Concours de* 1866.

Hosted by Google

Ce travail, Messieurs, nous seuls pouvons le faire en province ; et c'est là, si je ne me trompe, une des missions principales d'une société telle que la nôtre ; mission aussi salutaire que modeste, qui consiste à faire revivre sous ses faces diverses le passé de notre pays.

Cette tâche est peu éclatante, sans doute, et bien souvent ingrate, mais elle me paraît d'une indispensable nécessité ; et, pour moi, messieurs, je ne doute pas que notre Société, dont les jeunes racines sont déjà si vivaces, ne soit appelée à l'accomplir, pour nos contrées, dans un avenir plus ou moins prochain.

G. Charvet.

Hosted by Google

BIOGRAPHIE

DE

J.-J. PAULET

Par M. J. MALINOWSKI

Membre résidant

Parmi les hommes remarquables du département du Gard, qui sont restés presque inconnus aux générations nouvelles, se trouve le docteur Jean-Jacques Paulet, d'Anduze. Son nom ne figure pas même dans les biographies des hommes notables du pays, qui se trouvent vers la fin du premier volume de la statistique départementale publiée en 1842, par M. Hector Rivoire, chef de division à la préfecture. Cette omission paraît d'autant plus choquante que l'ouvrage dont nous parlons consacre un article spécial et même assez long à un autre Paulet (Jean), natif de Nimes, qui se distingua dans la fabrication des étoffes de soie, et qui pouvait, peut-être, appartenir à la même famille. M. H. Rivoire donne aussi, dans le deuxième volume de la statistique du Gard, une autre liste assez longue, indiquant les ouvrages publiés par les hommes du pays et déposés dans la bibliothèque de la ville de Nimes; mais nous y avons cherché en vain au moins quelques-unes des nombreuses publications du docteur Jean-Jacques Paulet à côté des ouvrages de son homonyme (1). Et cependant, une lettre que nous

(1) *L'Art du Fabricant d'Etoffes de soie.* 2 vol. in-folio, avec planches gravées et dédicace à la municipalité de la ville de Nimes. Ouvrage publié de 1773 à 1776.

Hosted by Google

avons reçue le 25 septembre 1869, de M. Germer-Durand, bibliothécaire, nous apprit que le travail de notre célèbre médecin anduzien sur les épidémies se trouve dans ce dépôt (1). Il est à supposer que ce livre a été acheté dernièrement dans quelque vente pour le compte de cet établissement, ou bien, qu'en 1842, c'est-à-dire à l'époque de la publication de la statistique de M. Rivoire, on ne savait rien de la véritable origine de Jean-Jacques Paulet, que l'on pouvait croire étranger au pays.

Cependant la vie et les principales publications de cet homme remarquable se trouvent consignées brièvement dans le grand ouvrage intitulé : *la Biographie universelle ancienne et moderne* (au supplément de l'année 1844, t. LXXVI, p. 360). On en trouve aussi une trace dans une autre publication intitulée : *la Biographie universelle et portative des Contemporains* (t. IV, p. 875, année 1836), et dans le *Dictionnaire abrégé des Biographies des hommes célèbres*, édité par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Weiss, bibliothécaire à Besançon (Paris, 1841).

On trouve également une nécrologie sympathique de notre personnage dans la *Gazette de Santé* de Paris, dont J.-J. Paulet a été, pendant plusieurs années, gérant et rédacteur en chef (2), et un article de trois pages inséré dans le deuxième volume de l'*Histoire littéraire de Nimes et des localités voisines*, publiée en 1854, par Michel Nicolas (3).

Mais, considérant que toutes ces notices sont

---

(1) *Recherches historiques et physiques sur les maladies épizootiques.* (Paris, 1775. 2 vol. in-8°.)

(2) La *Gazette de Santé.* Année 1826, n° 29, p. 230 (numéro du 15 octobre 1826).

(3) L'ouvrage de Michel Nicolas ne fait point mention des travaux littéraires de J.-J. Paulet; cet auteur semble même ignorer que le docteur anduzien a été le premier historiographe de sa ville natale.

Hosted by Google

extrêmement sommaires et ne donnent pas une idée exacte et complète des travaux et des mérites du docteur J.-J. Paulet, nous avons résolu d'étudier de nouveau cette matière, et, après avoir réuni plusieurs renseignements importants, principalement à l'aide de l'intervention bienveillante de M. Albin de Montvaillant, maire d'Anduze, nous avons tracé une nouvelle biographie de l'illustre docteur cévennol. Nous n'osons pas cependant nous flatter d'avoir épuisé complétement la matière; mais nous espérons que notre faible travail pourra servir à faire mieux connaître Jean-Jacques Paulet parmi ses compatriotes, jusqu'au moment où une plume, plus compétente et plus digne que la nôtre, achèvera l'œuvre ébauchée par nous, en rendant un plus complet hommage à cet homme aussi éminent par son vaste savoir que par la grande probité de son caractère.

I

Jean-Jacques Paulet naquit à Anduze le 26 avril 1740, du mariage de Gaspard Paulet, bourgeois de cette ville, et de Marie-Atger Bagards, comme le prouve l'acte de naissance authentique qui se trouve dans les archives de cette ville (1). Cependant la famille de Jean-Jacques Paulet

(1) Voici cet acte tel qu'il nous a été communiqué par M. Albin de Montvaillant, maire d'Anduze : « L'an 1740, le 27 avril, a été baptisé Jean-Jacques Paulet, fils légitime du sieur Gaspard Paulet, bourgeois, et de Marie-Atger Bagards, né le jour d'hier. Le parrain a esté monsieur Jean-Pierre d'Ollivier Dumerlet à la place de sieur Jean-Jacques Naville, et la marraine demoiselle Jeanne Paulet, sa tante, soussignée avec nous. — Planta de Chessan, curé archiprêtre. »

Hosted by Google

était protestante; mais comme depuis l'abolition de l'édit de Nantes ce culte n'existait plus officiellement en France, ses parents, comme tous les autres protestants de l'époque, étaient obligés d'emprunter par force les formes de la religion catholique pour leur mariage, leur enterrement et pour le baptême de leurs enfants. Il semble même que la famille dont notre personnage provenait a joué un certain rôle dans les guerres de religion du XVII^e siècle; car, dans son histoire de sa ville natale, il dit, page 78, que sous le règne de Louis XIII, en 1621, le conseil des délégués de la religion réformée à Nimes, qui était présidé par Dupont et Maysurus, avait comme adjoint des présidences un certain Olivier Paulet d'Anduze. Mais la modestie connue de l'historiographe était cause, sans doute, qu'il ne nous dit pas si celui qui portait son nom était un de ses ancêtres directs, ou bien seulement un des membres de sa famille. — Dans un autre endroit de ce même ouvrage, il laisse à entendre que sa maison patrimoniale était une des plus considérables de la ville, puisqu'elle avait servi de quartier général au duc de Rohan et probablement de dépôt d'armes et de munitions. Car deux siècles environ plus tard, c'est-à-dire en 1793, en faisant des fouilles dans une cave, on y trouva des boulets de canon en fer et en bronze qui y avaient été enfouis du temps des guerres de religion.

Le jeune Paulet a dû montrer de bonne heure une intelligence supérieure et un goût sérieux pour les études, puisque son père, au lieu de le destiner au commerce et à l'industrie, comme faisaient dans le temps la plupart des familles protestantes du midi de la France, lui fit faire les études latines et l'envoya à l'école de médecine de Montpellier.

S'il avait eu à cette époque la pensée d'écrire ses mémoires personnels, ils seraient extrême-

Hosted by Google

ment curieux aujourd'hui, car, en sa qualité de protestant obligé de cacher ses sentiments religieux et de passer pour un bon catholique, il a eu à subir bien des mortifications et bien des contrariétés qui ont dû, de bonne heure, tremper fortement son caractère, perfectionner son intelligence et ouvrir son cœur à la compassion.

Nous voyons dans son histoire d'Anduze, qu'à l'âge de dix ans Paulet a été vivement frappé de l'arrivée dans son pays d'un confident de la cour, du seigneur Paulmy d'Argenson, que le roi Louis XV avait chargé de rendre un compte exact de l'état réel des esprits dans les Cévennes. — « J'ai vu en « 1750, dit-il page 95 de son histoire d'Anduze, cet « aimable seigneur qui descendit dans la plaine « de Tornac, où il admirait le beau jardin qui y « existait alors. Il eut plusieurs conférences par- « ticulières avec les différents habitants du pays « de toutes les classes et jugea par lui-même et « sans prétentions. » — Le jeune Paulet sentait déjà l'importance de cette mission mystérieuse, de l'inquiétude des esprits et de l'incertitude de la population, qui s'attendait à de nouvelles persécutions, à de nouvelles dragonnades, lorsqu'une dépêche arrivée de Paris annonça aux habitants d'Anduze que le rapport du *missus dominicus* était favorable à la tranquillité du pays et à la tolérance religieuse (1). N'ayant aucune donnée positive

---

(1) Voici la substance de ce rapport de Paulmy d'Argenson au roi, d'après Paulet : « J'ai vu un peuple « brave et industrieux, uniquement occupé de ses tra- « vaux et à prier Dieu pour la conservation de Votre « Majesté et pour la prospérité de l'Etat. Je ne peux « pas dissimuler à Votre Majesté que j'en ai été édifié, « et qu'il est possible qu'il n'y ait pas de *nation en* « *France* qui vaille celle-là, ni pour la fidélité, ni pour « l'activité, ni pour les travaux, etc. »

Paulet ajoute encore ces paroles significatives : « Et c'est depuis cette époque que ce pays a joui de

Hosted by Google

sur la partie de la vie de J.-J. Paulet qui a été consacrée aux études médicales à l'école de Montpellier, nous ne pouvons rien dire à ce sujet; nous remarquerons cependant qu'il a dû grandement profiter des leçons de professeurs, tels que *François Boissier de la Croix de Sauvage, Venel, Leroi, Barthez* et *Jean Astruc* (1), qui enseignaient à cette époque avec éclat et maintenaient hautement la belle réputation que cette école avait dans tous les pays civilisés de l'Europe. Les registres de la Faculté prouvent que notre jeune Anduzien fut reçu docteur en médecine dans le courant de l'année 1764; mais malheureusement pour notre travail, on n'a pas pu retrouver la thèse qui lui a valu cet honneur.

Un an auparavant, c'est-à-dire en 1763, il a dû passer ses vacances à Anduze, comme le prouve la circonstance suivante, insignifiante en apparence, mais peignant parfaitement l'esprit d'observation et la sensibilité touchante de son cœur. Voici comment il décrit le sort des deux derniers castors qui se trouvaient encore dans le Gardon d'Anduze et qui furent assommés impitoyablement par les gens de la campagne entre Gaujac et Paulhan, juste au moment où ils étaient en train de construire leur habitation.

« Le bois de construction, dit-il, était déjà fa-

« quelque tranquillité qu'il avait droit d'obtenir de « ses souverains et que le préjugé défavorable contre « ses habitants s'est affaibli peu à peu. »

(1) Le Dr Jean Astruc était presque compatriote de J.-J. Paulet, car il naquit à Sauve le 19 mars 1684. On sait qu'il enseignait la médecine à Toulouse, à Montpellier, même à Paris; qu'il a été pendant quelque temps médecin du roi de Pologne, Frédéric-Auguste II, qui était en même temps électeur de Saxe. Jean Astruc, comme J.-J. Paulet, a été aussi médecin et naturaliste, et nous a laissé entre autres choses un ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle du Languedoc,* publiés en 1737.

Hosted by Google

« çonné, et les solives du plancher du premier « étage coupées à la même longueur. La porte « d'entrée du côté de l'eau était cintrée ; l'esca- « lier ou l'échelle qui devait conduire du bas au « premier étage était déjà commencé .... » N'ayant pas pu sauver la vie de ces animaux, le jeune Paulet les acheta comme une curiosité zoologique et envoya les pattes de derrière qui sont palmées et la queue écailleuse à Montpellier, à son maître et ami (comme il l'appelle), M. Gouan. Il termine son passage relatif à cet incident par ces mots, qui prouvent plus la sensibilité exquise de son cœur honnête que la profondeur de ses connaissances en histoire naturelle : « Quel « parti un particulier intelligent n'aurait-il pas pu « tirer de ces animaux s'ils n'eussent pas été « inquiétés, en favorisant leur multiplication et « formant comme une petite colonie de ces inté- « ressants rongeurs (1). »

Mais à peine reçu docteur à Montpellier, notre jeune Anduzien se lança hardiment dans le vaste champ de la polémique médicale, et, en 1768, âgé de vingt-huit ans seulement, il publia une *Histoire de la petite vérole, avec les moyens d'en préserver les enfants et d'en arrêter la*

---

(1) On sait aujourd'hui que le castor ne construit pas ses habitations dans la captivité. C'est un animal essentiellement sauvage et dont l'industrie ne se développe que lorsqu'il se trouve au milieu des déserts et loin de l'homme. Jadis les castors ont été très-nombreux dans le Rhône, mais depuis que la navigation de ce fleuve a pris un grand essor, ils ont disparu presque complétement, et s'ils existent encore, ils vivent isolément ou par paire, et au lieu de construire les habitations, ils se contentent de se cacher dans les fentes des rochers qui se trouvent sur les bords du cours d'eau où ils existent. Encore l'an passé (1869), on a pris un castor dans une branche du Rhône peu fréquentée, dans la Camargue. Il a été envoyé au jardin d'acclimatation à Paris.

Hosted by Google

contagion en France (2 vol. in-12), — « ouvrage remarquable, dit *Dezeimeris*, comme premier essai d'un auteur encore bien jeune. » Cette histoire renferme une traduction du traité de *Rhazès*, médecin arabe, sur la petite vérole. J.-J. Paulet voulait prouver au moyen de l'écrit du savant musulman, que cette maladie, originaire de l'Egypte, avait été apportée en Europe par les Sarrazins. Le courage et la franchise avec lesquelles il soutenait que la petite vérole était contagieuse, faillirent lui devenir funestes. Ce qu'il avançait et prouvait avec toute la hardiesse de son esprit, fortement convaincu et juvénile, était un crime irrémissible aux yeux de l'administration, qui voyait avec un grand dépit attaquer les idées d'une fausse sécurité, favorables à son incurie. En conséquence, on menaça J.-J. Paulet de la Bastille, en même temps que les journaux du Midi l'accablaient avec la plus grande violence.

Mais, fort de sa conviction et de son expérience, habitué peut-être, depuis sa jeunesse, à braver la persécution et à soutenir bravement son opinion, le jeune Anduzien ne se laissa pas intimider, et continua à propager ses idées. Seulement, croyant que le séjour de la capitale lui serait plus favorable, à cause de l'esprit de progrès qui y dominait, il se rendit précipitamment à Paris.

L'époque de cette *hégire* au petit pied, paraît être l'an 1768, car nous voyons encore dans le courant de la même année une nouvelle publication de lui, sous le titre de *Mémoire pour servir à l'histoire de la petite vérole*, qui parut à Paris et fut suivi un an plus tard d'un autre écrit intitulé : *Avis au peuple sur son grand intérêt, ou l'art de se préserver de la petite vérole* (Paris, 1769, in-4° et in-12).

Etant sorti heureusement de ce pugilat scientifique, notre jeune docteur résolut de se fixer dans la capitale pour toujours, se rappelant sans

Hosted by Google

doute le proverbe, *que nul n'est prophète dans son pays*. Ces travaux sérieux et le triomphe de l'idée qu'il soutenait ne l'aveuglaient pas cependant sur son propre mérite; au contraire, avec une modestie digne d'éloge, il se remit sur les bancs de l'école, il recommença en quelque sorte ses études, soutint le 11 novembre 1780 une nouvelle thèse à la faculté de Paris, à l'âge de quarante ans (1), et fut pour la seconde fois coiffé solennellement du bonnet de docteur qui lui ouvrait pleinement la carrière médicale. Jamais autant qu'à cette époque Paris n'avait exercé une attraction plus forte, plus magique sur la France tout entière et même sur tous les pays civilisés du monde. C'était un mouvement d'éclosion des nouvelles idées, c'était l'enfantement de la grande révolution dans la science et dans la politique. Les publications scientifiques et littéraires se multipliaient à l'infini. Les savants de toutes les parties du monde accouraient dans ce centre qui rappelait la splendeur d'Athènes aux temps de Périclès. Franklin, tout en négociant pour l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique, communiquait à l'Académie ses grandes découvertes sur l'électricité. Lavoisier donnait à la chimie des bases nouvelles, et Mongolfier apprenait à l'humanité la navigation aérienne. En un mot, tout contribuait à rehausser *l'esprit humain*.

Mais comme rien n'est parfait sur la terre, comme il n'y a pas de lumière sans ombre, dans ce siècle si mémorable apparaissent aussi des taches obscures à côté de l'auréole brillante du progrès de l'intelligence humaine.

L'esprit de l'homme voulait aller plus loin en-

---

(1) Voici le sujet de cette seconde thèse de Jean-Jacques Paulet : « *An perspirationis et sudori cœteræ « excretiones vicariæ ?* »

On la trouve à la bibliothèque de la ville de Montpellier.

Hosted by Google

core, plus loin même que ne le comportent ses forces réelles et déjà si merveilleuses. On a voulu scruter même l'essence de la nature humaine, définir les forces vitales, et, partant de là, guérir tous les maux corporels à l'aide d'un moyen unique, et prolonger à volonté notre existence terrestre.

Je veux parler du magnétisme animal, mis à cette époque sur le premier plan, par Mesmer (1), médecin allemand qui vint à Paris presque en même temps que J.-J. Paulet.

Il ne nous est pas possible de consacrer ici plusieurs pages à cette question délicate, et de montrer comment cette prétendue découverte passionna au suprême degré tout le public d'une grande capitale; comment les personnes les plus considérables dans l'ordre social passaient pour être adeptes et admiratrices de Mesmer; comment son *baquet magnétique* et sa *salle de crises* étaient devenus le rendez-vous du grand monde de Paris, et comment plusieurs médecins, et même des plus capables et des plus réputés, s'étaient jetés à corps perdu dans le mesmérisme en proclamant hautement que l'ancienne science d'Esculape et de Galien avait fait son temps, qu'elle était usée complétement et morte irrévocablement, et que le magnétisme animal devait désormais tout faire à sa place (2).

---

(1) « La vie de l'homme, disait Mesmer, est une « partie du mouvement universel. » (*Mémoires et Aphorismes*, aphorisme 198.) — « La santé, d'après lui, « consiste dans l'action régulière de la nature. S'il « survient des obstacles, la nature fait effort pour les « surmonter : de là les crises, salutaires quelquefois, « quelquefois funestes, mais inévitables, et telles que « le magnétisme seul les peut provoquer ou accélérer « sans péril; en un mot, il n'y a qu'une santé, qu'une « maladie, qu'un remède. » (Aphorisme 333.)

(2) Parmi ces fanatiques de la nouvelle science, on

Hosted by Google

Mais ce qu'il importe de constater ici, d'une manière ferme et précise, c'est que notre jeune docteur anduzien, guidé par la saine raison, a su résister à cet entraînement général; qu'il se déclare depuis le commencement contre les abus du magnétisme animal et contre l'exploitation de cette prétendue doctrine. Il attaqua hardiment les novateurs et publia dans ce but deux brochures (1) et une foule d'articles aussi énergiques que sensés dans la *Gazette de Santé*, dont il était alors directeur et gérant. Et, chose étonnante, en même temps que ce jeune savant jugeait si bien Mesmer et son école, son compatriote, son coréligionnaire, Court de Gébelin, de Nimes, cet esprit droit et courageux, philologue de premier ordre, écrivain remarquable, publiait des brochures en faveur du magnétisme animal. Ce dernier se rendit même ridicule vers la fin de sa longue et honorable carrière, en annonçant d'une manière tout à fait affirmative que le magnétisme animal l'avait complétement guéri de tous les maux qui l'affligeaient depuis longtemps, ce qui lui assurait une belle

---

comptait en première ligne : de Lasône, médecin du roi Louis XVI; d'Eslon, médecin du comte d'Artois, et une foule d'autres médecins haut placés. Les autres admirateurs de Mesmer, ne connaissant pas la médecine, appelaient l'histoire en témoignage de l'antiquité et de l'importance du magnétisme animal. Court de Gébelin, compatriote de J.-J. Paulet, s'écrie avec extase : « Les magiciens de Pharaon n'étaient que des « magnétisants; mais, ignorant la théorie du système « magnétique, ils ne pouvaient percer la profondeur « des mystères auxquels on s'est élevé dans les temps « modernes, en formant des prophètes, des sibylles, « que nulle puissance humaine ne peut mettre en « défaut. » (*Lettre sur le Magnétisme animal*, par Court de Gebelin. Paris, 1784, in-4°.)

(1) *L'Antimagnétisme* (Paris, 1784, 1 vol. in-8°); et *Mesmer justifié* (Paris, 1785, brochure de 49 pages).

Hosted by Google

et longue vieillesse; tandis qu'en réalité la mort impitoyable enleva le pauvre Court de Gébelin quelques semaines après la publication de sa brochure enthousiaste.

Les faits que nous venons de signaler et la lutte que J.-J. Paulet a soutenue à propos de la petite vérole, démontrent que cet esprit droit et clairvoyant avait un tact particulier pour discerner la vérité dans les choses les plus délicates et les plus difficiles.

Jeune et inexpérimenté encore, en quittant à peine les bancs de l'école de Montpellier, il reconnaît le caractère contagieux de la petite vérole, et il le dit tout haut, sans chercher à déguiser sa parole, en bravant les attaques de ses confrères, les censures de la Faculté et même les cachots de la Bastille. Plus tard, à Paris, à l'âge mûr, il reconnaît de prime-abord l'extravagance et l'inanité de la prétendue doctrine de Mesmer. Il lui prédit courageusement un avortement complet, malgré toute l'adresse des charlatans, malgré tout l'engouement d'un public affolé. Et, en agissant ainsi, il semble nager contre un courant qui entraîne tout, et se fait de nombreux ennemis parmi les partisans zélés du magnétisme animal, qui occupaient les rangs les plus élevés de la société.

En un mot, J.-J. Paulet voyait clair dans les deux questions capitales de la médecine au XVIII^e^ siècle; il a deviné juste et il a dit ce qu'il pensait sans aucune considération relative à son intérêt propre, à son bien-être personnel, tandis qu'une foule de ses confrères, se laissant entraîner par les courants généraux, ont su faire de belles fortunes en adoptant plus ou moins franchement dans leurs cures les procédés extraordinaires et mystérieux de l'école de Mesmer.

Ces deux faits seuls suffisent déjà, à nos yeux, pour justifier l'importance que nous voulons donner à cette biographie spéciale et plus détaillée que toutes celles que le public connaît déjà.

Hosted by Google

Mais le mérite de Paulet ne se borne pas à cela, car bientôt nous verrons une série de publications médicales, scientifiques et littéraires importantes qui nous permettront de mieux juger cet homme aussi modeste que savant.

Pendant son séjour à Paris, et même avant son deuxième doctorat, il publia ses *Recherches historiques et physiques sur les maladies épizootiques, avec les moyens d'y remédier dans tous les cas* (2 vol. in-8, Paris 1775). Cette nouvelle et importante publication attira l'attention du monde savant. Examinée sans passion par ses confrères les plus illustres et par tout le public savant, elle a valu à son auteur des applaudissements universels. Là, notre J.-J. Paulet se trouvait sur un terrain solide, sans avoir besoin d'attaquer de front les anciens préjugés, et sans être obligé d'offenser l'amour-propre des hommes fanatisés par de prétendues merveilles, ou de démasquer l'impudence des charlatans.

Ce nouvel ouvrage sur les maladies épidémiques, nous le répétons, a été généralement lu et étudié. Il a été aussi critiqué, mais avec calme et mesure. On en parlait beaucoup dans les journaux de son temps, et il aurait assuré à son auteur une grande notoriété en France et à l'étranger, si on n'était pas arrivé déjà à ce fameux moment de la grande crise révolutionnaire de 1789, qui a fait tout oublier, tout négliger, hormis les graves et brûlantes questions politiques et sociales (1).

---

(1) Cet ouvrage de J.-J. Paulet se trouve à la bibliothèque de Montpellier, dans celle de Nimes et dans toutes les principales bibliothèques en France. On voit par là qu'il a été considéré, dans son temps, comme un ouvrage magistral et classique.

Hosted by Google

II

La Révolution française et l'immense crise sociale qui en était la suite ont trouvé le Dr J.-J. Paulet à Paris. Mais, contrairement à un grand nombre d'hommes savants et lettrés qui se sont laissé entraîner par le tourbillon révolutionnaire et, en quittant l'exercice de leur état, sont devenus journalistes, orateurs des clubs, et, en un mot, hommes politiques, notre Anduzien resta tranquillement ce qu'il était auparavant. Non-seulement il se maintint complétement étranger au mouvement qui se produisait autour de lui, en suivant la sagesse du proverbe cévennol : *sabatier, fai toun mestier* (1), mais même, plus l'orage révolutionnaire grondait, plus la tempête se déchaînait, plus il se tenait éloigné de la scène du monde et de son agitation convulsive. En effet, au commencement de son séjour à Paris, nous le voyons à la tête de la *Gazette de Santé*, faisant une polémique ardente aux promoteurs de systèmes exclusifs et combattant à outrance la manie de l'introduction des poisons pour la guérison des maladies. Mais à l'approche de 1789, plus retiré du monde et plus absorbé dans ses réflexions scientifiques, il parcourt les solitudes et les bois des environs de Paris, de Versailles, de Fontainebleau, de Saint-Quentin, à la recherche des champignons, qui deviennent alors l'objet principal de ses études et de ses méditations. A cette époque, il a dû plus d'une fois visiter les Cé-

(1) Ce dicton languedocien répond au proverbe latin : *Ne sutor ultra crepidam.*

Hosted by Google

vennes et son pays natal; mais au lieu d'y prêcher les principes nouveaux, il a consacré la plus grande partie de son temps à ses recherches favorites.

Déjà, en 1775, dans son important ouvrage sur les maladies épizootiques, notre savant Anduzien avait fait preuve de sa connaissance approfondie des champignons, car il en parle longuement dans le chapitre consacré à l'étude des plantes qui sont nuisibles aux animaux. Mais bientôt après, ces curieux *cryptogames* sont devenus l'objet principal de plusieurs de ses publications :

1° *Mémoires sur les effets d'un Champignon* connu des botanistes sous le nom de *Fungus annulatus, sordide virescens et patulus*, travail lu à l'Académie des sciences;

2° *De la Mycetologie ou Traité historique, graphique, culinaire et médical des champignons;*

3° *Fabula plantarum fungosarum;*

4° *Prospectus du Grand Traité des Champignons;*

5° Enfin ce *Grand Traité* lui-même, qui a paru à Paris dans la sanglante et terrible année de 1793, par ordre du gouvernement républicain (2 vol. in-4° avec atlas composé de 247 planches gravées et coloriées, imprimerie nationale du Louvre).

Mais comme cet ouvrage est le principal titre de la gloire scientifique du docteur J.-J. Paulet et sa publication la plus importante, nous avons résolu de lui consacrer toute la troisième partie de cette notice. Le reste de ce chapitre sera réservé à une analyse rapide des autres publications scientifiques et littéraires de notre auteur, ainsi qu'à l'indication des manuscrits qu'il a laissés, et dont l'existence nous a été révélée par la liste qu'en donne Quérard, dans sa *France littéraire* (1), et par une lettre officielle de M. le Maire de Fontainebleau à M. Albin de Montvaillant, maire d'Anduze, datée du 20 novembre 1869.

---

(1) **Tome II, page 687 et la suivante.**

Hosted by Google

C'est à la fin du XVIII^e^ siècle et au commencement du XIX^e^ qu'appartiennent quelques autres publications médicales de J.-J. Paulet.

En voici les titres, d'après l'ouvrage de Quérard précité :

1° *Examen de la partie botanique de l'Essai d'une Histoire pragmatique de la Médecine*, par Karl Sprengel, traduit sur la 2^e^ édition, par Charles-Frédéric Seiger, médecin ;

2° *Examen d'un Ouvrage ayant pour titre : Illustrationes Theophrasti in usum botanicorum præcipuè peregrinatium auctore* J. STOCKHOUSE ;

3° *Lettre à M. Coste, médecin de Nancy, sur la traduction des œuvres de Mead.*

Vers cette même époque, ayant eu l'occasion de traiter trente-cinq personnes mordues par des vipères et ayant eu le bonheur de les guérir radicalement, il fit paraître un petit écrit intitulé : *Observations sur la Vipère de Fontainebleau* (1805).

Il paraissait alors déjà fixé complétement dans cette ville agréable, où il se livrait à la pratique de son art et était chargé du service médical de l'hospice et du palais, qu'il conserva durant tout le premier Empire et sous la Restauration.

C'est là aussi qu'au milieu des loisirs que lui laissaient ses occupations ordinaires, notre savant consacra quelques moments aux études littéraires.

Il y rédigea un ouvrage intéressant, sous le titre de *Flore et Faune de Virgile*. Cette nouvelle et dernière publication de notre savant Anduzien parut à Paris en 1824, in-8°. C'est une description des plantes et des animaux dont il est parlé dans les Églogues, les Georgiques et l'Enéïde de Virgile, ce prince des poëtes latins.

Mais, outre les ouvrages imprimés de son vivant, J.-J. Paulet laissa quatre manuscrits, dont un relatif à l'histoire d'Anduze. Dans les premières années de son séjour à Paris, J.-J. Paulet avait eu l'occasion de voir quelquefois le célèbre Charles de Baschi, marquis d'Aubais, un des membres et

Hosted by Google

des rénovateurs de l'académie de Nimes. Le marquis, très-versé dans l'histoire, s'occupait beaucoup d'archéologie et de la généalogie des anciennes maisons du Languedoc (1). Il est donc fort probable que ces entretiens avaient donné le goût de ce genre de recherches à notre médecin anduzien, qui, vers la fin de sa vie, rédigea une histoire de sa ville natale, qu'on a jugé plus tard digne d'être imprimée. Mais laissons parler les éditeurs eux-mêmes :

« Simple hommage rendu à sa ville natale, l'auteur ne l'avait pas destiné à la publicité de l'impression ; il était mort sans y avoir mis la dernière main, et il l'avait modestement déposé dans les archives de la ville d'Anduze parmi les autres documents de la localité. Peut-être n'était-ce pas lui, mais l'un de ses amis ou de ses parents qui avait employé ce moyen de garder le manuscrit d'une perte à peu près certaine ; mais ce moyen de conservation avait exposé l'œuvre de M. Paulet à un danger non moins grand, celui de subir une foule d'altérations de la part des personnes jalouses de s'en donner des copies. Ces translations par différentes mains ne pouvaient guère être exécutées sans le déplacement du manuscrit original, et elles devaient être plus ou moins fidèles suivant le degré d'intelligence du copiste.

« S'il était devenu impossible de ne pas confondre l'original avec les copies, il était fort dif-

---

(1) « La maison d'Aubais prétendait descendre de « la famille de Bermond de Sauve ou d'Anduze, dont « on a vu les rejetons se disperser au XIV^e^ siècle ; le « feu marquis d'Aubais, mort à Paris en 1775, avait « beaucoup de titres qui ne lui laissaient nul doute à « cet égard. C'est, du moins, ce qu'il m'a répété « plusieurs fois. »
(J.-J. Paulet. *Histoire d'Anduze*, page 79.)

Hosted by Google

cile, parmi diverses versions, de distinguer la meilleure.

« Cependant, cette *Histoire d'Anduze* se recommandait par divers mérites. Elle était le fruit des longues et laborieuses recherches auxquelles l'auteur s'était livré pour exhumer des ruines du temps l'origine première de sa ville natale, pour lier le fil des événements auxquels la population avait été mêlée; elle contenait le récit naïf des traditions qu'il avait recueillies, l'expression sincère des observations qu'il avait faites comme homme et comme médecin éclairé, l'explication de l'avénement au monde, du développement et de la décroissance d'une ville dont l'antiquité n'est pas douteuse: c'était un document trop précieux, qu'on le considérât comme élément d'une histoire générale ou simplement comme une histoire locale, pour le laisser périr.

« Il inspirait à tous ceux qui en avaient pris connaissance le regret de le voir réduit à un tel état de dépérissement, et le désir de lui voir enfin prendre la forme de l'impression. »

C'est à la rédaction de l'*Echo d'Alais*, ancien journal du pays, que revient l'honneur d'avoir donné, dans ses colonnes, asile au travail du docteur Paulet. Il parut plus tard (1847) en un petit volume de 107 pages, imprimé chez Veirun.

Nous n'en donnerons pas ici l'analyse détaillée. D'ailleurs la plupart des documents qu'il contient ont été empruntés à dom Vaissette, à Ménard et aux autres ouvrages relatifs à l'histoire du Languedoc. L'érudition que l'auteur développe quelquefois, pour expliquer l'origine de certains noms propres, n'a plus d'importance aujourd'hui. On sait, en effet, par les travaux philologiques modernes, que les principales langues européennes proviennent d'une souche commune, la langue des Aryas, peuples indo-germaniques. Mais, cette publication de Paulet, tout imparfaite qu'elle était, servit d'exemple et donna de l'émulation à d'autres

Hosted by Google

personnes. Ainsi, la petite ville d'Anduze trouva dans ses murs plusieurs hommes instruits, qui ont repris en sous-œuvre le travail du savant docteur. C'est d'abord le docteur Viguier qui, à une histoire locale plus détaillée, a joint la flore et la faune des environs.

Puis un autre homme de lettres distingué, originaire de la même localité, M. le pasteur Hugues, parle avec verve et érudition des péripéties des guerres de religion, qui ont ensanglanté tant de fois, dans le courant des deux derniers siècles, les rues et les environs d'Anduze. Il s'est aidé, pour ce travail, de documents authentiques ignorés ou peut-être passés sous silence par Paulet, qui, dans son ouvrage, ne traite la question des guerres de religion que d'une manière générale. Il voulait probablement éviter ainsi tout ce qui pouvait donner lieu à une controverse et à une polémique sérieuse dans sa ville natale à peine pacifiée.

En somme, il n'y a guère à signaler, dans l'œuvre du docteur Paulet, que les passages où il raconte et apprécie les faits de son temps. On retrouve alors, dans ses descriptions, toute la chaleur et toute la naïveté de son cœur honnête et patriotique. Parmi les faits de ce genre, nous connaissons déjà la visite à Anduze du seigneur d'Argenson et la scène de la mort des deux derniers castors du Gardon. On peut citer encore le charmant souvenir du parc de Tornac, qui fut longtemps la promenade de prédilection des Anduziens, une espèce de Champs-Elysées, où ils avaient l'habitude de venir chercher un peu de calme et de repos en même temps que l'oubli des dures réalités de la vie.

Voici comment Paulet décrit ce parc, *captus amore loci :*

« Pour en avoir une idée, qu'on se figure un château à mi-côte d'une montagne, exposé au levant et au midi, dominé par un bois de chênes verts et par une superbe pièce d'eau, assis sur

Hosted by Google

une terrasse bordée d'un rang d'orangers en pleine terre, et ayant vue sur une plaine de huit ou dix lieues d'étendue, toute couverte d'arbres cultivés, à travers laquelle serpente la rivière du Gardon. Ce château avait à sa droite cette même rivière bordée de peupliers blancs, dont les sommets semblaient se perdre dans les nues, et qui représentaient comme les Champs-Elysées, sous le plus beau ciel du monde ; à sa droite une autre allée correspondante de cyprès en aiguilles, dont les faîtes se perdaient également dans les nues ; dans le milieu du jardin des pièces d'eau semblables aux bassins des Tuileries, placées de distance en distance, et des allées toutes bordées de buis taillés en haies à hauteur d'appui, de deux pieds d'épaisseur, entrecoupées et ornées de distance en distance, surtout autour des bassins, de groupes, de statues de ces mêmes buis ou en marbre, représentant divers sujets de l'histoire ou de la fable, tels que l'enlèvement d'Europe par Jupiter sous la forme d'un taureau, Enée portant sur ses épaules son père Anchise qui donne la main au petit Ascagne, Pasiphaé amoureuse d'un taureau, l'enlèvement de Dorothée, des groupes de Grâces, de Muses, de grandeur naturelle, autour d'Apollon, etc., ce qui formait une galerie de tableaux où l'art et la nature ornée de sa belle couleur, qui est le vert tendre ou de pomme, semblaient se disputer le prix et offraient en même temps aux yeux et à l'imagination le spectacle le plus ravissant qu'on puisse concevoir. Pour arriver à ce jardin, de la terrasse du château, on descendait par une pente douce, sur un terrain orné, des deux côtés, d'un parterre en gradins où le myrthe très-multiplié le disputait à la rose, aux primevères, aux oreilles d'ours, aux plus beaux œillets, aux jacinthes, aux narcisses, etc., et se trouvait arrosé, lorsque les eaux jouaient, par plus de trente petits jets d'eau de file de chaque côté, dont chacun formait

Hosted by Google

comme un petit nuage blanc ou brouillard au-dessus de ces arbustes et de ces fleurs qui, frappées en même temps par les rayons du soleil, en recevaient le plus bel éclat, la fraîcheur et la vie. Ce double parterre était terminé par des bosquets de lilas, de seringuats, de boules de neige, etc. On le quittait, en descendant, pour entrer dans une grande allée en berceau, impénétrable aux rayons du soleil, de quinze à vingt pieds de hauteur, formée par le laurier-amande ou cerisier de Trébizonde, dont les sommets entrelacés formaient une voûte qui se couvrait des plus belles grappes de fleurs blanches, semblables à celles de l'*acacia*, mais plus belles et du plus superbe effet. Cette allée occupait toute la largeur du jardin, et c'était là que se donnaient les fêtes et les danses exécutées au son des tambours de basque, des fifres et des violons, surtout au printemps et en été, saison où l'on s'y rendait en foule, de toutes parts, à plus de trente lieues à la ronde.

« Ce jardin, qui avait par ses côtés près d'un quart de lieue de longueur et qui pouvait contenir plus de cent mille personnes à leur aise, était bien autrement beau que celui des Tuileries, et de tout autre genre.

« On se rappelle que lorsque l'ordre fut donné par M. de Montbrison, successeur de M. de La Fare dans la propriété de cette terre, de détruire ce jardin, ce fut une désolation générale dans le pays. On craignait même un soulèvement. Mais l'ordre fut exécuté, et on se contenta de le pleurer. Il ne se faisait aucune fête, aucun mariage, qui ne fussent célébrés au jardin de Tornac, dont l'entretien était très-coûteux, à la vérité, pour un particulier. On faisait venir d'Italie des jardiniers pour le soigner. Il a été converti en prairie. Pour lui donner plus d'agrément, il y avait au bout un jeu de mail formé par une avenue de lauriers-cerise. »

Hosted by Google

Trois autres manuscrits de Paulet sont encore signalés par M. Quérard dans le journal la *France littéraire* (1). Ce sont: 1° une traduction de l'histoire des plantes de Théophraste; 2° Une traduction de la *Botanique d'Hippocrate* et 3° *les Aphorismes* du même auteur traduits en vers français. Ces derniers ouvrages sont resté inédits jusqu'à aujourd'hui. Nous ignorons à quelle époque de sa vie Paulet les a composés, et nous ne savons même pas où ils se trouvent actuellement.

Il existe en outre, dans la bibliothèque de Fontainebleau, un manuscrit inconnu à Quérard, qui traite de l'origine de la famille royale de France. Il fut présenté au roi Charles X en 1826, c'est-à-dire quelques mois avant la mort de son auteur. Il fut d'abord acquis par un amateur d'autographes, M. Grévy, de Paris, puis enfin vendu à la ville de Fontainebleau, qui le possède aujourd'hui dans ses archives. C'est du moins ce que nous révèle une lettre de M. le maire de Fontainebleau à M. le maire d'Anduze, qui s'est empressé de se procurer une copie de ce mémoire, dans l'intention de le faire imprimer. Ce sera un dernier et pieux hommage rendu par sa ville natale au savant modeste dont nous retraçons ici la vie et les travaux.

Nous ne pouvons résister à l'envie de donner quelques détails sur la thèse que soutient Paulet relativement à la maison royale de France.

D'après l'historien Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, Tonnance Ferréol, sénateur romain, gouvernait la Gaule tout entière en qualité de préfet, de sa splendide résidence qui se trouvait sur le bord du Gardon.

Vers la fin du XVII^e^ siècle, M. des Hours de Mandajors annonça que la localité indiquée par Sidoine Apollinaire se trouve sur la

(1) Voir la note qui est au commencement de cette biographie.

Hosted by Google

rive droite du Gardon d'Alais, en face de cette ville, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par une partie du faubourg du Soleil. En effet, la description qu'en donne l'historien romain, les tumuli et autres vestiges trouvés sur ce point, rendent très-probable la version donnée par M. de Mandajors. Au contraire, le docteur Paulet cherchait à démontrer (1) que la maison de campagne de Tonnance Ferréol devait être là où s'élève aujourd'hui le village de Paulhan près Anduze.

Quoi qu'il en soit, voici la filiation généalogique de la descendance de cet illustre patricien romain.

Tonnance Ferréol devait avoir un fils et un petit-fils qui portaient le même nom que lui, puisque les généalogistes appellent son petit-fils Tonnance Ferréol III. Ce dernier fut père d'Ansberg sénateur et duc d'Austrasie, duquel provinrent ensuite Pepin d'Héristal, Charles Martel, Pepin le bref, Charlemagne, et toute la branche carlovingienne qui gouverna la France de 752 à 987.

Mais ce n'est pas tout. M. de Mandajors, et après lui le docteur Paulet, admettent que le frère de Charles Martel, nommé Childebrand, comme trisaïeul de Robert le Fort, se trouvait la tige de la race capétienne. — Ainsi, suivant les deux savants cévenols, vos deux races royales seraient alliées et descendraient de la même souche, dont le berceau serait Alais d'après M. de Mandajors, et Anduze d'après Paulet.

Tout cela nous paraît avoir été imaginé primitivement par le marquis d'Aubais cité plus haut, qui, sans doute, en a parlé à notre érudit et a provoqué ses recherches à ce sujet.

Au reste, ce manuscrit de Paulet, d'une importance fort secondaire, n'ajoutera rien à sa célébrité.

---

(1) Il s'occupe déjà de cette question dans son *Histoire d'Anduze*, page 30.

Hosted by Google

Cet ouvrage généalogique fut probablement le dernier travail de Paulet, qui mourut peu de temps après, le 4 août 1826, à l'âge de 87 ans.

Dans l'impossibilité où nous sommes d'avoir des données précises sur sa vie privée, sur ses habitudes et sur ses relations intimes avec les hommes distingués de son temps, nous nous contenterons de citer l'article nécrologique publié sur Paulet par la *Gazette de Santé*, de Paris;

« Les sciences viennent de perdre un collaborateur éclairé par la mort de Jean-Jacques-Paulet, docteur en médecine des facultés de Montpellier et de Paris, membre des sociétés médicales anciennes et modernes de la France, correspondant de l'Académie royale, médecin des hospices et autres établissements de ce genre, à Fontainebleau, et du château royal, où il vient de terminer, à l'âge de 87 ans, une utile carrière, toujours employée au bien de ses semblables, à leur soulagement, et pendant laquelle il ne connaissait jamais d'autre bonheur que de contribuer à celui des autres. Sa vie entière fut consacrée à l'étude. Simple de mœurs, de goûts, d'habitudes, il s'éloigna constamment des honneurs et des grâces auxquelles sa réputation si justement acquise, ses connaissances, ses nombreux écrits et ses utiles services lui donnaient le droit de prétendre. »

Cet article se termine par l'énumération des principaux ouvrages du savant anduzien et que nos lecteurs connaissent déjà.

III

Le travail capital de Paulet, son titre scientifique le plus sérieux, c'est, sans contredit, son ouvrage sur les champignons. D'après une tradition conservée à Anduze, il aurait été amené à entreprendre cette œuvre à la suite d'un accident

Hosted by Google

survenu à une grande dame de la cour, Mme la princesse de Conti, qui se serait empoisonnée en mangeant des champignons cueillis dans la forêt de Fontainebleau, et à laquelle il aurait sauvé la vie par ses soins intelligents et éclairés. A dater de cette époque, il se serait voué spécialement à l'étude approfondie de ces cryptogames.

Mais l'ouvrage de Paulet prouve que les choses ne se sont point passées ainsi; puisque, à la page IV de son introduction, il est dit positivement que l'empoisonnement par les champignons de Mme de Conti et celui de Mgr l'évêque de Langres, son aumônier, a eu lieu en automne 1751, pendant le séjour de la cour à Fontainebleau (1). Or, à cette époque, Paulet avait à peine onze ans, et ne songeait probablement pas encore à étudier la médecine.

Cependant, il est certain que Paulet a connu personnellement cette grande dame, puisqu'il donne une description détaillée des symptômes de l'empoisonnement par les champignons et des procédés employés pour le combattre (2), et il ajoute à la page suivante qu'il tient toutes ces particularités de la princesse elle-même.

Le prince de Conti, seigneur d'Alais, recevait sans doute avec bienveillance toutes les personnes distinguées de ce pays qui venaient à Paris. Il était donc tout naturel que Paulet fût admis dans cette maison. La princesse de Conti voyant son

---

(1) L'empoisonnement de la princesse de Conti, a fait à cette époque beaucoup de bruit à Paris, et le lieutenant de police fit afficher une défense absolue de cueillir et de vendre n'importe quels champignons. « Ces affiches, dit Paulet ont été placardées non-seulement dans toutes les rues de la capitale, mais même sur plusieurs arbres du bois de Boulogne, et plus loin; c'est absolument comme si on voulait prohiber l'usage du persil et du cerfeuil, parce que la ciguë qui leur ressemble, est un véritable poison. »

(2) *Traité sur les champignons,* tome II, page 350.

Hosted by Google

intelligence et son savoir, a bien pu l'engager à s'occuper spécialement des champignons, au point de vue médical, et à publier sur ce sujet un ouvrage complet et sérieux; car il n'en existait aucun à cette époque.

Voici le titre de cette publication, dont un exemplaire nous a été communiqué par notre honorable collègue, M. Alphonse Philip, de Saint-Jean-du-Gard :

« *Traité des Champignons, ouvrage dans lequel on trouve après l'histoire analytique et chronologique des découvertes et des travaux sur ces plantes, suivie de leur synonymie botanique et tables nécessaires, la description détaillée, les qualités, les effets, les différents usages non-seulement des champignons proprement dits, mais aussi des truffes, des agarics, des morilles et autres productions de cette nature, avec une suite des expériences tentées sur les animaux, l'examen des principes pernicieux de certaines espèces, et les moyens de prévenir leurs effets ou d'y remédier,— par le citoyen Paulet, médecin de la faculté de Paris et de Montpellier, de l'académie médicale de Madrid, etc.* — Edition in-4° sortant de l'imprimerie nationale du Louvre en 1793. »

Personne ne saurait contester l'utilité d'un pareil travail, surtout à l'époque où il a été publié, puisqu'il n'existait alors aucun traité *ex-professo* sur ce sujet important. Les champignons de bonne qualité jouent un rôle important dans l'alimentation publique ; au contraire, les champignons vénéneux constituent un poison violent et souvent mortel.

L'étude de ces curieux cryptogames doit donc intéresser à la fois et le public et les médecins. Mais on doit s'en préoccuper plus spécialement dans l'arrondissement d'Alais, parce que nos montagnes schisteuses produisent en abondance plusieurs espèces très-estimées de champignons; et il ne serait probablement pas impossible d'en

Hosted by Google

cultiver artificiellement quelques variétés, notamment *l'agaric comestible*, dont on fait un grand commerce dans les environs de Paris (1).

L'ouvrage du docteur Paulet se divise en deux parties. — Dans la première, toute historique, sont examinés les travaux de tous les auteurs qui se sont occupés de *mycétologie*. (2). Ce que nous ont laissé à ce sujet les anciens, Théophraste, Dioscoride, Galien, y est exactement rapporté. Pline le naturaliste n'est point oublié, et toutes ses recherches sur les champignons y sont soigneusement discutées et résumées.

Les auteurs du moyen âge et de l'époque moderne, Tournefort, Ray et Dillen parmi les Français; Haller, Gléditsch et Adanson parmi les étrangers, sont ensuite passés en revue, et leurs travaux sont successivement commentés et analysés. Mais le scrupule de Paulet va si loin, qu'il cite encore avec détails plusieurs ouvrages secondaires et moins connus. Aucun auteur, paraît-il, n'a échappé à ses patientes recherches. Français, Anglais, Allemands, Suédois ou Italiens (3), systématiques ou simplement naturalistes et observateurs, tous ont leur part, équitablement faite, dans cette partie historique, qui a

---

(1) Dans un travail présenté en 1868 à la Société scientifique et littéraire d'Alais, nous avons démontré que cette culture artificielle était possible, et qu'on pourrait utiliser dans ce but les carrières épuisées et abandonnées qui se trouvent en si grand nombre dans le pays. Quelques essais heureux ont été tentés par M. Philip, de Saint-Jean-du-Gard, membre non résidant de la Société, et il est à désirer que cet exemple soit suivi par d'autres.

(2) Mycétologie dérive de deux mots grecs; *muces* qui signifie champignon, et *logos*, discours.

(3) Paulet cite même plusieurs fois un certain Sterbéeck, qui a écrit, en patois flamand, un ouvrage sur les champignons.

Hosted by Google

dû coûter à notre laborieux médecin beaucoup de peines et de soins.

Dans la seconde partie, plus utile et tout aussi intéressante, se trouve la classification méthodique des champignons, et les descriptions détaillées de toutes les espèces.

L'auteur les divise en quatre classes :

La première contient huit genres : 1° l'agaric liége, 2° l'agaric nerf, 3° l'agaric amadou, 4° l'agaric gelée, 5° l'agaric chair, 6° l'agaric pulpe, 7° l'agaric champignon, 8° le champignon ordinaire comestible.

La deuxième classe renferme sept genres : 1° La conque oreille, 2° le nostoc, 3° le grain de mûre, 4° le coccigrue, 5° la peau de morille, 6° la morille, 7° le phallus.

Dans la troisième classe on trouve les quatre genres suivants : 1° le doigtier, 2° la clavaire nostoc, 3° la clavaire ordinaire, 4° le truffon.

Enfin, la quatrième classe ne compte que deux genres : 1° les truffes, 2° les lycoperdons, vulgairement appelés *vesses de loup*.

Avant d'exposer les raisons qu'il avait de distribuer les champignons dans l'ordre qu'il a adopté, Paulet explique très-logiquement les termes dont il se sert dans ses descriptions, pour faire connaître les parties qui constituent les végétaux. Il parle ensuite de leur nature, des conditions nécessaires à leur reproduction, des signes auxquels on reconnaît leurs qualités, de leurs usages, de leurs assaisonnements, de leurs correctifs, de leurs antidotes ; enfin, il termine cette partie par un résumé général, chef-d'œuvre de bon sens, de clarté et de modestie. Un ouvrage pareil ne pouvait passer inaperçu ; aussi l'auteur reçut-il dès le début, les encouragements de notre grand naturaliste Buffon. Nous en trouvons la preuve page 322 du tome II. Plus tard, l'Académie des sciences, après en avoir examiné le manuscrit, accorda son approbation

Hosted by Google

pleine et entière à ce travail, le 17 janvier 1784. Les grands noms de Condorcet, de Berthollet, de Darcet, Guettard et de Thierry, médecin du roi Louis XVI, qui se trouvent au bas de cet acte, donnent encore plus de valeur à cette déclaration solennelle du premier corps savant du monde civilisé. Un peu après, la faculté de médecine se déclara aussi dans le même sens, par l'organe de son doyen, M. le docteur Edme-Claude Bourru.

Tel est l'ouvrage de votre éminent compatriote. Conçu d'une manière large et méthodique, c'est un travail profond, sérieux et sévèrement pensé. Il est écrit avec une rare érudition, sans prétention et sans emphase, et avec une clarté parfaite. La personnalité de Paulet y disparaît complètement. Préoccupé de la vérité, il oublie même son pays natal, ne décrit pas avec plus de complaisance les champignons des Cevennes que ceux des autres contrées, et ne cite aucun de leurs noms en patois languedocien. En parlant, par exemple, de l'oronge, auquel on attribue ici des qualités particulières, il se contente de dire qu'on le trouve dans le Languedoc, et ajoute immédiatement après, qu'on le trouve aussi en Provence, en Italie, etc. Il n'y a donc rien dans cette publication qui dénote une préférence locale, une idée préconçue ; on n'y voit pas d'autre préoccupation que l'amour de la science et de la vérité.

L'ouvrage de Jean-Jacques Paulet a servi de base à tout ce qui a été dit et écrit depuis sur les champignons, et il faut arriver jusqu'aux travaux les plus récents, pour trouver quelque chose de nouveau sur l'histoire, la physiologie, et la composition chimique de ces végétaux singuliers.

Telles sont, par exemple, les publications du docteur Lavalle, de Dijon, du docteur Bertillon, et du professeur de Seynes, de Paris ; et encore trouvons-nous dans ces écrits, l'autorité de Paulet souvent invoquée, quand se rencontrent des dif-

Hosted by Google

cultés sérieuses, des questions délicates et controversées.

D'autres ouvrages moins modernes, et cependant assez connus, ne citent pas même le nom de Paulet, et lui font pourtant de fréquents emprunts. Ainsi, le docteur Roques, de Versailles qui publia quelques années après Paulet un traité sur les champignons, prend soin de ne le citer nulle part, et cependant ne craint pas de lui prendre tout son fond descriptif. Dans la partie de son œuvre qui lui est personnelle, le médecin de Versailles se contente d'aligner des phrases sonores et ronflantes. Jugez-en :

« Dès notre enfance, nous avons été habitué à ce genre d'aliment (les champignons), et notre goût n'a point varié avec l'âge. Avec quel plaisir nous nous rappelons ce temps heureux, où jeune encore, nous cueillions ces délicieux oronges, ces mousserons si parfumés et d'un goût sans pareil, et ces jolies chanterelles, qui croissent à profusion, dans les montagnes du Languedoc et du Dauphiné. »

Et plus loin :

« Au reste, rien n'a été négligé pour rendre notre thèse digne des suffrages du public. Excursions fréquentes dans les bois, expériences tentées sur les animaux, et quelquefois sur nos propres organes, avec les espèces réputées les plus vénéneuses..... voilà les garanties que nous pouvons offrir à ceux qui voudront apprendre dans notre ouvrage à reconnaître ces plantes utiles. »

Ailleurs, ce sont de longues tirades sur des personnes empoisonnées par des champignons, et guéries par la science du docteur Roques, sur les innombrables services par lui rendus à l'humanité, en faisant connaître des espèces comestibles auxquelles on n'osait pas toucher auparavant. Et ce plagiaire, qui n'a pas cru devoir citer le nom de Paulet, à qui pourtant il a emprunté la moitié de son ouvrage, transmet à la postérité

Hosted by Google

les noms des mycophiles qui se réunissaient chez lui pour savourer ces précieux cryptogames. Je ne puis citer ici les pages bouffonnes qu'il consacre à la truffe ; là, son enthousiasme ne connaît plus de bornes.

Pauvre Paulet ! s'il sortait aujourd'hui de son tombeau, il aurait beaucoup de peine à reconnaître son œuvre, sous ce déguisement indécent et ridicule. Non, Roques le plagiaire ne sera jamais regardé par le monde savant comme le continuateur et l'émule de Paulet.

J. Malinowski.

Hosted by Google

CONSIDÉRATIONS GÉOLOGIQUES

sur les Gisements de

PYRITE DE FER

des environs d'Alais

PAR

M. A. MAGNON

Membre résidant

Ceux qui se consacrent à l'étude de la géologie sont loin d'éprouver, de nos jours, le dépit de Labruyère qui s'écriait, il y a deux siècles: « *Tout est dit! et nous venons trop tard; depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent!* »

Il me semble, au contraire, que les géologues ont lieu de s'étonner que les investigations aient fait si peu de chemin, et que nos devanciers nous aient laissé tant à faire? Depuis sept mille ans, en effet, les hommes observent, et bien que, dans tous les pays, surgissent à chaque pas les témoins irrécusables des convulsions qu'a subies notre planète; qu'on voie partout la trace des transformations sans nombre qu'a éprouvées sa surface; bien que, depuis les temps les plus reculés, l'appas des richesses ait porté tous les peuples civilisés à fouiller les entrailles de la terre, pour en tirer les métaux; à chaque exploration nouvelle, de nouveaux problèmes se dressent devant la science, qui se contente, le plus souvent, de les enregistrer, jusqu'à ce que l'esprit de système parvienne à les anéantir, quand il ne peut les résoudre.

Beaucoup de ceux que leur profession met plus

Hosted by Google

particulièrement en face de ces questions ardues, désespérant, au milieu de ce chaos d'explications diverses (et souvent opposées) d'un même phénomène, d'en pénétrer la cause, les écartent, en taxant leur étude de futilité. D'autres, épouvantés par ce conflit de systèmes qui ne se maintiennent souvent, que par l'amour-propre et l'autorité d'un grand nom; bornés qu'ils sont d'ailleurs, par l'exiguïté du cadre où s'exercent leurs investigations, se déclarent impuissants à faire avancer la question, et l'abandonnent. Mais tous, j'en suis certain, comprennent la nécessité de tirer de ce faisceau d'observations qui grossit chaque jour, une synthèse lumineuse, se résumant en quelques lois précises, et dont la généralité, caractère des lois de la nature, embrasse tous les phénomènes. Seulement, le courage manque, et la plupart ont pris le triste parti de réduire strictement leurs recherches à l'utile, laissant à ceux qu'ils regardent comme des esprits oiseux, ou du moins spéculatifs, le soin d'éclairer ces mystères. Facheuse tendance de l'esprit humain! toujours porté, comme le renard de la fable, à feindre le dédain pour tout ce qui lui révèle son impuissance ou sa faiblesse.

Eh bien, il est temps, ce me semble, d'aborder ce sphinx redoutable; sans doute, avec la conscience de notre petitesse et de sa grandeur, mais aussi avec la conviction que l'union fait la force, et que si chacun donne son coup de pioche, sous les bras nombreux des travailleurs déterminés, bientôt la voie qui conduit à la vérité s'ouvrira!

S'il en est qui hésitent, — et j'avoue que j'ai été de ce nombre, — il faut bien reconnaître que l'énormité du travail, moins que la crainte personnelle de l'amour-propre, en est la cause. On n'est pas toujours charitable dans le docte corps, et nos savants sont assez portés à combattre une idée hasardée par l'arme peu courtoise du ridi-

Hosted by Google

cule, tandis qu'en se contentant d'en redresser les écarts, par l'application d'une logique bienveillante, bien des contradicteurs se feraient de leurs adversaires autant d'adeptes. Beaucoup d'âmes paisibles, esprits travailleurs du reste, mais peu exercés à la polémique, ou n'en ayant pas le goût, sont arrêtés, dans le désir de produire leurs observations, et les conclusions qu'ils en tirent, par la crainte du persiflage, première rétorque, et souvent la seule que puissent opposer, à une idée lumineuse qui les contrarie, ceux qui sont en possession du triste privilége d'en émettre impunément d'absurdes.

Mais à quoi bon faire ressortir, d'abord avec tant de complaisance, les difficultés et les périls auxquels le courage expose, si je n'avais à réclamer ensuite que le mérite douteux de le posséder! En agissant de la sorte, n'encourrais-je pas le reproche d'une puérile forfanterie; n'ayant à opposer, du reste, que ma faiblesse et ma bonne volonté? Heureusement, il n'en est pas ainsi, et ceux qui seront tentés de suivre mon exemple trouveront, à leur tête, un homme de génie, mort à la peine, et dont les ouvrages commencent à se répandre; ils n'auront qu'à parcourir la voie lumineuse ouverte par sa puissante initiative. J'ai aussi, pour stimulant, le besoin, universellement ressenti, par l'industrie minière qui, même au point de vue des bénéfices qu'elle est appelée à rendre, réclame la solution de beaucoup de ces questions de géogénie qui passeront vite, une fois résolues, du domaine de la science pure à celui de la pratique. Le temps est passé pour ceux qui cherchent leur avenir dans les progrès de cette industrie, de rejeter l'étude des questions techniques, ou de les considérer comme un objet de pure curiosité, bon, tout au plus, à fournir un élément aux discussions stériles des savants. Le besoin d'arriver aux lois primordiales qui ont présidé à la distribution des

Hosted by Google

métaux, dans les plis de l'écorce terrestre, se fait formellement sentir. Et ces lois ne peuvent se déduire que de l'ensemble des observations recueillies par l'industrie elle-même, et dans le sein des gîtes métallifères, non par ceux qui y viennent, à de rares intervalles, chercher la confirmation d'une idée conçue *à priori*, mais bien par les pionniers modestes qui circulent incessamment dans leurs dédales obscurs, et appliquent exclusivement leurs méditations aux singularités de leur allure.

Je viens donc, tout simplement, apporter ma part au butin commun, en donnant l'exemple — qu'on me pardonne ma hardiesse — d'en tirer des conclusions que je me suis surtout efforcé de déduire logiquement, ce qui est déjà un progrès, sur quelques tentatives analogues.

Lorsqu'au début de ma carrière d'ingénieur, je me trouvai en présence des gisements bizarres que je me propose de décrire, je compris bien vite l'insuffisance des explications qui m'avaient été fournies, et qui n'étaient adoptées, par ceux qui me les avaient transmises, que par suite de la difficulté d'y en substituer de meilleures. Quoique plus incapable encore d'y rien mettre à la place, je ne pouvais me résigner pourtant à l'indifférence du doute; convaincu que les théories sur la formation des filons ne pouvaient s'y appliquer; j'essayai de m'en établir une : j'employai la méthode d'observation de Bacon, qui consiste à grouper les phénomènes qui se rapportent au même principe d'une part, et ceux qui s'en écartent de l'autre; et je tentai de me former une conviction, appuyée sur la grande analogie de certains faits, et corrigée par les faits contraires. Je passerai toutefois sous silence ces études préparatoires, souvent reprises et abandonnées. J'ai surtout l'intention de formuler les conclusions qui, d'abord déduites d'observations antérieures, mais incomplètes, ont été corroborées plus tard, par des faits nouveaux que

Hosted by Google

la poursuite de mes recherches m'a permis de constater.

Arrêté, dès les premiers pas, par l'invraisemblance de certaines explications, je me pris à réfléchir que ces anomalies avaient dû frapper des esprits tout aussi délicats que le mien : qu'il était impossible qu'ils n'eussent pas émis, quelque part, leurs doutes et leurs assertions : et je me mis à chercher quelle avait été l'opinion de ceux qui, dans l'indépendance de leur esprit, peu soucieux de faire de l'éclectisme géologique et de ne contrarier personne, mais obéissant, avant tout, à l'évidence des faits, n'avaient pu se ranger de l'avis adopté, comme moyen terme, par les deux partis opposants; avis banal! qui consiste à reconnaître qu'ils ont raison l'un et l'autre. Cette manière de renvoyer les plaideurs, à frais compensés, n'était pas de mon goût. En cherchant un guide, je trouvai un maître! Qu'il me soit permis de payer ici mon faible tribut de reconnaissance au génie fécond qui illumina soudain, devant mon inexpérience, la profondeur de la question dont j'ignorais l'étendue. L'*Histoire de la Terre*, par M. de Boucheporn, ne renversa pas mes idées, j'en avais conservé bien peu de classiques; mais ce fut pour moi la clef magique, avec laquelle je pouvais pénétrer désormais les mystères que récélaient les flancs de nos montagnes. Sans doute, l'aigle disparaît quelquefois, dans les nuages! et je n'ai pas la prétention de soutenir toutes les vérités audacieuses enfantées par ce génie novateur! Son système même, n'est pas complet; mais quand nous voyons une belle cariatide, dégagée du marbre par le ciseau antique, nous vient-il à l'esprit de reprocher à l'artiste que son chef-d'œuvre manque de bras? Telle fut, pour moi, l'apparition de ce livre qui aurait fait assez pour la science, quand elle ne lui devrait que la démonstration irréfutable de la poussée latérale éprouvée par les terrains superficiels, et de leur

Hosted by Google

déplacement convergent, sous l'influence d'une force tangentielle, substitués à la théorie des soulèvements qui n'est pas applicable à la dixième partie des cas.

J'insiste sur l'heureuse introduction des poussées latérales, apportée par M. de Boucheporn dans l'explication du mouvement des couches, parce qu'elle fut mon point de départ, et que j'ai été assez heureux pour en voir l'application partout où se sont portées mes investigations; et partout, qu'elle ait éclairé mes travaux, ou qu'elle ait fourni réponse à quelques singularités dans l'allure des couches ou des filons, j'en ai vu la vérification constante.

Je pense qu'initiées déjà, par l'ouvrage que je viens de citer, à l'ordre d'idées nouvelles auquel mes études se rattachent, certaines personnes accueilleront avec plus de bienveillance, en le considérant comme la conséquence d'un système déjà connu, ce que mes aperçus pourraient avoir de hardi. Quelle garantie présenterais-je du reste, sans ce puissant appui? moi dont les affirmations sans autorité ne reposent que sur un petit nombre de faits, recueillis sur un théâtre dont la faible étendue ne le cède qu'à mon obscurité.

Étendue des Gisements pyriteux.

Les gisements où se sont concentrés mes observations présentent, dans les environs d'Alais, une bande rarement interrompue d'affleurements ocreux, constitués par du fer hydroxydé terreux, contenant quelques parcelles des pyrites d'où il provient, et fournissant, à très-bon compte, du minerai pour rails aux usines d'Alais et de Bességes.

Cette bande, dont la largeur irrégulière atteint parfois 300 mètres, se poursuit, sur une longueur de près de 20 kilomètres, se dirigeant à peu près suivant la troisième heure de la boussole, N. 25° E. S. 25° O.

Hosted by Google

Elle prend naissance au pied de la colline de schistes primitifs que domine le château de Sauvage, traverse le Gardon en face du Soulier, parcourt les communes de Saint-Martin et de Saint-Julien-de-Valgalgues, puis celles de Rousson et de Saint-Florent, et vient finir, au redressement du terrain houiller de Bességes, après le hameau de Clairac, où l'on trouve des blendes et des calamines.

L'énorme quantité de fer qu'ils étaient susceptible de produire a porté, depuis plus de trente ans, la plupart des propriétaires de minières, à fouiller ces affleurements, sur presque toute leur longueur ; mais ce n'est que depuis quinze ans environ, que l'institution des concessions de pyrite de fer, et la vente facile de cette matière, à Marseille, ont poussé les anciens exploitants de minerais à porter, plus avant dans la profondeur, leurs nombreuses attaques ; dès lors, des exploitations sérieuses se sont groupées sur le parcours des affleurements que j'ai indiqués tout à l'heure, et surtout dans les parties où ils présentaient la plus grande largeur.

En considérant en effet, avec attention, cette bande presque ininterrompue, on voit qu'elle présente, sur toute sa longueur, une série d'épanouissements et de rétrécissements, les premiers occupant généralement la base des collines, et les seconds, leur croupe ; c'est aussi dans les gorges que l'extraction des pyrites a toujours commencé.

Toutefois, dans ses parties les plus dilatées, l'affleurement n'offre pas une teinte uniforme, il passe, le plus souvent, et par zônes successives, du gris jaunâtre au rouge orangé ; ces alternances sont dues à l'intercalation, entre les bancs ferrugineux, de lits de marnes qui se transforment parfois, dans la profondeur, en calcaire noir compact.

Ces marnes calcaires, désignées, dans l'excel-

Hosted by Google

lente carte de M. Emilien Dumas, sous le nom de *marnes infraliasiques*, me paraissent se rapporter parfaitement au sous-étage du Jura, appelé par d'Orbigny *sénémurien ;* car la bande orangée a pour toit, à part les dolomies, qui se rattachent au gîte par leur métamorphisme, un calcaire noir bleuâtre, où abondent, notamment à Saint-Martin, les gryphées arquées qui caractérisent le liasien proprement dit, dont elles occupent la base ; c'est le même étage qui est représenté, dans la contrée, par des calcaires à nodules siliceux, dont les assises superposées atteignent, en certains points, une puissance de plus de 200 mètres.

Le théâtre exclusif de mes observations se réduit donc, à la région jurassique, limitée : au sud-est, par la route de Saint-Ambroix qui longe, sur presque tout son parcours, les affleurements néocomiens ; au nord, par le développement de l'oxfordien, qui recouvre les communes de Courry et de Saint-Brès ; et enfin, à l'ouest et au sud, jusqu'à Alais, par les débordements du terrain houiller ou du trias, qui s'appuient eux-mêmes sur les terrains primitifs. Ce champ d'exploration présente sa plus grande longueur dans le sens de la direction du gîte N. 25° E ; direction parallèle au redressement qui a particulièment affecté les terrains néocomiens de la contrée, et les terrains tertiaires qui les recouvrent. Dirigée dans ce sens, la plus grande ligne renfermée dans notre polygone n'aurait pas moins de 22 kilomètres ; quant à sa largeur, si elle est inférieure à 6 kilomètres, vers le milieu, aux extrémités, elle dépasse 12, ce qui porterait approximativement sa surface à 150 kilomètres carrés.

Si nous traversons cette région, perpendiculairement à sa direction, et en allant de l'ouest à l'est, nous passerons successivement: des schistes primitifs au terrain houiller, du terrain houiller au trias, représenté à la base par un calcaire dolomitique jaunâtre, surmonté des marnes multi-

Hosted by Google

colores du keuper, développées sur une épaisseur qui varie de 40 à 80 mètres, et sur les dernières assises desquelles repose le gîte ; puis au lias, dont les couches noduleuses forment la croupe de la plupart des collines ; et enfin, en approchant de la limite orientale de notre champ, à l'oxfordien, précédé ou non du calcaire à entroques, très-peu développé dans le pays. L'orfordien lui-même, sauf dans la région septentrionale, disparaît promptement sous le néocomien, qui s'étend alors, jusqu'au Rhône, recouvert de loin en loin par des plages de dépôts tertiaires, lacustres ou marins, mais d'une étendue médiocre, par rapport à la sienne.

Quant au gîte, il suit, partout où elle est à découvert, la base du terrain jurassique, d'abord du côté de l'est, se portant ensuite avec elle vers l'ouest, quand la pression des terrains supérieurs semble l'y avoir refoulée. C'est alors, vers Laval et le Mas-Dieu, qu'apparaissent les infiltrations métalliques. Au fond du ravin, le cuivre gris, plus haut, disséminées dans les calcaires du lias, de nombreuses veines de plomb, exploitées depuis les temps les plus reculés ; enfin, dans la partie supérieure, toujours au contact du trias, la blende et la pyrite. De là, le gîte, continuant sa direction nord-est, contourne la limite occidentale de la région, passant par Mercoirol, Panissière, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Florent, Broussière et Clairac.

Mais au point même où les affleurements s'interrompent à l'est, à Saint-Martin, pour se porter, parallèlement à eux-mêmes, à plusieurs kilomètres à l'ouest ; une zône ocreuse, plus large à son début, mais moins régulière que la première, se développe à partir de Saint-Julien. Toutefois, sa position géologique à changé ; au lieu de colorer les argiles sénémuriennes, elle s'épanouit dans les marnes qui surmontent le calcaire à entroques. Ces marnes qui constituent la base de l'oxfordien

Hosted by Google

sont l'équivalent des argiles de Dives (Callovien de d'Orbigny) ; habituellement d'un gris jaunâtre, légèrement ferrugineuses, elles sont recouvertes par un calcaire bleu compacte très-dur, calcaire gris bleuâtre de M. Thirria (oxfordien de d'Orbigny). La bande ocreuse, en se profilant dans ces terrains, suivant la direction N. 25° E, jonche, de ses débris, toute la vallée de Saint-Julien. C'est à s'y méprendre : même aspect, même constitution, même direction ; les attaques en profondeur donnent les mêmes minerais ; du fer hydroxydé avec parcelles pyriteuses aux affleurements, de la pyrite compacte au dessous. Cette pyrite, un peu moins pure que celle du gîte inférieur, se présente à Saint-Julien, avec une régularité d'allure exceptionnelle, et une puissance qui atteint parfois huit mètres.

Avec tant de caractères de similitude, on est porté à se demander si c'est bien le même gîte? Et je dois dire, en principe, que tout me porte à supposer sa contemporanéité avec celui qui contourne la base du lias. Cette seconde branche, en longeant à l'est la base du néocomien, se dirige, de Saint-Julien vers les Roberts, passe au Landas, à la Font-du-Rouve, près les Mages, pour s'interrompre, peu après le passage de l'Auzonnet, au moment où les marnes calloviennes, comme le calcaire oxfordien qui les surmonte, disparaissent sous les marnes à spatangues.

Aidé de l'excellente carte de M. Emilien Dumas, le lecteur suivra, je crois, sans effort, la marche des affleurements des deux branches qui bifurquent à Saint-Martin ; il va sans dire que j'ai négligé d'indiquer, dans l'intervalle qui les sépare, les points, assez nombreux du reste, où le manteau de calcaires noduleux du lias, aminci par des érosions postérieures, laisse apparaître le fer dans les crevases de ses premières assises, si bien qu'il s'y est établi parfois des minières assez productives, comme à l'Elzièrette.

Hosted by Google

Conformaton intérieure du gîte

Pénétrons maintenant dans l'intérieur des deux gîtes, à la faveur des travaux souterrains que l'extraction des pyrites de fer y a fait ouvrir, sur tous les points où on était porté à supposer un renflement dans la puissance. Les points où ces travaux se sont particulièrement développés sont, dans la branche inférieure : Cendras, Le Soulier, Laval et Panissière. Dans la plus haute, Saint-Julien, Les Roberts et quelques recherches sans résultat, tentées au Landas et à la Font-du-Rouve.

Quand on attaque le gîte par le toit, de nombreuses infiltrations de pyrite, des géodes tapissées de cristaux de dolomie, des traces nombreuses de métamorphisme annoncent, longtemps à l'avance, l'approche de la veine métallifère. Si on attaque par le mur, il n'en est pas ainsi ; le mur du reste, n'offre pas partout, comme position géologique, le même caractère de netteté que le toit ; tantôt ce sont les assises du keuper avec leurs marnes multicolores comme à Panissière ; tantôt, comme à Cendras, des marnes feuilletées schisteuses, marbrées de veines de gypse, qu'on pourrait considérer comme l'étage salifèrien de d'Orbigny ; mais en pénétrant de ce côté, rien ne révèle le gîte ; on arrive sans indices préalables jusqu'à son éponte. Les marnes alors se durcissent et passent parfois au quartzite caverneux, pénétré de pyrite, et répandant des quantités d'eau énormes qui, en noyant les coups de mine, en rendent la perforation très-difficile. Cette modification du mur ne présente pas d'ordinaire plus de deux mètres d'épaisseur ; elle paraît cependant s'être renforcée dans les nombreux étranglements que présente la veine, et sur lesquels j'insisterai plus tard.

Je suivrai du reste, dans l'exposé des indications fournies par les différents travaux de mine, l'ordre adopté déjà pour la description des affleurements.

Je commencerai donc par Cendras.

Cette exploitation, qui n'a été ouverte qu'en

Hosted by Google

1861, a son entrée, en face du Soulier, sur la rive droite du Gardon; on a pénétré dans le gîte par le mur, au moyen d'une galerie à travers bancs, débouchant sur la route de Beaucaire à Mende; cette galerie devait exploiter le gîte, dans son prolongement sud-ouest, tandis que les travaux du Soulier, sur la rive opposée, se dirigent en sens inverse. Au lieu de prendre le gîte en direction, à son intersection même, avec la route, c'est-à-dire 100 mètres plus loin que l'entrée actuelle, on a préféré le prendre à travers bancs, par le mur, pour éviter les éboulements, qui n'auraient pu manquer de se produire à travers d'anciens travaux de minerais qui remontaient à une vingtaine d'années, et qu'il eût fallu traverser; ces travaux avaient été surtout abandonnés, par suite de la pyrite que contenait le minerai qu'on en extrayait, bien qu'on se fût tenu à un niveau supérieur à celui que la galerie nouvelle devait assécher. La rencontre de la pyrite n'était donc pas douteuse.

On recoupa, pendant 80 mètres, des marnes schisteuses du trias qui forment le couronnement de cet étage, et que je suis porté à considérer comme l'équivalent du saliférien de d'Orbigny, elles diffèrent en effet, et des marnes irrisées qu'elles surmontent, par leur teinte noirâtre uniforme, et des marnes infraliasiques, par le gypse qu'elles contiennent en veinules entrecroisées, tandis que les marnes infraliasiques en sont toujours dépourvues. L'approche du gîte fut signalée par l'arrivée subite des eaux, et par la rencontre d'un banc quartzeux très-dur, pénétré de pyrite sur toute son épaisseur; les eaux sourdaient de ses nombreuses crevasses et rendaient l'emploi de la poudre très-difficile. Ce banc, de deux mètres d'épaisseur environ, servait d'appui à une veine de pyrite pure, mais très-mince, beaucoup plus relevée que les strates du mur, et derrière laquelle étaient tassés deux mètres de minerais

Hosted by Google

marneux très-pauvres. La couche du toit, fortement comprimée, se redressait presque verticalement. La galerie donnait dans l'extrémité de l'étranglement occasionné par la vallée du Gardon, où les couches, à part un transport vers l'est, ont éprouvé un affaissement. Cet accident est du reste parfaitement indiqué par les affleurements qui, très-faibles sur la pente de la montagne qui fait face à la rivière, s'épanouissent sur le penchant opposé, de manière à occuper, dans le ravin Pellet, une largeur de près de 300 mètres: c'est-à-dire la plus grande qu'ils atteignent dans la contrée.

La décomposition de la pyrite, au point de rencontre, n'avait rien qui dût étonner, on était tout au plus à 15 mètres au-dessous de la surface du sol; la richesse prévue était à 150 mètres plus loin suivant la direction; là, les affleurements, par suite de la hauteur de la montagne, sont à 130 mètres de niveau au-dessus du ciel de la galerie; c'était la région qu'il fallait atteindre, en suivant la corde de l'arc décrit par le gîte aminci. Après un parcours de 60 mètres, dans le toit, on revint sur les dolomies qui recouvrent la veine pyriteuse; ces dolomies, parfois sableuses, parfois compactes, d'une teinte jaune, perforées de géodes spacieuses, tantôt vides et tapissées à l'intérieur de cristaux de dolomie rhomboédrique, contiennent aussi de l'oxyde de fer provenant, très-probablement, de la réaction du calcaire sur le sulfate de fer contenu dans les eaux. La stratification disparut bientôt, au fur et à mesure que le métamorphisme des bancs devenait plus intense; des veinules de pyrite, légèrement oxydées, traversaient la masse, et annonçaient l'approche du gîte qu'on atteignit enfin, après avoir percé vingt mètres de dolomies ferrugineuses. En ce point, la couche métallifère était constituée de la manière suivante: d'abord une salbande d'argile noire de quelques centimètres d'épaisseur, une couche de

Hosted by Google

pyrite blanche, radiée, compacte, intercalée de fragments de dolomie sableuse, empâtés dans la masse; cette couche avait 1m.20 d'épaisseur; puis sans interposition de gangue, venait ensuite, un second banc moins oxydé, d'une épaisseur de 1m.50, constitué par de la blende mielleuse, dont les strates, parallèles à l'inclinaison, étaient frangés de galène, et alternaient avec des veinules de pyrite jaune très-pure. Le sens des zônes métallifères, comme la variation d'épaisseur du banc qui les contenait, dans la hauteur, indiquaient, de la part du filon, un renversement sur le toit; position d'autant plus singulière, que les bancs traversés n'avaient guère plus de 35° d'inclinaison, tandis que le gîte, après s'être renversé sur le toit, par une brusque inflexion, reprenait, à quelques mètres plus haut, son allure habituelle, presque parallèle aux bancs du lias qui le surmontent. L'axe de rebroussement paraissait être une ligne horizontale, située à un mètre à peine au-dessus du ciel de la galerie. Cette inflexion si brusque, qui paraît être un accident postérieur à la formation du gîte, en permettant, par la dislocation qui en a été la suite, l'introduction des eaux, a amené l'oxydation de toute la pyrite située au-dessus; si bien que l'amont-pendage ne donnait que du minerai de fer à peu près pur, tandis que, sur deux mètres environ au-dessus du seuil de la galerie, le mineur n'abattait que des sulfures sans altération.

Après la double veine de pyrite, le front de taille a rencontré un calcaire dolomitique très-dur, imprégné de sulfures en veinules, qui n'appartient point au mur, mais qui paraît recouvrir une seconde veine, comme les affleurements qui présentent deux bandes ocreuses assez distinctes, sembleraient l'indiquer. La perforation de ce banc intercalaire, après une interruption assez prolongée des travaux, est en train de s'accomplir.

Si je suis entré dans tant de détails sur cette

Hosted by Google

partie du gîte, c'est pour m'en servir plus tard, comme de prémisses, dans la synthèse des observations que nous verrons, du reste, se confirmer encore par la description, plus restreinte, des autres exploitations similaires.

Disposition du gîte au Soulier et à Saint-Félix

Dans l'ordre adopté, vient le Soulier. Là, le développement pyriteux est immense, par suite d'un refoulement, plus considérable, des couches supérieures, qui n'ont pas été arrêtées, aussitôt qu'à Cendras, par le relèvement du terrain houiller. Les filets métallifères, au nombre de quatre, se sont, par deux replis successifs, massés dans un affaissement du terrain, de manière à présenter la forme d'une S couchée ∽, dont la branche droite, très-raccourcie, est presque entièrement transformée en minerai de fer. Telle est la disposition du riche entassement pyriteux où se sont groupés, depuis quinze ans, tous les travaux si féconds de cette mine, dont le voisinage du chemin de fer a considérablement accru la production.

Mais lorsqu'on a franchi le mamelon, presque exclusivement formé de minerai de fer et de quartzite, qui limite les travaux du côté du nord, on entre dans la vallée de Fontane, presque entièrement colorée en jaune, par l'ocre des affleurements, qui s'y développent, sur une largeur de près de 200 mètres, en suivant le sens de la vallée, sur un parcours de près de deux kilomètres. Cette vallée, creusée par des érosions contemporaines de l'époque tertiaire, met à nu le gîte, sur un niveau qui me paraît bien inférieur — relativement à la première position occupée par le filon — à celui qu'atteignent aujourd'hui, les travaux souterrains du Soulier; aussi, la blende et la galène n'y sont pas rares, et elles s'y manifestent surtout, en abondance, au point terminal du gîte, à Saint-Félix, où les travaux ont débuté dans un amas pyriteux de plusieurs milliers de mètres cubes, mais dont la pyrite était mélangée,

Hosted by Google

au moins pour un quart de son volume, avec la blende et la galène.

Là s'arrête la première partie du gîte inférieur, mais, presqu'en face de cette interruption, apparaît au nord, d'abord, une bande mal accusée de terrains jaunâtres, affectant l'étage callovien, et surmontée des bancs de calcaire bleu compact de l'oxfordien présentant quelques rares ammonites ; puis, tout à coup, en face même de l'interruption de Saint-Félix, la teinte ocreuse se fonce et s'élargit : nous sommes à Saint-Julien : les marnes à spatangues se sont avancées jusque sur le prolongement nord-est du lias, et le terrain jurassique, fortement redressé et tourmenté, ne montre plus, à la base du ravin, sur le côté occidental, que le calcaire à entroques, sur lequel reposent les affleurements, tandis que le versant de l'est est recouvert de débris de marnes néocomiennes qui viennent, en se délitant, rouler jusque dans le lit du ruisseau.

Avant de tenter l'explication de ce déplacement, qui a non-seulement affecté les deux branches du gîte, mais encore toute la contrée où il se développe, je tâcherai de tirer quelques inductions préliminaires des caractères les plus généraux de son allure, telle qu'elle me paraît ressortir des descriptions auxquelles je me suis livré.

Ces observations, que l'étude de la partie occidentale du gîte viendra confirmer à son tour, servent de base aux lois synthétiques, d'après lesquelles semble s'être accompli : 1° le remplissage du gîte ; 2° les déformations qu'il a subies, dans la suite des temps géologiques, postérieurement à son apparition.

Conséquences théoriques déduites des observations précédentes

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la constatation permanente d'une compression énergique du toit, qui semble s'être porté vers l'est par un mouvement tangentiel, qui a produit, dans plusieurs cas, un déplacement par glissement : de cet effort de propulsion, combiné avec la plasticité des marnes

Hosted by Google

du mur, d'une part, et la rigidité des calcaires noduleux du toit, de l'autre, il est résulté deux sortes de déformations : d'abord, la plus fréquente, des ondulations longitudinales, qui ont tranformé la direction primitive, probablement voisine de la ligne droite, en une ligne sinueuse constituant une série de selles et de fonds de bateaux; mais ces derniers, conséquence immédiate de la compression, ne s'étant produits que par l'épanchement de la pyrite sur les parties latérales correspondent presque toujours à des amincissements.

La deuxième espèce de déformations, moins saisissables au premier coup d'œil, quoiqu'elles affectent des espaces plus grands, c'est le plissement du mur lui-même, mais de façon à produire comme de gigantesques sillons, parallèles à la direction, et qui figureraient aussi, si on les recoupait, une ligne sinueuse contenue dans un plan vertical, perpendiculaire à la direction générale des affleurements.

Dans ce sillonnement du mur, le phénomène s'est compliqué d'un affaisement postérieur du toit qui, mettant à nu le gisement ferrugineux, redouble parfois, sur trois et quatre rangs parallèles, la teinte ocreuse des affleurements. En outre, le groupement métallifère s'est produit, dans ce cas, d'une manière inverse. C'est dans le fond des sillons longitudinaux que se trouve la pyrite, et c'est la croupe des selles parallèles qui en est dépourvue. Conclusion diamétralement opposée à celle constatée dans les replis de la ligne de direction, bien qu'elle soit, comme la première, la conséquence logique de la force tangentielle qui a poussé les couches vers l'est.

Il en résulte, comme applications pratiques :

1° Que lorsque la ligne des affleurements est unique, on ne doit attaquer que les selles, et s'y porter toujours de préférence, sans s'occuper de

Hosted by Google

la poursuite du gîte, dans ceux de ses replis dont la concavité regarde le sol.

2° Si les affleurements sont multiples, et se reproduisent dans des gorges parallèles à la direction générale du gîte, c'est au-dessous de ces affleurements, et dans l'axe même de la gorge qu'ils colorent, qu'on doit porter les recherches; les croupes des contreforts qui les séparent, quand bien même elles seraient colorées par l'oxyde de fer, seront presque toujours stériles.

3° La propulsion tangentielle, bien loin de s'être exercée sur tout le pendage du gîte, semble s'être maintenue au-dessus d'un plan horizontal, dont le niveau ne serait pas de beaucoup inférieur à nos vallées les plus basses; par suite, le gîte, plus réduit dans la profondeur, doit y présenter une allure plus uniforme.

4° Sur tous les points où le gisement est renflé, sans avoir éprouvé un déplacement assez considérable pour disloquer le toit, de façon à ce que les érosions aient pu plus tard le faire en partie disparaître; les calcaires du toit sont transformés en dolomie, sur une épaisseur véritable de 10 à 30 mètres. Dans tous les cas, les crevasses, parfois très-spacieuses, qui sillonnent les dolomies supérieures, augmentent en nombre et en étendue, dans tous les quartiers où les marnes supraliasique sont peu développées.

5° Enfin, à un niveau variable, suivant les régions où le gîte est exploité, niveau qui n'a rien de commun avec celui où semble s'être exercée la plus grande force de transport vers l'est, la pyrite, en partie ou en totalité, sur la puissance totale du gîte, est remplacée par de la blende accompagnée d'une proportion variable de galène; cette blende commence toujours par occuper la partie la plus centrale, et si, la pyrite disparaissant complètement, la blende vient à gagner les épontes, la galène se concentre alors au centre du gisement, en présentant, avec la

Hosted by Google

blende, une séparation plus nette qu'aux niveaux plus élevés.

Détermination de la nature des gisements

Ces premières inductions font présumer, de ma part, l'opinion que les gisements qui nous occupent, sont de véritables filons. Je n'hésite pas, en effet, à les considérer comme tels, et je dois donner les raisons qui m'y ont porté.

Bien que, dans l'ordre logique des monographies de ce genre, il soit généralement d'usage de faire passer la classification du gîte, avant toute autre discussion technique à laquelle il puisse donner lieu ; je crois que ma démonstration deviendra plus facile, après les premières constatations que je viens de grouper.

Je repousse d'abord toute dénomination de *filon couche* ou de *filon de contact*, qui, à mon sens, désignent plutôt une manière d'être, une allure déterminée, d'un gisement rempli par sublimation, qu'une catégorie particulière d'amoncellement métallique qui puisse s'attribuer à une cause géogénique distincte.

Dans ma pensée, nos filons pyriteux d'Alais ne diffèrent de tous les autres filons, connus ou exploités, que parce qu'ils affleurent dans des terrains relativement récents, formés d'éléments sédimentaires hétérogènes, et présentant, à la rupture, des résistances variables ; tandis que la plupart des résaux de filons importants apparaissent dans les terrains anciens, généralement cristallins, et d'une constitution homogène. Tous les filons, du reste, qu'ils se prolongent ou non, dans les terrains sédimentaires, ont été formés d'après des lois communes. Leur diversité, plus apparente que réelle, me paraît tenir aux trois causes suivantes :

1° Différence d'inclinaison et niveau relatif, par suite des érosions postérieures, des affleurements actuels qui peuvent se trouver à plusieurs centaines de mètres plus bas que la première émergence.

Hosted by Google

2° Influence des causes locales qui, en modifiant l'intensité du mouvement qui les a produits, a fait varier, par suite, l'ampleur de la fente qui les constitue.

3° Enfin, l'âge de leur apparition, auquel a dû naturellement correspondre, pour l'écorce terrestre, dont ils comblaient les fissures plus ou moins profondes, des différences notables d'épaisseur et de température.

N'admettant point de classification dans les filons, il me suffira donc de prouver que les gîtes en question ne sont point des couches.

Si, dans l'origine, la constance des affleurements à longer les marnes jurassiques, a pu rendre un instant admissible l'hypothèse d'une couche de dépôt, où seraient venus s'accumuler, par précipitation, après leur réduction à l'état de sulfures, les bases métalliques de sels divers dissous dans des eaux ambiantes ; aujourd'hui, que les travaux de mines ont constaté des discordances, si formelles, entre l'inclinaison du gîte et celle des couches qui l'enveloppent ; les pénétrations, si fréquentes, de filets métalliques, dans les calcaires du toit où ils se croisent en tout sens, perpendiculairement à la stratification. En voyant les signes, si nets de métamorphisme, qui accompagnent partout son passage, le développement des dolomies, corrélatif au sien, il n'est plus possible, quelque idée qu'on puisse se faire sur l'origine et la formation des filons, d'assimiler sérieusement, cette accumulation métallifère à un dépôt sédimentaire.

Est-il besoin, après cela, de faire ressortir la difficulté d'expliquer, dans les mêmes eaux, la présence simultanée de sels de fer, de zinc et de plomb? Celle, plus grande encore, d'expliquer leur réduction, à l'état de sulfure, de manière à ce que les alternances de précipitation les aient fait déposer par bancs réguliers? Je ne le pense pas! L'invraisemblance d'une pareille hypothèse en montre suffisamment l'absurdité ; et l'obligation

Hosted by Google

de ranger désormais notre gîte au nombre des filons, me paraît surabondamment justifiée.

J'en reviens, maintenant, à l'explication de ce prétendu déplacement qu'on aurait pu admettre, avec l'hypothèse d'une couche, se portant naturellement, avec le terrain qui la contenait, de Saint-Félix vers Valabreille et Malbos, où l'on aperçoit quelques affleurements ; tandis que le gîte de Saint-Julien, déposé, d'après la chronologie géologique, à une époque beaucoup plus rapprochée, ne devrait présenter, avec le premier, aucun rapport de suite ou de constitution.

Avec l'hypothèse de la couche, il y a incontestablement : ou transport vers l'ouest, ce qui est contraire à toutes les déformations constatées dans le gîte; ou solution de continuité immense, puisque les affleurements infraliasiques ne reprennent de l'importance que vers le Mas Dieu. Mais, si c'est un filon, quoi d'étonnant que la fente se prolonge à travers des formations de différents âges? L'effet mécanique qui l'a produit s'est fait ressentir, non en vertu de l'âge des dépôts, mais bien de l'identité de leur position, soit par rapport à un affaissement voisin dans la courbure du sol, soit par rapport à un mouvement de concentration, qui a dépassé leur force de cohésion intime, et par suite duquel la déchirure s'est faite, au même moment, suivant la même direction, résultant des forces en jeu, et passant de la base du jurassique à son milieu; de Saint-Félix à Saint-Julien.

Le parallélisme de direction, l'identité de nature et de disposition, dans les matières minérales, remplissant les deux gisements, tout indique donc que l'un n'est que le prolongement de l'autre. Il y a pourtant une inflexion assez marquée, dans la direction et dans l'allure des affleurements, pendant leur passage, des marnes de la base à celles du milieu; on est aussi porté à rechercher la cause de cette propen-

Hosted by Google

sion si marquée du gîte à injecter les marnes, ou plutôt les parties résistantes qui les surmontent immédiatement. Ceux qui se sont pénétrés de l'ingénieuse théorie de M. de Boucheporn, sur la production des failles (1), suivront avec satisfaction, j'en suis sûr, cette confirmation si formelle de la théorie qu'il ne m'appartient pas de reproduire ici : les règles si logiquement déduites sur l'inclinaison constante des filons, ou sur la disjonction des terrains qu'ils divisent par glissement, trouvent, en effet, dans l'allure de notre gisement, une application aussi précise que saisissante. Quand, par suite d'une soustraction de la masse fluide sous-jacente, un effondrement a dû se produire dans la croûte superficielle, constituant, sur des culées plus ou moins distantes, un arc surbaissé d'une portée immense, chacun de ses titaniques voussoirs a dû s'écarter à la fois, suivant sa face de joint; et cette face de joint n'était-elle pas marquée, par les marnes savoneuses et plastiques, dont les affleurements s'alignaient, par fraction, suivant l'axe de la voûte qui s'affaissait?

En examinant attentivement la contrée, trois disjonctions parallèles immenses témoignent de ce cataclysme puissant, de ce trémoussement inénarrable de la terre en parturation des métaux: à l'ouest, la grande ligne déchiquetée, s'étendant du Mas-Dieu à Panissière, Ribot et Saint-Florent. Au centre, la partie plus particulièrement décrite, partant de Sauvage, passant par Cendras, le Soulier, Saint-Félix, Saint-Julien, les Roberts, jusqu'à l'Auzonnet. A l'est, la moins apparente, bien qu'elle soit signalée par des caractères tout aussi nets que ceux qu'on pourrait tirer de ses affleurements, recouverts en totalité. Elle s'étend de

---

(1) **Du phénomène des failles et des filons. — *Histoire de la Terre*, chapitre v, page 145 et suivantes, deuxième édition posthume, par Félix de Boucheporn.**

Hosted by Google

Servas à Barjac, en passant par les Fumades et Saint-Jean-de-Marvéjols. Masquée par les terrains tertiaires, au travers desquels elle révèle sa présence, par tant de phénomènes certains ; elle manifeste mieux que ses congénères la date de leur apparition commune, postérieurement au dépôt des terrains néocomiens.

Cette détermination de l'apparition probable de ces filons, semble se confirmer, du reste, par des caractères de conformation et de direction, sur lesquels il est bon d'insister : leur apparition, comme je l'ai fait entrevoir, ne saurait remonter, en effet, avant les terrains néocomiens qu'ils sillonnent, ni être postérieure aux terrains tertiaires lacustres, probablement contemporains de l'étage parisien, qui les recouvrent ; si nous admettons que leur production, comme celle de tous les ridements de l'écorce, soit le résultat des commotions qui séparent deux époques de dépôt consécutives, il ne resterait plus d'hésitation qu'entre celle qui est intervenue après la première période crétacée, ou celle, plus formidable encore, qui a dû précéder la première époque tertiaire. Or, quelle que soit l'explication qu'on adopte, relativement à la corrélation qui existe, entre les chaînes principales d'une contrée, et les formations qui la recouvrent, l'apparition successive des unes et des autres ne saurait être contestée, pas plus que les rapports de direction entre les filons et les grandes chaînes les plus voisines. De plus, l'étude du gîte ne saurait laisser de doute sur la déviation postérieure qu'il a éprouvée à l'est. Eh bien! si nous reculons cette direction à l'ouest de 5 à 7 degrés environ, nous aurons pour direction primitive, N. 18° E., que plusieurs de ses parties affectent encore, et qui est juste la perpendiculaire aux Pyrénées (O. 18° N., E. 18° S.) ; relation de position depuis longtemps constatée, entre le faîte des grandes chaînes et les filons qui se rattachent à leur surgis-

Hosted by Google

sement. S'il en est ainsi, nos gisements pyriteux auraient donc apparu à la fin de l'époque suessonnienne, au début de la période falunienne.

Existence probable d'une troisième veine pyriteuse s'étendant au-dessous des terrains tertiaires à l'est.

Est-il besoin d'insister sur l'existence probable de la troisième veine contemporaine, que je crois s'étendre à l'est, de Servas à Barjac? Les indices qui la révèlent me paraissent assez formels pour se passer de développements; si j'y suis entré, c'est que les observations que j'ai pu recueillir dans ces contrées, tout en confirmant la présence d'un filon sous-jacent, m'ont surtout fourni, tant sur les phénomènes qui ont dû accompagner d'abord l'apparition immédiate des filons, que sur ceux qui ont pu se produire longtemps après leur constitution définitive, des constatations que je suis heureux de signaler ici.

En jetant les yeux sur la carte de M. Emilien Dumas, on voit, à la droite de la route de Saint-Ambroix que j'ai prise pour limite à l'est, s'étendre jusqu'aux confins de l'Ardèche, une immense région coloriée en jaune orangé, où des points jaune-clair viennent apparaître de loin en loin, comme des îlots. Ce pays est en effet recouvert presque en totalité, par les terrains dits *lacustres* ou d'eau douce, considérés par nos géologues les plus autorisés, comme contemporains de l'époque falunienne, et que percent par intervalles, suivant des alignements distincts, des pointes de néocomien dont l'accumulation des strates tertiaires, souvent considérable, n'a pu atteindre le sommet.

Ces dépôts lacustres, qui ont depuis éprouvé des déformations assez notables, se subdivisent, par la nature de leurs sédiments, mis à nu par de nombreuses érosions, en trois étages distincts, assez nettement caractérisés: 1° le plus bas, dont le calcaire asphaltique constitue, sur certains points, la plus grande épaisseur; 2° l'étage moyen, généralement marneux, quelquefois sablonneux,

Hosted by Google

contenant, à sa base, des couches de lignite, où j'ai recueilli de nombreux ossements d'*anoplothérium commune*; 3° enfin, l'étage supérieur, le moins important par la puissance, généralement délimité aux calcaires schisteux fétides qui couronnent la formation.

Chacun de ces étages présente à sa base, une assise puissante de conglomérat à ciment argileux, constitué par des cailloux, dont les angles, sans être vifs, n'indiquent pas un transport bien prolongé, et paraissent appartenir, pour la plupart, aux couches néocomiennes qu'ils recouvrent. Les rides nombreuses, qui sillonnent la contrée, sont presque toutes dirigées N. 25° E., et les pendages inégaux des collines présentent, presque tous, leur redressement abrupt du côté de l'est, tandis qu'ils s'abaissent au contraire vers l'ouest, en pente douce.

Or, dans les vallées que ces plissements circonscrivent, et qui s'alignent parallèlement à nos filons jurassiques; des sources sulfureuses viennent jaillir : aux Fumades, à Saint-Jean-de-Marvéjols, à Barjac, toujours sur la même direction correspondant à la troisième heure de la bousole; dans cette localité même, au-dessus des couches de lignite, qui s'y présentent en assez grand nombre, on rencontre un banc stratifié de soufre natif, constitué par une série de filets de quelques centimètres, alternant avec des marnes grises, le tout, sur une épaisseur moyenne de 80 centimètres. Eh bien! ce banc de soufre n'est-il pas le témoignage irrécusable d'un écoulement plusieurs fois séculaire d'eaux sulfhydratées? Du reste, d'où viennent les eaux sulfureuses actuelles, qui laissent des dépôts analogues? Je suis loin de repousser les explications diverses que la contradiction pourra suggérer. Mais on m'accordera, je pense, qu'il est conforme aux lois de la chimie, de l'attribuer à la réduction de bisulfates, d'abord dissous dans les eaux, et réduits, en présence des matières or-

Hosted by Google

ganiques, telles que bitumes et lignites, qui se trouvent à la base de l'étage, et à 6 mètres au-dessous de la couche de soufre de Barjac, dans le quartier d'Avéjan. Ce n'est pas tout: en étudiant avec quelque attention le gisement bitumineux de le base, on ne tarde pas à se convaincre que les calcaires asphaltiques qui le constituent, ne sont pas imprégnés partout d'une manière uniforme, et que le bitume parait, tout au contraire, s'y concentrer suivant une bande N. 25° E., de Servas à Saint-Jean. D'autre part, comment expliquer leur présence ainsi localisée, si ce n'est par l'existence d'une bouche éruptive? car, la corrélation des bitumes avec les substances d'origine volcanique, ne peut faire doute pour personne.

Pour moi, dont les assertions ne sauraient sortir du large cadre tracé par la pensée pénétrante de mon illustre initiateur, je ne comprends, comme lui, l'advention simultanée des bitumes, dans presque toutes les déjections volcaniques, que comme le résultat de la décomposition des cyanures, et impliquant, par suite, le dépôt d'une matière métallique quelconque, là où le cyanogène auquel elle était unie, s'est déformé.

Date probable de l'apparition du filon pyriteux.

J'en conclus donc, qu'avant l'invasion des lacs faluniens, le terrain néocomien a dû être perforé parallèlement aux fentes déjà observées dans les terrains jurassiques; que le remplissage de ces fentes, recouvertes par les lacs tertiaires, a dû se produire avec des effets éruptifs d'une énergie variable, pendant le dépôt des calcaires bitumineux de la base, qui les attestent, et qui sont allés, s'affaiblissant graduellement jusqu'aux dépôts de la troisième période tertiaire, qui s'en est à peine ressentie.

Dans l'arrondissement d'Uzès, près de la Capelle, on suit, dans la direction de la troisième heure, des amas assez bien caractérisés de minerais hydroxydés, qui pourraient bien n'être qu'un prolongement apparent de cette énorme

Hosted by Google

disjonction de l'écorce, dont j'ai cherché à faire ressortir la présence au-dessous des terrains lacustres.

La disposition des filons pyriteux fait présumer leur advention probable comme le résultat d'un aplatissement local dans la courbure du globe.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait contester, indépendamment de l'existence de cette troisième veine orientale, dont la négation ne peut influer en rien sur mes déductions, qu'après les dépôts crétacés (1), une dislocation énergique s'est produite dans un sens voisin de la normale aux Pyrénées, dont la chaîne surgissait tout à coup des mers numulitiques; de longues fentes parallèles ont sillonné nos plages cévennoles, en se faisant jour de préférence, et sous une inclinaison voisine de 45°, à travers les couches marneuses de l'étage jurassique, mais se propageant aussi dans les marnes à *spatangues*, et peut-être, dans le terrain à *chama* lui-même.

Bien que j'aie hâte d'en finir avec les considéra-

---

(1) Je dois à mon excellent confrère et ami, M. Garreau de Dombale, qui s'est tout particulièrement adonné à l'étude de la géologie stratigraphique de ce pays, une communication fort intéressante, qui doit trouver sa place ici : d'après plusieurs géologues fort autorisés, du Midi de la France, l'ensemble de la formation dite néocomienne, constituée par les marnes à *spatangues*, et le calcaire à *chama ammonia*, serait, dans le département de Vaucluse, en stratification discordante avec les marnes à *ancylocéras Emerici*, vrai type de la base des terrains crétacés inférieurs. Ces études tendraient à ranger ce que nous avons considéré dans ce pays, comme l'équivalent du terrain néocomien, dans la série jurassique, avec laquelle, du reste, on n'a pu constater, dans le Gard, aucune discordance de stratification.

Tout en signalant avec plaisir cette source d'observations à l'activité des jeunes géologues de nos contrées, je dois faire remarquer qu'elle n'infirme en rien les raisons qui me font croire à l'existence d'une troisième veine divisant ces terrains, dont le classement stratigraphique donne aujourd'hui matière à discussion.

Hosted by Google

tions théoriques, je ne saurais reprendre l'exposé des observations pratiques auxquelles je me suis livré, sans faire ressortir de l'étude de notre région métallifère, une corrélation remarquable avec la théorie, si claire et si naturelle, sur l'origine des filons, ou plutôt sur la production des faisceaux de déchirures alignées parallèlement qui les contiennent.

M. de Boucheporn, en les attribuant à des dislocations par glissement des parties de l'écorce terrestre, qu'un déplacement de la matière fluide sous-jacente a laissée en surplomb, arrive presque géométriquement à déduire pour la coupe transversale de la disjonction, une forme cuniculaire, allant en s'évasant vers la surface du sol, mais dont l'ampleur, dans certains cas, ira s'affaiblissant jusqu'à la dernière fissure, avec une inclinaison qui diffèrera peu de la première; tandis que dans d'autres, les cassures parallèles, affectant des inclinaisons diverses, se trouveront contenues entre deux glissements puissants, d'inclinaison opposée, qui limiteront le faisceau en largeur.

Mais si nous nous attachons particulièrement au premier mode d'apparition, que les déchirures parallèles peuvent affecter, il est difficile de n'en pas remarquer l'assimilation si évidente, en considérant l'ensemble de nos grandes veines métallifères, dirigées suivant la troisième heure, et dont les affleurements parallèles apparaissent successivement :

1° A l'ouest, le long de la grande Pallière, gîte que j'ai dû, à mon grand regret, exclure de ce travail, parce que le cercle de mes occupations ne m'avait pas permis de porter jusque-là mes études; mais dont je puis pourtant offrir une coupe très-complète, due à l'obligeance de M. Rodier, qui a longtemps dirigé les travaux de ces importants gisements;

2° La veine, moins longue peut être, qui

Hosted by Google

Hosted by Google

O. 25° N.

P Granit
L Lias
T Trias
G Grès de la base (Trias)
m Minerais de fer
s Pyrite

Direction du refoulement

E. 25° S.

m Minerai de fer
a Pyrite galène et carbonate de Plomb
b Carbonate de Plomb et galène
c Pyrite et galène
d Inconnu
o Galène et calamine

COUPE GEOLOGIQUE DES MINES DE PALLIÈRES

(Perpendiculaire à la direction du filon de pyrite)

Echelle de 1/2500

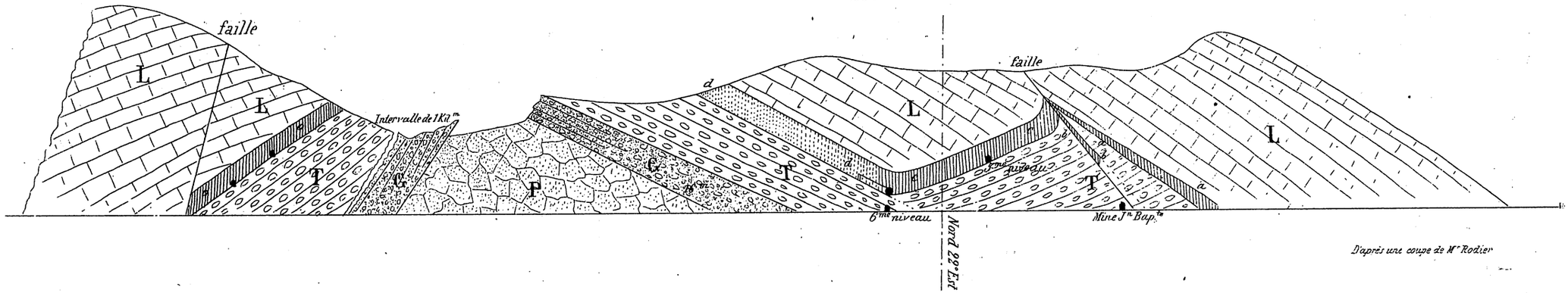

D'après une coupe de M.r Rodier

COUPE GEOLOGIQUE DES MINES DE PANISSIÈRES

(Perpendiculaire a la direction du filon.)

Echelle de 1/1000

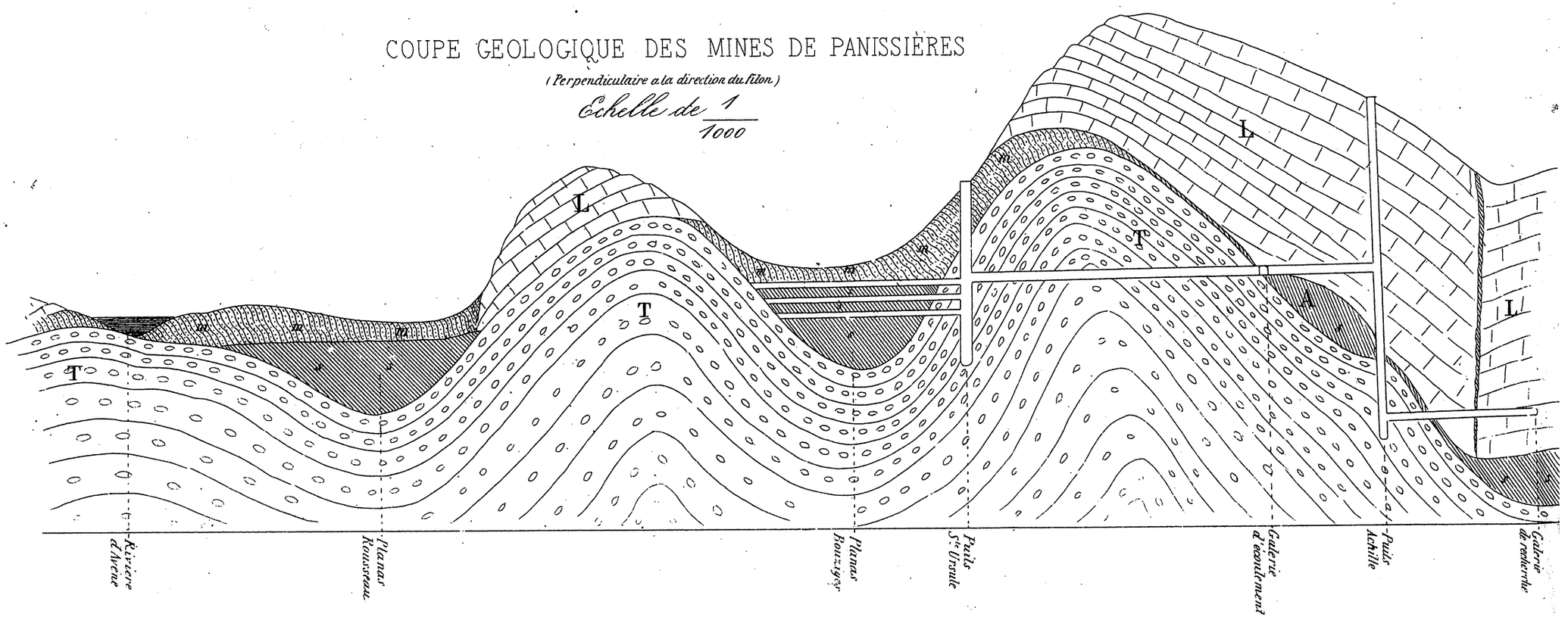

Lith. A. Pontignan

Hosted by Google

s'étend de Laval à Panissière, Saint-Florent et Clairac ;

3° Le gîte le plus complétement décrit jusqu'à présent, assez irrégulier dans sa largeur, qui va de Cendras aux confins de la commune des Mages ;

4° Enfin, celle dont les eaux sulfureuses révèlent la présence, à travers les terrains tertiaires qui la recouvrent, et qui s'étend de Servas à Barjac.

Peut-être même, la seconde et la troisième ne sont-elles qu'une bifurcation de la première, qui se continuerait par Carnoulès et Saint-Jean-du-Pin.

Bien plus, l'observation attentive de ces veines vient encore, par le refoulement qui a rapproché leur premier écartement, fournir une confirmation plus évidente aux assertions géogéniques de notre grand observateur. Ce refoulement, nous l'avons constaté à Cendras et au Soulier. La coupe de Pallière le fait ressortir de la façon la plus évidente, mais nulle part ce me semble, il ne s'est accusé plus vivement qu'à Panissière.

Constatation du refoulement du toit dans l'exploitation de Panissière.

Si, après avoir parcouru cette mine, assez restreinte en étendue, on déduisait l'allure générale du gîte des observations qu'on y aurait recueillies, on l'assimilerait inévitablement à un gisement en chapelet, dont les amas, de volume variable, parfois distincts, parfois reliés entre eux par de minces filets de marnes pyriteuses, sont séparés, dans certains cas, les uns des autres (voir la coupe qui accompagne) par des rejets brusques de 15 à 20 mètres de dénivellation. Mais, en étendant sa vue et sa pensée au prolongement sans fin des affleurements qui colorent les montagnes voisines, on ne tarde pas à se convaincre que ce morcellement n'est qu'apparent.

La plupart de ces amas sont recouverts d'une couche puissante de minerais de fer ; mais l'un d'eux, indiqué sur la coupe par la lettre A, ne

Hosted by Google

présentait que de faibles traces d'oxydation : après en avoir extrait de 8 à 10,000 tonnes de pyrite environ, on est allé buter, du côté de l'est, contre une paroi lisse et striée du toit qui barrait complétement; le polissage de cette roche indique assez un glissement prolongé vers l'est; mais, en remontant dans le sens de l'inclinaison, les stries et les caractères du glissement s'accusent encore d'une manière plus énergique; on les suit, sur 80 mètres d'amont-pendage, jusqu'au sommet de la colline. De temps en temps, de petits sillons parallèles à la direction, se manifestent dans le mur; on y rencontre quelques noyaux de pyrite broyée, mélangée à de la marne noire, d'un aspect lustré. Des travaux récents ont démontré que cette pyrite, dont le déplacement a laissé, entre les épontes qui se touchent actuellement, des traces si évidentes de son passage, est allée s'accumuler au fond de la gorge, à 20 mètres plus bas que la lentille A, qu'un affaissement brusque du toit a détaché de la masse, et retenu sur la pente au fond de laquelle le reste s'est groupé.

Au-dessus de cette gorge, complétement recouverte par le toit, dont l'épaisseur a dû probablement s'opposer à l'altération de la pyrite, il n'existe point d'affleurements; aucune trace ferrugineuse ne porte l'explorateur à soupçonner l'amas puissant qu'elle renferme : la pyrite s'y présente du reste en zônes stratifiées, avec gangue de dolomie cristallisée; quelques filets de marnes, parallèles aux zônes pyriteuses, donnent à la masse un aspect rubané; et rien ne porte à croire que le gîte ait éprouvé d'autre altération que celle du déplacement.

Mais, sur le pendage occidental de la colline, l'amas exploité par le puits Saint-Ursule présente, de la base au sommet, sur une hauteur de plus de 25 mètres, des caractères tout différents. Ce riche entassement qui a été transformé, sur un tiers environ de son épaisseur, en minerai de fer

Hosted by Google

(minerai qui sert exclusivement de toit à la pyrite sous-jacente), fournit par jour, depuis six ans environ, de 15 à 20 tonnes de cette substance. La pyrite qui en provient, tantôt friable, tantôt dure et crevassée, se distingue par une pureté exceptionnelle. Mais c'est à sa constitution cariée, qui rend sa combustion facile, qu'elle doit, plus encore qu'à sa pureté, la préférence des fabricants de Marseille, qui l'ont entièrement absorbée jusqu'à présent.

De temps en temps, des crevasses assez spacieuses présentent des stalactites et des stalagmites de pyrite brillante, qui jouit même de la propriété, assez singulière, de se conserver fort longtemps à l'air, sans altération; tandis que la pyrite ordinaire, d'un aspect terne, s'effleurit promptement, même dans les vitrines des collections.

Preuves nombreuses que le déplacement des amas pyriteux a été suivi de leur embrasement à la surface et de leur transformation partielle en minerai de fer.

J'ai souvent réfléchi à la cause de cette structure mamelonnée ou caverneuse que présente la majeure partie de cet amas; et je crois qu'on pourrait la reproduire artificiellement par les moyens suivants, que je n'ai malheureusement pas à ma disposition: Soumettre, dans une enveloppe infusible, une certaine quantité de pyrite tassée, à l'abri du contact de l'air, à une température susceptible de la ramollir. Il est pour moi hors de doute, qu'on obtiendrait des échantillons analogues à ceux que j'ai recueillis en grand nombre, et que je crois résulter d'une fusion complète, ou d'un ramollissement, sous une pression inconnue, mais qui a empêché le soufre de se séparer par volatilisation.

Qu'on songe en effet, à la chaleur qui a dû se produire, par l'effort d'un frottement de glissement susceptible d'accumuler, dans un étroit espace, de 60 mètres de largeur environ, une épaisseur de pyrite au moins décuple de celle que possédait la veine avant sa déformation; et il n'est pas difficile d'admettre que, sous l'influence de la température énorme qui en est résultée, la

Hosted by Google

matière, émiettée par ce froissement, ait pris feu au contact de l'air, s'introduisant par les fissures du toit de calcaire disloqué. Mais, la combustion se propageant sur toute la surface de l'amas, au fur et à mesure que le calcaire, vitrifié ou dissous, rendait l'accès de l'oxygène plus facile, ne devait pas tarder à produire le ramollissement des parties inférieures, déjà échauffées par le frottement qu'elles avaient subi. Qu'a-t-il dû se produire alors? Partout où la pression était insuffisante, les vapeurs de souffre en se dégageant venaient alimenter le foyer de la surface en ignition; mais, à un certain niveau, la pression de la partie supérieure, ramollie ou fondue, empêchant le dégagement de la vapeur de soufre, la matière a pu sans se décomposer, éprouver à son tour le ramollissement ou la fusion, qui a donné lieu à sa structure actuelle.

Ce qui me paraît justifier cette supposition, c'est la puissance considérable de la partie oxydée, qui atteint 12 mètres dans certains points; la netteté de la surface de séparation entre l'oxyde et la pyrite, qui, sur toute l'étendue de l'amas, est d'une horizontalité presque rigoureuse ; la forme de la pyrite, partout caverneuse et affectant, quand elle se détache, la structure prismatique de certains cokes ; enfin, la rencontre de blocs plus ou moins volumineux de calcaire, provenant de l'effondrement du toit, et qui se trouvent noyés dans la pyrite ; mais portant tous, à l'extérieur, des traces marquées de vitrification, qui s'étendent parfois à toute leur masse.

Dans cette hypothèse, qu'une expérience directe de la fusion de la pyrite en vase clos rendrait indiscutable, la disposition si variée des affleurements ocreux, dans leur forme et leurs dimensions, s'explique aisément ; si, au contraire, on repousse l'embrasement comme la cause la plus fréquente de l'oxydation, il devient bien difficile d'expliquer cette décomposition de la pyrite, sur des hauteurs

Hosted by Google

qui dépassent parfois 40 mètres, par la simple réaction du calcaire sur les bisulfates de fer, que la décomposition séculaire de la pyrite a dû produire. Du reste, s'il en était ainsi, les calcaires seraient particulièrement rongés au contact des affleurements, et le sulfate de chaux résultant de la réaction, se trouverait probablement dans le voisinage; tandis qu'on n'en trouve que dans les marnes du trias, où il a été déposé bien antérieurement à l'advention du gîte.

Ce fait n'est pas seulement curieux, et je n'y aurais pas tant insisté, s'il ne donnait une réponse, la seule plausible à mon avis, à une question que tous les géologues sont tentés de s'adresser, en étudiant l'ensemble de ce grand gisement dont j'ai scruté l'intérieur en tant de points divers. Comment se fait-il que, sur une profondeur en inclinaison, qui varie de 30 à 40 mètres, la couche soit transformée sur place, à peu près complètement, en *limonite ocreuse?* les fragments de pyrite que renferme cette substance transformée, ne laissant aucun doute sur son premier état?

Les chimistes, à leur tour, se disent: l'action lente de l'oxygène de l'air ne saurait avoir produit, sous l'influence de l'humidité, cette décomposition si importante; car la pyrite, par la présence combinée de ces deux agents, se transforme, comme nous le voyons tous les jours, dans les mines, en bisulfate acide, qui ne précipite son oxyde qu'après un transport prolongé, au contact des calcaires. A supposer que le calcaire, qui enveloppe la couche, ait pu, immédiatement, précipiter le protoxyde de fer, — ce qui paraît d'autant moins admissible, que c'est, surtout, dans les parties renflées, où le calcaire s'est trouvé le plus éloigné de la matière décomposée, que la réaction aurait dû se produire avec le plus d'intensité; — que serait devenu le sulfate de chaux provenant de la réaction?

Hosted by Google

Les faits nombreux signalés, d'abord à Panissière, et, plus tard, à Saint-Florent, où ils sont d'autant plus patents que le mouvement de transport y a été plus énergique, répondent, au contraire, à toutes les objections.

Il faut donc admettre, qu'après le dépôt des terrains lacustres, qui portent eux-mêmes l'empreinte d'une déformation analogue, un mouvement immense qui s'est fait sentir à la fois sur toutes les plages méditerranéennes, a agité et ridé la surface du sol; contournant les strates tertiaires encore plastiques, en les poussant vers l'est, comme les vagues d'une mer déferlant vers la côte. Cette propulsion ouest-est, à peu près, a communiqué son orientation à presque toutes nos vallées méridionales, dont la plupart affectent la direction N. 25° E.

Cette poussée, en déplaçant le gîte de sa direction première, a dû faire jaillir par les affleurements, ou accumuler dans le fond des replis du mur refoulé lui-même, des masses de pyrite échauffées par la compression et le frottement qui, lorsque les dislocations du toit l'ont permis, s'est enflammée; cet embrasement, qui a occasionné, partout où il s'est produit avec une certaine intensité, la destruction complète du toit, a dû se propager, dans la profondeur, jusqu'aux limites où la pression n'a pas été suffisante pour empêcher le dégagement des vapeurs de soufre, et transformer en minerai toute la partie de la masse qui y a participé.

Epoque probable de la déformation et du déplacement du gîte.

Les plissements des terrains tertiaires nous ont déjà fourni une indication préliminaire, sur l'époque probable des déformations du gîte; tâchons de la préciser, s'il est possible, en en recherchant la cause.

C'est, incontestablement, après le dépôt des couches faluniennes, que cette cause, si puissante, cette convergence, si manifeste, vers l'est, ou, plutôt, perpendiculairement à la troisième

Hosted by Google

heure, a dû affecter la région sédimentaire qui nous occupe. Or, d'après l'opinion des géologues les plus accrédités, le soulèvement des Alpes occidentales paraît avoir mis fin à cette période. Et, coïncidence remarquable, la direction des crêtes de cette chaîne puissante, du mont Rose au mont de la Fourche, comme celle de la vallée de la Reuss, est sensiblement orientée, comme les collines qui nous entourent, N. 25° E.

Je sais que la vraisemblance d'une théorie n'oblige pas toujours à reconnaître la nécessité de son adoption; je sais, que c'est le propre des idées préconçues, de trouver dans tous les phénomènes auxquels elles s'appliquent, une confirmation de leur système; mais une pareille corrélation s'impose pourtant, avec tant d'autorité, qu'il me paraît bien difficile d'écarter son témoignage dans la thèse que je soutiens.

En rapprochant cette conséquence de celle que nous avons fait ressortir déjà sur l'époque probable de l'apparition des filons, il en résulterait : qu'à l'époque du soulèvement pyrénéen, et par une cause quelconque, la contrée méditerranéenne affaissée, a dû, pour maintenir l'uniformité de courbure sur les parallèles voisins de ces montagnes, se dilater par le concours de deux composantes, l'une tangentielle, l'autre intérieure, dirigée du centre vers la circonférence, et dont la résultante aurait produit, sur les couches solides de la surface, une espèce d'exfoliation qui s'est particulièrement accusée dans les parties marneuses. Le pays, après cette déformation de l'écorce terrestre, se trouvait donc, pendant l'époque falunienne, relativement tuméfié, et devait naturellement subir, plus tard, les effets de cette propulsion vers l'est, contraire à l'écartement des fentes qui le sillonnaient, sous l'influence de la convergence, dont les Alpes paraissent avoir été le centre. De sorte que, nos filons ont dû passer, très-probablement, de la direction N. 18°

Hosted by Google

à 20° E., à celle du soulèvement alpin N. 25° E., qu'ils affectent dans leur ensemble, tandis que leurs affleurements, étudiés en détail, présentent une série de lignes brisées, dont chaque élément offre une direction intermédiaire entre les deux.

Les coupes de Pallière et de Panissière démontrent, du reste, d'une manière trop évidente, indépendamment de la cause qui a pu la produire, la déformation postérieure de nos gîtes, pour qu'il soit besoin d'y insister davantage.

CONCLUSION

§ 1

Ces grands caractères de l'origine des gisements, et des mouvements de concentration en amas, qu'ils ont éprouvés par la suite, étant une fois établis et expliqués; je résumerai donc, sous forme de lois, l'ensemble de toutes les observations, dont ils ont été l'objet de ma part, et que j'ai soigneusement consignées dans ce travail.

I. L'advention du gîte est postérieure au dépôt des terrains crétacés.

II. Elle s'est produite à la suite d'une force de dilatation, qui semble avoir agi sur l'affleurement des couches en les exfoliant, en quelque sorte, et dont la direction tendait vers l'ouest.

III. La solution de continuité, qui en est résultée pour l'écorce terrestre, sous la double influence de la pesanteur, et de cette force poussant à la dislocation des couches, par écartement, a dû se produire dans les parties qui offraient le moins d'adhérence : c'est-à-dire dans les étages marneux, dont l'inclinaison, voisine de 45°, après leur

Hosted by Google

tuméfaction, correspondait à la résultante des deux forces en action.

IV. L'orientation de la fente qui en est résultée, a dû être moins à l'est que la ligne des affleurements actuels, N. 25° E., puisque le transport violent, à l'est, est sensible dans toutes les couches superficielles postérieures à l'apparition du gîte, ce qui porte à considérer cette orientation comme ayant été, dans l'origine, N. 16° à 20° E., et, par suite, perpendiculaire à la chaîne des Pyrénées orientales O. 16 à 20° N.-E. 16 à 20° S.

V. Après le dépôt des couches tertiaires inférieures, un violent transport vers l'est, qui semble s'être opéré par une force tangentielle, est venu plisser les couches de la contrée. Le faîte des replis qu'il a occasionnés est orienté N. 25° E.

Le pendage le plus abrupt des collines alignées suivant cette direction, regarde l'est, et le penchant dont l'inclinaison est la plus douce, descend vers l'occident, ce qui indique la direction de la poussée, d'occident en orient.

Le gîte a éprouvé, sous la pression du toit situé à l'ouest de la veine, des déplacements analogues. Il en est résulté, à part le léger changement dans sa direction que j'ai signalé, l'irrégularité de son allure et sa dispersion en amas dans le voisinage des affleurements.

C'est à cette influence qu'il faut attribuer aussi l'épanchement granitique de Pallière et de Carnoulès, dont les cimes sont également orientées suivant la troisième heure. Or, cette orientation est celle de la chaîne principale des Alpes occidentales du mont Rose au Saint-Gothard.

VI. Le déplacement contemporain du soulèvement des Alpes paraît avoir agi sur les couches superficielles, plus énergiquement que sur celles qui sont recouvertes, et, sur ces dernières, en raison inverse de l'importance des dépôts qui les surmontent; d'où l'on peut inférer qu'à une certaine profondeur, qui ne dépasserait pas de beau-

Hosted by Google

coup celle de nos vallées les plus basses, l'allure du gîte serait beaucoup plus régulière.

VII. Du froissement des couches superficielles, et en particulier de celle formant le toit du gîte, il est résulté deux sortes d'accidents :

1° Des replis, dont l'axe est perpendiculaire à la direction, se manifestant par un amincissement des affleurements, et dont la concavité est généralement stérile ;

2° Des replis plus étendus, dont l'axe d'inflexion est parallèle à la direction, et dont la concavité est généralement riche en pyrite. Quelques-uns d'entre eux, par suite de la dislocation du toit, laissent apparaître le minerai de fer, et donnent naissance, en quelques points, à des affleurements parallèles multiples, se reproduisant dans chaque gorge.

VIII. La pyrite, échauffée et tassée par le refoulement, exposée à l'action de l'air par la dislocation du toit, dont la rigidité n'avait pu se prêter à toutes les inflexions du mur, s'est enflammée sur certains points, et a donné naissance, par son oxydation, aux couches puissantes de minerai de fer dont certains amas sont recouverts, ainsi qu'aux traces de fusion et de ramollissement si évidentes dans la pyrite sous-jacente.

IX. La matière métallique, refoulée vers les affleurements, y présente un développement en puissance beaucoup plus considérable qu'avant son déplacement ; et, par suite, le gîte doit se resserrer considérablement en profondeur.

X. De nombreuses coupes, comme les travaux qui ont pénétré à une certaine profondeur dans le gîte, tendent à établir que la matière métallique qui le constitue n'est pas partout la même ; les trois substances qu'il fournit habituellement, la galène, la blende et la pyrite, paraissent s'y présenter dans l'ordre suivant : aux affleurements la pyrite ; plus bas, le zinc sulfuré, et au-dessous du zinc, la galène. Enfin, les ramifications du gîte, qui

Hosted by Google

serpentent dans les terrains compacts, comme le terrain houiller à Cendras, les arkoses de la base du trias à Laval, les calcaires compacts de la base du lias à Pallière, donnent parfois du cuivre gris qui se transforme, aux affleurements, en carbonate bleu.

XI. La concordance dans la direction, dans la disposition des matières métalliques qui remplissent les filons, comme dans la position géologique qu'ils occupent, portent à considérer les deux gisements plombeux de Pallière et de Carnoulès, qui continuent, au sud, l'alignement de nos veines pyriteuses d'Alais, comme leur étant contemporains, et leur faisant probablement suite dans la profondeur.

XII. La rencontre constante d'une couche pyriteuse, presque toujours exploitable, sur toute la région que j'ai décrite, si l'on suit, dans son pendage vers l'ouest, la couche de transition qui sépare la dernière assise du terrain keuprique des marnes infraliasiques, conduit à supposer : qu'un épanchement considérable de matière métallique qui, à une très-grande profondeur, se ramène peut être à une déchirure unique, est venu imprégner, à une certaine époque, toute la partie inférieure de l'étage jurassique dans la région que j'ai décrite. Cette vaste étendue où les infiltrations se groupent et s'éparpillent, qui n'a été interrogée qu'à la surface, ne mériterait-elle pas des études d'ensemble, analogues à celles dont j'ai pu, malgré la faiblesse de mes ressources, poser dans ce travail les premiers jalons?

§ II

Faire ressortir l'importance probable des gisements qui nous entourent, et surtout l'infériorité relative de l'intérêt qu'on y attache, avec celui

Hosted by Google

qu'ils peuvent présenter pour l'avenir; appeler l'attention de tous les esprits sérieux et investigateurs, sur la nécessité d'une méthode nouvelle, dans le mode d'études qu'on doit leur appliquer désormais. Telle est la tâche que je m'étais imposée. Je crois l'avoir remplie! Heureux si j'ai pu susciter, dans l'esprit de quelques-uns des hommes studieux et expérimentés que ces questions intéressent, et qui s'adonnent, comme moi, à l'étude de ces grands problèmes de la nature, un peu de cette curiosité inquiète qui n'a cessé de me tourmenter, depuis que je me suis trouvé en face de ce voile épais, jetté par la durée incommensurable des temps géologiques, sur l'adventon dans l'écorce terrestre, de tous ces matériaux que l'industrie des mines en arrache avec tant de peine. Suis-je parvenu à soulever un coin de ce voile? Si faibles que soient les résultats que que j'ai atteints, je m'en féliciterai bien sincèrement, s'ils me procurent le concours de quelque investigateur de bonne foi, qui veuille chercher comme moi, sans parti pris, sans système préconçu, avec le désir arrêté de conclure d'après les faits, et non de rechercher des faits qui viennent à l'appui de conclusions posées à l'avance.

Dans quel état de combinaison se trouvaient les substances métalliques au moment du remplissage des filons.

Comme exemple des déductions qu'on peut tirer des faits, et surtout pour faire ressortir l'importance que les observations, les moins utiles en apparence, peuvent avoir sur la détermination des lois de la nature; qu'il me soit permis d'exposer, en terminant, les réflexions que m'ont suggérées l'ordre constant de disposition de la pyrite, de la blende et de la galène d'une part; et de l'autre, la transformation régulière du calcaire en dolomie, au contact du gîte, s'il n'en est pas séparé par une épaisseur suffisante de marnes.

On peut opposer sans doute, à cette théorie qui, par sa généralité même, embrasse tous les filons, bien des exceptions : mon intention du reste, n'est pas de l'affirmer comme irrévocable;

Hosted by Google

mais bien comme un essai, assez réussi, des résultats auxquels peut conduire la méthode que j'ai suivie.

J'ai repoussé, dans le cours de ce travail, la théorie neptunienne sur la formation des filons, contenant, comme ceux qui nous occupent, des substances variées. La théorie plutonnienne, si on admettait l'advention des matières, dans l'état de combinaison où les présente aujourd'hui le gîte, serait tout aussi obscure. Comment admettre, en effet, que la pyrite, dont la volatilisation est très-douteuse, ait pu se porter, le plus loin possible, du centre de dégagement ; tandis que la blende, qui se sublime plus aisément, et la galène, où cette propriété est encore beaucoup plus sensible, se seraient au contraire, condensées de plus en plus près du foyer d'émission ?

Evidemment, un dégagement simultané ou successif de vapeurs de pyrite, de blende et de galène, déterminé par la chaleur centrale, aussi élevée qu'on la suppose, n'aurait pu ranger ces substances dans l'ordre où elles se succèdent dans la profondeur. Est-ce à dire que cette distribution, ce classement, si je puis parler ainsi, se soit fait sans l'intervention de la chaleur? Non sans doute! mais il faut admettre que les matières, lorsqu'elles se sont réparties de la sorte, étaient dans un état de combinaison chimique différent.

Or, si nous remarquons que le chlorure de fer est volatil à 150°, tandis que le chlorure de zinc ne l'est qu'à 400° ; nous voyons que le premier ne pourra se condenser que plus près de la surface, et quand la température des parois aura été abaissée au-dessous de 150°, c'est-à-dire au voisinage de l'orifice, tandis que le chlorure de zinc occupera, en profondeur, l'espace où la température s'est maintenue graduellement de 150° à 400°, et que le chlorure de plomb, volatil à 600°, occupera, au-dessous, tout l'espace où la chaleur, supérieure à 400°, n'a pas dépassé 600°.

Hosted by Google

Mais c'est là justement la disposition que présentent aujourd'hui les sulfures de fer, de zinc et de plomb qui remplissent le filon. Si, par cas, des mélanges directs de galène et de pyrite, interposés entre des zônes de pyrite à peu près pure, se rencontrent parfois dans la zône blendeuse, on ne saurait en conclure contre mon hypothèse; car il est certain qu'au premier moment, les parois de la fente étant froides, sur une grande profondeur, un premier dépôt spontané, mais confus, a dû se produire d'abord. Plus tard, les parois échauffées par la condensation elle-même, et par le passage de nouvelles vapeurs, ont dû acquérir assez de chaleur pour volatiliser une partie des substances qui les avaient recouvertes dans le principe ; celles-ci se sont alors classées de proche en proche, au fur et à mesure que la température des parois acquérait une gradation régulièrement croissante, de la surface au centre. Que de perturbations accidentelles ont dû contribuer aussi, pendant cette longue période de distillations et de dépôts, à en troubler la marche régulière! Telles sont les obstructions de la matière condensée en certains points, la chute des blocs détachés des épontes en d'autres; peut être aussi l'advention des eaux de la surface, qui ont agi à la fois sur la température et sur l'état chimique. Mais la loi générale n'en a pas moins prévalu dans l'ensemble, et l'on peut l'énoncer ainsi :

Après les commotions qui ont entr'ouvert le sein de la terre, les déchirures qui en ont été la suite, et qui ont donné naissance aux filons, ont dû se remplir lentement, par la condensation d'émanations métalliques qui, près de la surface, sont arrivées à l'état de chlorures.

Une observation, qui a puissamment contribué à confirmer mon opinion, c'est le rôle important de la magnésie dans les épontes. D'après les chimistes, le chlorure de magnésium, sans présenter

Hosted by Google

un point précis d'ébullition, est entraîné par les autres vapeurs à toutes les températures supérieures à 400°; aussi, n'y a-t-il point de place spéciale, de zone fixe pour la magnésie. Les dolomies règnent dans toute la partie où le filon a un calcaire pour éponte.

Quant à l'advention postérieure de la magnésie, si bien constatée par Dolomieux; elle est mise hors de doute par l'observation de nos gisements. Il n'y a de dolomie qu'en contact avec la matière métallique, principalement au toit, et particulièrement, aux parois des énormes crevasses qui le pénètrent souvent, sur une grande épaisseur.

De sorte qu'en même temps que les chlorures de fer, de zinc et de plomb se rangeaient, suivant la profondeur, dans l'ordre que nous avons indiqué, ces trois substances étaient accompagnées, dans leur dépôt, d'une certaine quantité de chlorure de magnésium, entraîné mécaniquement par leur propre dégagement.

Comment expliquer, maintenant, la tranformation de ces chlorures en sulfures correspondants, pour les trois premiers, et en carbonate pour le quatrième?

Ici, je n'invoquerai, pour justifier mon assertion, que l'ordre admis par les géologues eux-mêmes, dans la succession probable des phénomènes volcaniques :

1° Au début, lorsque l'action éruptive est la plus intense; avec les épanchements de laves, dégagement abondant de gaz chlorurés.

2° Quand la force d'expansion s'affaiblit; dégagement de vapeurs de soufre et de gaz sulfurés.

3° Enfin, lorsque toute activité a cessé, qu'aucune commotion ne rappelle plus l'action éruptive; pendant bien des siècles encore, de l'acide carbonique s'échappe en abondance, des fissures occasionnées, dans le sol, par les ébranlements des éruptions passées.

Suivons cette gradation : et, sur une masse

Hosted by Google

échelonnée de chlorures de plomb, de zinc et de fer, faisons intervenir l'action du soufre : le perchlorure de fer passera naturellemenl à l'état de pyrite; quant à la transformation des chlorures de plomb et de zinc, en galène et en blende, la chimie la plus élémentaire ne peut laisser aucun doute. Mais, me dira-t-on, où a passé le chlore? comment cet agent corrosif, déplacé par le soufre, se présentant à l'état d'hydrogène sulfuré, n'a-t-il pas laissé des traces de son passage, lors de son élimination? L'observation y répond encore, de la manière la plus victorieuse : tant que le gîte est recouvert par du calcaire, la présence de la dolomie, et celle, plus frappante encore, des crevasses profondes qui perforent, dans tous les sens, les premières assises du lias, n'attestent-elles par l'action corrosive de l'acide chlorhydique? Ces cavernes ne sauraient être attribuées, en effet, au passage des eaux, puisqu'elles sont, le plus souvent, sans issue du côté de la surface; et que les cristaux de dolomie rhomboédrique qui les tapissent parfois, ne peuvent résulter d'un dépôt sédimentaire.

En même temps que le calcaire, excavé par les vapeurs d'acide chlorhydrique, se transformait en chlorure de calcium, la combinaison de ce sel avec le chlorure de magnésium s'accomplissait, pour donner naissance plus tard, par l'advention de l'acide carbonique, au carbonate double appelé *dolomie*.

J'ai fait remarquer aussi, en expliquant l'altération des affleurements, par l'inflammation de la masse échauffée, à la suite du déplacement vers l'est, que les calcaires encaissants ne présentent point d'érosions produites par des liquides; en effet, par suite de l'inclinaison du gîte à 43°, cette action se serait surtout exercée sur le mur, qui est partout intact; tandis que la profonde altération du toit, jusqu'à des distances considérables du gisement, ne peut résulter que du passage du

Hosted by Google

gaz corrosif; et confirme, par conséquent, mon hypothèse de la substitution du souffre au chlore.

On pourrait, cependant, opposer à cette théorie une objection qu'il est essentiel de prévoir. J'ai rapporté le remplissage des filons, comme la disposition régulière des substances qu'ils contiennent, à l'ordre chronologique des émanations éruptives, observées dans les volcans, aux différentes périodes de leur activité. Un filon serait-il un volcan? Alors, où seraient les laves, les épanchements de roches éruptives qui caractérisent le second?

Dans ma pensée, les deux phénomènes, quoique corrélatifs, sont essentiellement distincts. Qu'on se reporte, en effet, à cette conception, la plus rationnelle je crois, sur la chaleur centrale, qui concorde avec les idées de Laplace, avec les études faites tout récemment au cœur de l'Afrique, par M. Liais, d'après laquelle le noyau central, constitué par des chlorures, bromures, fluorures. cyanures, sulfures et autres combinaisons métalliques, dont l'oxygène serait exclu, aurait probablement conservé, avec la température planétaire, la solidité que ces substances présentent à cet état calorifique ; au fur et à mesure que l'oxygène qui, par ses réactions déjà accomplies successivement depuis l'origine des âges, et qui ont formé l'écorce solide, s'avance pied à pied vers le centre, il en résulte à la surface de contact des deux zones, l'une oxygénée et l'autre complétement exempte d'oxygène, un état permanent de combustion, particulièrement entretenu par la pénétration des eaux.

Cette pénétration des eaux, rendue plus facile par la profondeur des mers et les crevasses dont leur fond ne saurait être exempt, entretient, sur leurs côtes, et même dans leur sein, les évents appelés volcans, par lesquels se dégagent les gaz résultant des décompositions sans nombre, qui se produisent dans la zone de contact. Mais les fis-

Hosted by Google

sures de l'écorce, qui sillonnent les continents, à la suite des commotions dont le globe paraît avoir été périodiquement le théâtre, distantes qu'elles sont du foyer d'action occasionné par l'advention directe des eaux sous-marines, n'en éprouvent que l'action affaiblie. Ces fissures, qui ont servi de lits aux filons, n'ont été, pendant qu'ils se formaient, que les soupiraux restreints où parvenaient lentement les gaz refoulés, sous la pression de la masse scorifiée, à laquelle les cratères donnaient issue. De sorte que, les filons résultent de la condensation prolongée et constante de vapeurs, à une tension modérée, qui ont circulé, pendant l'incommensurable durée d'une période géologique, dans les dislocations du continent qui ont précédé sa venue; tandis que, dans le voisinage des mers, des dislocations analogues et contemporaines, ont donné naissance aux volcans.

Je ne poursuivrai pas plus loin cette digression qui, si elle n'est pas étrangère à mon sujet, présente pourtant le grave inconvénient de faire dépasser à ce travail les limites que je lui avais assignées. Si je m'y suis arrêté si longtemps, c'est qu'elle m'a paru s'offrir comme le couronnement nécessaire des idées synthétiques, que je m'étais particulièrement proposé de poursuivre.

Le caractère tout philosophique de cette étude me dispense, je crois, de la déclarer étrangère à toute intention d'intérêt particulier, de critique ou d'approbation, portées sur les exploitations dont il y est fait mention. C'est donc en restant sur ce terrain, et avec le plus entier désintéressement, que je ferai remarquer, en finissant, qu'il ressort clairement de ce travail, tout incomplet qu'il soit: qu'un gisement unique en France et rare, probablement, sur l'écorce terrestre, en ce qu'il apparaît exclusivement dans des terrains sédimentaires avec une puissance insolite, sillonne l'arrondissement d'Alais, à peu près du nord au

Hosted by Google

sud, sur une longueur de plus de 25 kilomètres; que la pyrite, qui semblait être sa production exclusive, n'en occupe en profondeur qu'une faible partie; que la blende et surtout la galène, à des distances verticales qui, en beaucoup de points, seraient faciles à atteindre; en constituent probablement la principale richesse; qu'il n'est pas sans présomptions que des veines de cuivre gris pourraient être rencontrées par une exploitation régulière et suivie.

Le voisinage du chemin de fer, la proximité de la houille, en beaucoup de points sous-jacente, donneraient à cette vaste exploitation, dont on pourrait concentrer le traitement dans une usine centrale à Alais, des garanties d'économie qu'il est impossible de réunir ailleurs.

Le gîte de Pallière, qui n'en est que le prolongement, et dont on n'a, comme la coupe l'indique, interrogé que les parties superficielles, démontre, avec la plus grande évidence, la présence de l'argent dans les galènes qui ont souvent dépassé une teneur de 2 millièmes.

Or, n'y a-t-il pas lieu de se demander, lorsque le libre-échange, par une de ces oscillations passagères, sans doute, dans l'équilibre industriel de la nation, attire hors de France tant de numéraire, quand les métaux sont en majeure partie importés dans notre pays, si le temps n'est pas venu de tenter un grand effort, effort vraiment patriotique, pour tirer parti de cette immense richesse? Peut-être la Providence, dont il est tant d'usage de nos jours, d'invoquer le nom à tout propos, sans en méditer les lois, l'a-t-elle, par une de ses dispositions débonnaires à l'égard de la France, mise en réserve dans les montagnes du Languedoc, pour parer un jour, aux prodigalités de notre génération; et ce jour, n'est-il pas arrivé, lorsque nous voyons, pour représenter la fortune publique, tant de papiers et si peu d'argent?

A d'autres de méditer sur ces questions! Je

Hosted by Google

puis dire en terminant, avec plus de sincérité que Lafontaine, dont l'œuvre était parfaite, mais avec moins de modestie que lui, je l'avoue :

Si mon œuvre n'est pas un assez bon modèle,
J'ai du moins ouvert le chemin :
D'autres pourront y mettre une dernière main.

MAGNON.

Hosted by Google

LA

THÉIÈRE CASSÉE

CONTE

PAR J. LISBONNE

Madame, je voulais partir pour l'Amérique !
Comment ? Et par quel huis ce dessein fantastique
Vint-il dans ma cervelle ?.... Ou si jamais je l'eus !
Un soir, par un hasard dont j'ignore les causes,
La théière échappa de vos jolis doigts roses,
En me versant du thé..... Et je ne partis plus.

Votre front se couvrit d'une rougeur céleste.
Pourquoi je m'en allais, ores pourquoi je reste ?
Pour vous le dire, encor faudrait-il le savoir !
Ma conduite vraiment est un brin insensée ;
Comme on change d'habit, j'ai changé de pensée.
Cet accident survint vers onze heures du soir.

Rêveur, j'ai vu passer, à travers les yeuses,
La fée aux ailes d'or des nuits silencieuses ;
Le sourire entr'ouvrait ses lèvres de carmin ;
Parmi les rocs brisés, les ravins et les sources,
Mon pas pressait ses pas, et ma course ses courses ;
Elle fuyait toujours en me tendant la main.

Hosted by Google

J'ai souvent écouté, pendant des heures folles,
L'hymne de mai chanté dans les branches des [saules :
Et la terre et le ciel n'avaient rien de si doux.
J'ai passé force instants — les plus heureux peut- [être,
A voir l'espace bleu, du bord de ma fenêtre.
Les fleurs, la nuit, le ciel... rien n'est beau comme [vous.

Ah ! la vie à pleins bords vous versait son ivresse !
Vous ressembliez à la Diane chasseresse !....
Dans vos cheveux chatains, ramassés et tordus,
Vous aviez un œillet... — Vous n'êtes pas de celles
A qui l'art fait besoin — et d'un col de dentelles
Votre tête émergeait comme une fleur de plus.

Et, tel que le chasseur appuyé près d'un arbre,
Je rêvai tout le soir accoudé sur le marbre ;
Et mon œil ne pouvait se détacher de vous ;
Et je suivais du cœur vos mouvements, vos poses,
Vos gestes adorés..... Il survient de ces choses
Que l'on ne comprend pas ; ce que c'est que de [nous !...
. . . . . .

Il est de ces aveux « embarassants » qu'on ose
Faire en très-mauvais vers, plutôt qu'en bonne [prose :
C'est l'unique raison du conte que voici.....
Cet amour, qui me tient et près de vous m'entraîne,
Durera-t-il un an ? Un jour ? Une semaine ?
Il est venu d'un coup, s'en ira-t-il ainsi ?...
. . . . . .

En entrant, Roméo n'aimait pas Juliette.
Il aimait Rosalinde. Est-ce que je m'inquiète
De ce que l'avenir cache dans ses replis ?
Demain ! toujours demain ! ah ! vous me faites rire.
C'est peut-être la mort. Qui sait ? Peut-être pire :
Les soucis, fruits amers, par vous seront cueillis.

Hosted by Google

Aujourd'hui n'est donc rien? Je ne suis pas un sage!
Je prends comme je peux la fortune au passage!
Chaque jour de la vie apporte sa moisson
De douleurs et de biens... et ce n'est pas ma faute
Si le malheur s'obstine à devenir mon hôte,
Convive dont la main nous verse du poison!...
. . . . . .

Ce qu'il y a de sûr, c'est ceci : je vous aime!
Mais pourquoi, d'une main maladroite, vous-même
Laissâtes vous tomber un vase de si haut?
Pour un mot sans malice échappé de mes lèvres :
« Je m'en vais à New-York. » Un vase de vieux sèvres
Dont religieusement je conserve un morceau.

Et l'onde s'échappa brûlante et parfumée ;
Votre sang colora votre joue enflammée ;
Mon regard rencontra votre regard plus doux
Que l'aube qui se lève ou le miel qui ruisselle ;...
Je sentis dans mon cœur jaillir une étincelle.
A partir de ce jour, je n'ai pensé qu'à vous.

Que voulez-vous? La vie est faite d'aventures.
Un vase de vos mains tombe en mille brisures.
Je pouvais être ailleurs, j'en demeure d'accord ;
Par bonheur, je fus là, ou par malheur, peut être.
Du sort qui nous attend personne n'est le maître.
Un jour plus tard, j'étais dans les Etats du Nord.

Je pendis derechef ma clef chez mon concierge.
Adieu les blonds maïs avec la forêt vierge!
J'ai remis comme un mort ma tocade au linceul.
Je ne me souviens pas même de l'avoir eue.
Je ne sais qu'un chemin, celui de votre rue.
Quand je sors de chez moi, mon pas y va tout seul.

Depuis cette nuit là, quoi qu'il vienne ou m'arrive,
J'ai juré, par les dieux, d'aller à la dérive

Hosted by Google

Du temps ou du hasard ; de vivre au jour le jour.
Le détour que l'on prend pour éviter la peine
Avec de grands efforts, — souvent nous y ramène.
Ce système a du bon, — surtout il a du court.

Madame, tout cela doit vous sembler un conte
A sommeiller debout. — Moi-même, j'en ai honte!
Quoique très-éveillé, je n'y vois que du bleu.
Que ce soit blanc ou noir, couleur de mer ou rose,
Si vous n'en êtes pas complétement la cause,
Convenez cependant que vous l'êtes un peu.

A mes vœux serait-il si fâcheux de souscrire?...
Je me contenterais de si peu.... d'un sourire,
D'un geste ami, d'un mot... Vous ne me parlez plus!
Vous avez des accents, des regards pour les autres ;
Et quand les miens s'en vont avides vers les vôtres,
Vous regardez ailleurs, en dessous, ou dessus?

Je me suis fait serment, en passant votre porte,
De soumettre mon cœur à ma raison plus forte,
De ne plus revenir... mais, par malheur! en moi
Je sens deux courants : l'un qui loin de vous m'en-
[traîne,
Madame, est-ce le bon? L'autre qui m'y ramène.
C'est toujours du dernier que je subis la loi.

Souvent, quand je suis seul, et que soudain, je songe
A vos façons d'agir, la colère me ronge,
Et mon cœur se révolte, et je vous hais de bon.
Et, puis, si par hasard votre bonté m'octroie
Un regard en passant, je n'y tiens plus de joie,
Et je suis sur le point de demander pardon.

Pour un de ces regards que mon âme recueille ;
Et qui lui sont plus doux que ne sont à la feuille
Les rayons du matin ou la fraîcheur du soir,
Je mettrais à vos pieds tout ce qui fait la vie.....
Ma volonté captive à la votre asservie,
Comme un joueur qui met sur un dé son espoir.

Hosted by Google

Le jour où de vos mains s'échappa la théière,
Fut un jour de ténèbre et non pas de lumière.
Jour marqué d'un clou noir, un jour ensorcelé !...
Mais cependant, madame, à présent que j'y pense,
De cet amour violent qui tient mon existence,
Le matin ou le soir, — vous en ai-je parlé ?
. . . . . .

C'est égal, dans mon cœur je sens accroître encore
Mon infernale haine. Amour! oh! je t'abhorre!
Source de nos malheurs ! affreuse passion!
Ah! plutôt que de voir se prolonger ton règne
De folie et d'éclats, — de mon âme qui saigne
Je te rejetterai, comme on jette un haillon !

De ma route, compagne assidue et funeste,
Et trompeuse toujours, comme je te déteste.!
Va, ton joug est détruit. Et, n'est-ce pas toi, dis ?
Qui faisais défiler, dans mes rêves sans nombre,
Les femmes au sein dur, riantes, à l'œil sombre
Comme une mer sans fond. — Fléau, je te maudis!
. . . . . .

Eh bien ! ce n'est pas vrai ! — c'est toi qui nous
[mesures
Nos seuls jours de bonheur — et si tu nous tortures,
Et si sous tes baisers, l'on sent la dent qui mord,
J'adore mes douleurs — telles que les martyres
Qui saluaient le ciel d'ineffables sourires,
Et l'espérance au cœur, s'en allaient à la mort.

Sacré flambeau, qui luis sur toute la nature !
Qui rends à chaque objet l'immortelle parure !
Aux roses le parfum, aux femmes les baisers !
Amour ! divin soleil, qui charme et vivifie !
Malheur à l'insensé sans âme qui te nie !
Cuistres, par je ne sais quelle joie enlacés.

Hosted by Google

Ainsi donc, maintenant vous le savez, madame,
En pitoyables vers j'ai déclaré ma flamme.
C'est la rime à peu près, et quant à la raison,
N'allez pas la chercher ailleurs que dans vous-même.
Je vous aime sans vers, oui, de bon, je vous aime !
Ce conte me paraît outrageusement long !...

J. Lisbonne.

Hosted by Google

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de la

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

D'ALAIS

Séance extraordinaire du 29 mai 1869

PRÉSIDENCE DE M. AUPHAN

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

M. le secrétaire-archiviste annonce que M. le Ministre de l'instruction publique vient d'allouer à la Société, à titre d'encouragement, une première somme de trois cents francs, et que l'Académie des sciences a d'autre part alloué pareille somme. Cette nouvelle est accueillie avec un sentiment de vive satisfaction.

M. Cazalis de Fondouce adresse à la Société son compte-rendu du Congrès scientifique de France, session de Montpellier, décembre 1868.

M. le Préfet du Gard adresse un exemplaire du *Dictionnaire topographique du département du Gard*, comprenant tous les noms de lieux, anciens et modernes, par M. Germer-Durand. 1 vol. in-4°, Impr. impér.

La Société des sciences naturelles de Toulouse offre de participer aux frais exposés pour les fouilles de la grotte de Durfort, et à défaut, propose d'acquérir par voie d'échange quelques-uns

Hosted by Google

des objets curieux que la Société d'Alais pourrait avoir en double. Cette dernière proposition est seule prise en considération.

M. le docteur Plantier rend compte des *Lettres intimes sur la Campagne de Chine*, par M. A. Lucy. Ces lettres, écrites comme en se jouant, révèlent dès les premières pages un esprit observateur et intelligent. Les principaux épisodes de la campagne y sont racontés avec naturel et enjouement; l'on y suit sans fatigue le narrateur, qui trouve souvent des appréciations justes et heureuses sur la Chine et ses habitants.

Séance du 5 juin 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Dépouillement de la correspondance : 1° Lettre de M. Guizot, acceptant le titre de membre honoraire et offrant à la Société deux de ses ouvrages :

1° *Histoire de la Civilisation en France;*

2° *Histoire de la Civilisation en Europe.*

M. Delpech, membre non résidant, offre deux brochures dont il est l'auteur, et qui, l'une et l'autre, ont été couronnées par l'Académie des Jeux floraux :

1° *De l'Eloquence parlementaire en France au XIX^e^ siècle;*

2° *Eloge du Père Lacordaire.*

M. Im-Thurn, membre non résidant, envoie trois brochures dont il est l'auteur : 1° *Ingres;* 2° *A propos d'un ouvrage de M. Destremx;* 3° *De l'Art moderne en Allemagne.*

M^me^ Sabatier-Guibal adresse à la Société diverses considérations sur la maladie des vers à soie.

Hosted by Google

Il est déposé dans les collections divers objets trouvés dans les grottes de Brouzet.

M. Bondurand lit un travail sur Galilée. L'auteur passe en revue les divers travaux et les découvertes de ce grand homme qui, le premier, dirigea le télescope vers les astres et découvrit les phases de Vénus, les satellites de Jupiter, Saturne et son anneau, etc.

Les prescriptions contenues dans l'article 4 du règlement ayant été remplies, sont proclamés :

Membre honoraire : M. F. Guizot, de l'Académie française, etc., etc.

Membres non résidants : MM. d'Adhémar (comte Gaston), maire de Bagard, à Anduze;

De la Bruguière (Albert Rodier), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Anduze;

De Coëhorn (baron Guillaume), membre du Conseil général du Gard, à Saint-Jean-du-Gard;

Doze (Melchior), professeur au lycée de Nimes;

Dufoix (Louis), licencié en droit, à Anduze;

Dumas (Ernest), député au Corps législatif, à Paris;

Jaubert, ingénieur au chemin de fer, à Villefort;

Jouguet (Félix), directeur des forges de Bességes;

De Montvaillant (Albin), avocat, maire d'Anduze, membre de l'Académie de la Rochelle;

Pellet (Scipion), agent-voyer inspecteur du département du Gard;

De Pelet (Paulin), au château de la Rouvière, canton de Sauve (Gard);

Roussellier (Jean), directeur des mines de Portes;

Calas (Jules), directeur des mines de Trélys;

De La Rouzière (Charles), sous-directeur des mines de Bességes;

Vidal (Emmanuel), docteur en médecine, maire de Bességes.

Hosted by Google

Séance extraordinaire du 19 juin 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

MM. de Montvaillant, Jaubert, Doze, Dumas, Pellet, Paulin de Pelet, de la Rouzière, adressent des lettres de remerciements au sujet de leur admission en qualité de membres non résidants.

Mme Sabatier-Guibal adresse à la Société deux magnifiques bruyères de sa récolte de cocons et un échantillon de la graine dont elle a poursuivi l'éducation pendant l'année 1869.

M. Jaubert, membre non résidant, offre à la Société un exemplaire de son ouvrage : *Géologie du Var*. Draguignan, 1859.

M. Dureau, de Paris, offre un exemplaire de l'*Annuaire des Sociétés savantes*, qu'il fait paraître annuellement.

La Société vote l'acquisition de la carte de l'arrondissement d'Alais de M. Boulze.

M. Nouton a la parole sur la question des eaux d'Alais. Un travail lu à la Société par M. Destremx et publié il y a peu de jours, lui a suggéré quelques observations qu'il tient à soumettre à l'appréciation de ses collègues. Il adhère sans restriction à la plupart des principes posés dans la brochure de M. Destremx, combat quelques questions de détails et discute incidemment le traité passé par la ville d'Alais. Il aurait préféré que celle-ci se fût chargée elle-même de l'exécution des travaux et eût gardé la libre disposition de ses eaux. M. Nouton reconnaît néanmoins l'importance des observations qui lui sont présentées par plusieurs membres. Ainsi, l'état financier de la ville, l'impatience du public, des difficultés sérieuses d'exécution sont autant d'obstacles à la

Hosted by Google

réalisation directe du projet par l'administration municipale.

M. Gros a ensuite la parole pour exposer un projet de défense de la ville d'Alais contre les inondations du Gardon. Ce projet consisterait dans la construction d'un barrage à la hauteur du quai du Nord, allant rejoindre la route de Rochebelle, et exécuté de façon à ne donner passage qu'à la quantité d'eau que peut débiter le pont du marché. Ce barrage n'agissant qu'à l'époque des crues excessives, retiendrait dans la vaste surface plane des près Saint-Jean toute l'eau qui détermine les inondations. L'auteur du projet ne pense pas que les indemnités à accorder aux propriétaires inondés en amont du barrage puissent être comparées aux pertes que subissent la ville et le faubourg lorsqu'ils sont envahis par les eaux.

Séance du 3 juillet 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture du procès-verbal de la précédente séance et son adoption.

Hommage à la Société, par M. Doze, membre non résidant, des photographies de ses principaux travaux.

M. le Maire d'Anduze demande à la Société si elle veut bien accepter le mandat de juger le mérite d'un concours littéraire et scientifique que la ville d'Anduze veut établir. L'examen de cette proposition, adoptée en principe, est renvoyé à une séance spéciale fixée au 10 juillet.

Il est donné lecture d'un mémoire adressé par Mme Sabatier-Guibal, sur la sériciculture. Une commission est nommée à l'effet de faire un rapport sur ce travail.

Hosted by Google

La parole est donnée à M. Magnon pour continuer la lecture de son travail sur Rabelais, dont la première partie avait été lue dans la séance du 10 avril dernier.

Prenant à partie les critiques passionnées qu'a soulevées le Pantagruel, et passant ensuite en revue les éloges enthousiastes que ses contemporains ont laissés de Rabelais, de son érudition, de ses qualités mêmes, M. Magnon, sans se défendre d'un certain entraînement pour l'esprit de l'auteur, cherche à se tenir à distance des deux partis extrêmes.

Suivant lui, c'est par les tourments de sa vie persécutée, et non par le penchant naturel de son esprit, qu'il faut expliquer tout ce que son ouvrage, dont la profondeur échappe à une première lecture, contient d'expressions blessantes pour la délicatesse de nos lecteurs modernes.

Sans doute, le temps est pour beaucoup dans le choix de certaines de ses expressions, qu'il n'a voulu rendre que bouffonnes et qui sont obscènes; mais le besoin de masquer la hardiesse de ses idées, sans cesse exaltées par de nouvelles vexations de la part de ses ennemis, et parfois par la pusillanimité de ses amis: telle est l'origine de toutes ces variations apparentes où nous le voyons passer tour à tour du grave au burlesque, du sérieux au bouffon, mais où partout et toujours pointe un sentiment de tristesse et d'amertume.

Rabelais, comme certains comiques, a joué son rôle de plaisant jusqu'au bout avec un cœur profondément triste et des tendances à une dialectique libre et élevée, que l'esprit de son temps ne lui a point permis d'aborder.

L'auteur a surtout intéressé l'auditoire par les détails biographiques qu'il a donnés sur Rabelais, tout en faisant ressortir l'idée synthétique de son travail, c'est-à-dire la corrélation entre la vie et les ouvrages du mordant écrivain.

Hosted by Google

Séance extraordinaire du 10 juillet 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Deux brochures sont offertes à la Société; l'une par l'auteur, M. Charvet : *Racine et sa famille maternelle à Saint-Maximin-les-Uzès;* Nimes, 1869; l'autre par M. Plantier : *Dédicace du nouveau Temple d'Alais;* Alais, 1868.

M. Dureau signale un manuscrit historique touchant les événements de 1703 à 1705 à Nimes et aux environs, nº 1335, supplément français, Bibliothèque impériale. M. Lucy devant se rendre prochainement à Paris, est prié d'étudier ce manuscrit et de rendre compte de ce qu'il peut renfermer d'intéressant pour la contrée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de M. le Maire de la ville d'Anduze, tendant à offrir à la Société le rôle de juge d'un concours scientifique et littéraire qui doit avoir lieu le 13 septembre prochain. M. le Maire prie en outre la Société de choisir elle-même le sujet scientifique à mettre au concours, à moins qu'elle ne trouve préférable de laisser toute liberté aux concurrents.

La Société accepte la proposition de M. le Maire d'Anduze et décide que, vu le court intervalle, il convient de ne pas donner de sujet scientifique.

La Société s'ajourne aux 4 et 11 septembre pour l'examen et le classement des travaux qui auront été envoyés.

Séance du 7 août 1869

PRÉSIDENCE DE M. DES HOURS

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Hosted by Google

M. le docteur Plantier a la parole et lit un rapport sur le mémoire adressé à la Société par Mme Sabatier-Guibal. Il conclut en disant :

1° Que les résultats obtenus par Mme Sabatier-Guibal dans l'éducation tentée par elle cette année à la Tour-Poujet et par un traitement particulier, méritent de fixer l'attention et sont dignes à tous égards des éloges et des encouragements de la Société;

2° Que tout en encourageant hautement les efforts intelligents de Mme Sabatier-Guibal, il est prudent de suivre, l'année prochaine, avec le plus grand soin, les expériences auxquelles elle attribue de si beaux résultats, en invitant l'auteur à faire, sous les yeux de la commission, une étude comparative sur deux lots de la même graine : le premier lot étant soumis à son procédé curatif, le deuxième traité par les procédés ordinaires. Un rapport pourra faire connaître alors, avec une véritable autorité, la valeur du procédé de Mme Sabatier-Guibal.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Le Président annonce qu'un congrès international d'archéologie préhistorique doit s'ouvrir à Copenhague le 27 août, et qu'il conviendrait de faire connaître à ce congrès le résultat des fouilles exécutées à la grotte de Durfort. La Société, s'associant à cette pensée, délègue M. Cazalis de Fondouce à l'effet de se rendre à Copenhague pour la représenter et soumettre au congrès les objets figurant dans ses collections et facilement transportables.

M. Cazalis de Fondouce, présent à la séance, accepte cette mission, et à son retour rendra compte des travaux du congrès.

Une commission composée de MM. le docteur Larguier, Charvet et des Hours est chargée de faire exécuter des fouilles aux environs de l'établissement thermal des Fumades; un crédit est

Hosted by Google

ouvert pour couvrir les frais que nécessiteront les travaux.

L'ordre du jour appelle la discussion sur une proposition ayant pour but de créer un ou plusieurs prix au Collége spécial d'Alais.

Après un long débat, la Société décide que, pour cette année, il ne sera créé qu'un prix de minéralogie.

Séance du 4 septembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. DES HOURS

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. Gaujoux offre à la Société le discours qu'il a prononcé à la distribution des prix du Collége spécial.

Le Président signale la juste distinction dont M. Auphan a été l'objet au 15 août; M. des Hours croit devoir rappeler en séance à la Société le fait de la décoration de son vice-Président et exprimer sa satisfaction à cet égard autant pour obéir à son propre sentiment qu'à celui de ses collègues.

La Société s'associe avec empressement à cette pensée et charge M. des Hours de transmettre à M. Auphan ses félicitations cordiales.

Le Président annonce que le prix fondé au Collége spécial d'Alais a été obtenu par l'élève Dufoix Léonce, d'Anduze. Il donne également la nouvelle de la mort du maître-mineur Gal, préposé par la Société à la grotte de Durfort.

M. de Montvaillant dépose sur le bureau vingt-neuf pièces de poésies adressées pour le concours de la ville d'Anduze. L'examen et le classement en est renvoyé à une commission dont le rapport sera lu dans la prochaine séance, fixée au 11 septembre. Sont nommés membres de cette commis-

Hosted by Google

sion : MM. Gaujoux, Lisbonne, Fraissinet et des Hours.

M. de Montvaillant donne lecture de quelques-une des pièces, informe la Société que la distribution des prix aura lieu le 13 septembre à trois heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, et invite la Société à assister à cette cérémonie.

Séance extraordinaire du 11 septembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

M. Gaujoux lit le rapport de la commission chargée du classement des œuvres poétiques envoyées au concours d'Anduze.

La Société adopte les conclusions de ce travail, qui sera publié *in extenso* dans le Bulletin.

En vertu de l'article 14 du règlement, cette séance clôture les réunions d'été; le samedi 2 octobre recommenceront les réunions hebdomadaires de la saison d'hiver.

Séance du 2 octobre 1869

PRÉSIDENCE DE M. CASTANIER

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

M. Plantier présente à la Société un compte-rendu des trois ouvrages suivants :

1° *Dix-huit Mois autour du Monde;* par M. Siegfried;

2° *Voyage en Australie*, par Perron d'Arc;

3° *Comment on forme les jeunes Gens*, roman d'Ernest Feydeau.

Hosted by Google

M. Merle analyse un article de la *Revue des Deux-Mondes :* l'Instruction et les écoles en Amérique.

M. Malinowski retrace à grands traits les bizarres systèmes de Fourrier et de Considérant qu'il a personnellement connu, et donne des renseignements sur l'essai pratique de phalanstères à Citeaux, près Dijon.

Séance du 9 octobre 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

M. Benoit, notaire à Villefort, adresse la copie d'un document historique écrit en latin, concernant la commune de Ponteils. Des remerciements sont votés à M. Benoit.

M. Charvet est chargé de la traduction et de l'étude de ce document.

M. Denis Ginoux, de Château-Renard (Bouches-du-Rhône), transmet un recueil manuscrit de poésies. Ce travail est confié à M. Gaujoux, avec prière d'en faire un compte-rendu à la Société.

Une commission est nommée à l'effet d'examiner s'il y a lieu d'introduire quelques modifications au règlement.

Séance du 16 octobre 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AUPHAN

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente. M. Malinowski offre à la Société un travail sur les éphémérides d'Alais. L'examen de ce travail est confié à M. le docteur Plantier.

M. Charvet offre à la Société des fragments d'*ursus speleus*, provenant des grottes de Mialet.

Hosted by Google

M. Malinowski donne lecture d'une notice sur le voyage du pape Gélase II, d'Alais à Cluny.

On trouve dans toutes les histoires d'Alais, dit l'auteur de la notice, que le pape Gelase II, exilé de Rome par Henri V, empereur d'Allemagne, passa deux jours à Alais au mois de décembre 1118, et quitta cette ville pour se rendre à Vienne, Lyon, Mâcon et Cluny, où il mourut bientôt.

Dans son travail, M. Malinowski explique l'origine de la querelle du pape et de l'empereur d'Allemagne. Il s'attache à prouver que l'idée de venir en France fut suggérée à Gélase par Ponce de Melgueil, abbé de Cluny, qui conduisit le pontife exilé d'abord à l'abbaye de Saint-Gilles, et ensuite à Alais, dont le château appartenait alors à la famille de Pelet. Cette famille était alliée avec celle des comtes de Mauguio, dont faisait partie le jeune Ponce.

Pendant son séjour à Alais, Gélase préconisa Pierre, évêque de Sarragosse, et l'envoya prendre possession de son diocèse.

M. Malinowski signale, sans les expliquer, les difficultés de dates que l'on trouve dans l'histoire du voyage de ce pontife en France, et fait ressortir l'importance politique du séjour de Sa Sainteté dans ce pays.

Car c'est à dater de cette époque que nos souverains se posèrent toujours comme défenseurs de la papauté quand le saint-siége se trouvait aux prises avec le pouvoir impérial.

Séance du 23 octobre 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AUPHAN

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

M. Charvet donne lecture à la Société d'une note relative au voyage que fit en France, vers

Hosted by Google

1118, le pape Gélase II. L'auteur signale, à ce sujet, diverses inexactitudes ou contradictions contenues dans le passage de l'*Histoire générale de Languedoc des Bénédictins*, et en conclut, contrairement à ces historiens, que loin d'avoir résidé en France un peu moins de trois mois, le pape Gélase y séjourna en réalité depuis le commencement de novembre 1118, jusqu'à la fin de janvier 1120, c'est-à-dire près de quinze mois.

Mme Théodore Muret adresse à la Société une brochure contenant la pièce de vers qu'elle avait envoyée au concours de poésie d'Anduze et qui lui a valu le premier prix.

M. des Hours analyse un ouvrage japonais sur la sériciculture, traduit par M. de Rosny, accompagné d'un rapport de ce dernier donnant de longues explications sur les signes tracés au recto et au verso des cartons sur lesquels sont attachées les graines de vers à soie qui nous arrivent du Japon.

Séance du 29 octobre 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AUPHAN

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

1° *Recherches sur l'ancienneté de l'homme dans les grottes et monuments mégalithiques du Vivarais*, par J.-O. de Marichard; Montpellier, 1869; offert par l'auteur;

2° *Etudes sur les Terrains triasiques et jurassiques et les gisements de minerai de fer du département de l'Ardèche*, par M. C. Ledoux, ingénieur des mines;

3° *Carte des Gisements de Fer du département de l'Ardèche*, par le même; offerts par l'auteur;

Hosted by Google

4° *Le Danemark à l'Exposition universelle de* 1867, par M. Valdemar Schmidt; offert par l'auteur;

5° Plusieurs brochures, dont quelques-unes en danois, souvenirs du congrès de Danemark, offertes par M. Cazalis de Fondouce.

M. Cazalis de Fondouce fait le compte rendu du congrès d'archéologie préhistorique de Copenhague, où il a représenté la Société et auquel il a pris part en qualité de secrétaire; il rend compte non-seulement des séances intérieures du congrès, mais aussi des visites faites aux Kioken-Meddings et à divers tumuli et dolmen. Les objets provenant de la grotte de Durfort, soumis au congrès, ont été reconnus appartenir à une époque de transition entre l'âge de la pierre et celui du fer. M. Cazalis de Fondouce, ayant profité de son voyage à Copenhague pour visiter une partie du Danemark, de la Suède et de la Norvége, signale les faits archéologiques intéressants qu'il a pu observer.

La Société décide ensuite que les fouilles de la grotte de Durfort seront continuées sous la direction de MM. C. de Fondouce et O. de Marichard, et ouvre un nouveau crédit de 300 fr.

M. Lucy donne quelques détails sur le manuscrit dont il a été question dans la séance du 10 juillet, et promet de donner dans quelque temps un travail détaillé sur ce sujet.

Séance du 6 novembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

L'Académie du Gard adresse le recueil de ses mémoires (1867-1868); des remerciements lui sont votés.

Hosted by Google

M. Lucy a la parole pour lire un mémoire sur l'isthme de Suez. Son travail relate d'abord les luttes premières que M. de Lesseps a eu à soutenir contre la diplomatie turque et surtout la diplomatie anglaise. Il cite les pièces et les dates, et après avoir rendu un juste hommage au gouvernement français, qui a toujours soutenu l'œuvre, il aborde l'historique des travaux en expliquant la façon dont ils ont été accomplis. Il termine en exposant les résultats probables de l'avenir du canal, tant au point de vue politique et commercial qu'au point de vue économique et social.

Toutes les formalités exigées par l'article 4 du règlement ayant été remplies, sont nommés membres honoraires :

MM. Balard, membre de l'Institut, à Paris ;
Valdemar Schmidt, à Copenhague ;
Ferdinand de Lesseps, à Paris.

Membres non résidants :

MM. André (Albert), à Anduze ;
Boissier (Alfred), docteur en médecine, inspecteur des eaux de Lamalou, à Montpellier ;
de Cazenove (Raoul), à Lyon ;
Echallié (Charles), banquier à Dijon ;
Jeanjean (Adrien), maire à Saint-Hippolyte-du-Fort ;
Liquier (Louis), adjoint au maire d'Anduze ;
Marsaut (J.-B.), ingénieur à Bességes ;
Ménard (Léonce), docteur en médecine, à Nimes ;
de Montvaillant (Alfred), avocat, membre de l'Académie de la Rochelle, à Anduze ;
Noguier (Hippolyte), à Anduze ;
Philip (Alphonse), à Saint-Jean-du-Gard ;
Roux (Emile), ingénieur à Bességes ;
de Seynes (Jules), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ;
Soulier (Hippolyte), juge de paix, à Anduze.

Hosted by Google

Séance du 13 novembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AUPHAN

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. Cazalis de Fondouce offre le compte-rendu de la session tenue à Montpellier par la Société géologique de France.

M. Cazalis de Fondouce rend compte des dernières fouilles opérées dans la grotte de Durfort.

Une indemnité de 20 fr. est accordée à la veuve Gal.

M. Malinowski donne lecture d'une Notice sur le docteur Paulet, d'Anduze; la Société ayant voté l'impression de ce travail dans son Bulletin, il n'est pas analysé dans le procès-verbal.

Séance du 20 novembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AUPHAN

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

MM. Ch. Echallié et R. de Cazenove adressent des lettres de remerciements pour leur nomination en qualité de membres non résidants.

M. Malinowski offre à la Société une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Une Province de Cluny en Pologne*, mémoire faisant suite à celui de Casimir Ier, roi de Pologne et moine de Cluny.

M. Magnon a la parole et donne lecture d'un mémoire de M. Jeanjean, membre non résidant, intitulé : *L'Homme en Europe, depuis son apparition jusqu'aux temps historiques.*

M. Jeanjean cite les travaux et les découvertes

Hosted by Google

de MM. de Christol, Boucher de Perthes, Tournal, E. Dumas, etc., etc., qui prouvent l'existence de l'homme pendant la période quaternaire et permettent d'établir une chronologie antéhistorique pouvant se diviser en quatre époques différentes :

L'âge de la pierre taillée;
L'âge de la pierre polie;
L'âge du bronze;
L'âge du fer.

L'âge de la pierre taillée se subdivise lui-même en deux époques distinctes : l'époque de l'*ursus speleus* et l'époque du *renne*.

Dans l'âge de la pierre polie, moderne en comparaison de celui de la pierre taillée, on remarque les mêmes animaux que ceux que nous voyons aujourd'hui. Il est difficile de dire comment et à quelle époque le bronze fut introduit dans l'Europe centrale; il est probable cependant qu'il fut apporté par les Aryas. Quant au fer, on sait qu'il fut porté en Grèce par les Dactyles, et avec son apparition commence le règne de l'histoire.

Les développements donnés par M. Jeanjean à son mémoire en font un travail des plus complets et des plus intéressants, et la Société est unanime pour regretter de ne pouvoir l'insérer dans son Bulletin, par le motif qu'il a déjà paru dans un journal du département.

Séance du 27 novembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AUPHAN

M. Charvet offre à la Société deux actes anciens : 1° un bail passé entre M. de Blauzac et M. Pontanel, devant Me Odinet, notaire à Uzès, en

Hosted by Google

1641 ; 2° une vente par Bernard Pelet au baron de Moissac, en 1398.

M. Cazalis de Fondouce prend la parole pour faire part à la Société de la découverte d'un mammouth qu'il a faite aux environs de Durfort, dans le terrain quaternaire. La tête entière a été extraite; elle mesure 1m85 dans sa plus grande longueur; les parties de défenses trouvées intactes ont, l'une, 1m50; l'autre, 1m80 de long. A côté de cette tête ont été trouvés divers autres fragments d'animaux antédiluviens. On espère pouvoir extraire le squelette entier du mammouth.

Séance du 11 décembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AUPHAN

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Fraissinet, qui expose un nouveau procédé pour écrire des dépêches chiffrées.

A l'Exposition universelle, dit-il, figurait une sorte de cadran composé de deux cercles mobiles l'un sur l'autre et portant chacun les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Pour lire une dépêche écrite en chiffres, il suffisait de connaître le chiffre qui servait à représenter la lettre A ; soit L cette lettre, en faisant mouvoir l'un des deux cadrans et plaçant la lettre L en regard de la lettre A du cadran fixe, on avait ainsi le moyen de lire très-rapidement les dépêches chiffrées. Mais ce procédé a deux inconvénients. D'abord il n'offre pas une garantie de sécurité suffisante, et, en second lieu, on ne saurait avoir toujours sous la main les deux disques concentriques dont il s'agit.

Hosted by Google

Hosted by Google

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z
B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A
C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B
D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C
E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D
F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E
G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F
H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G
I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H
J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I
K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
P	Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
Q	R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
R	S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
S	T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
T	U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
U	V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
V	X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
X	Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V
Y	Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X
Z	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	X	Y

Hosted by Google

L'appareil peut être remplacé par le tableau ci-contre, construit à la manière d'une table de Pythagore. On comprend sans grande explication comment on peut facilement, à l'aide de ce tableau, remplacer les signes convenus par les signes ordinaires et réciproquement.

Pour rendre impossible la lecture d'une dépêche chiffrée et arriver à une sécurité plus complète, M. Fraissinet propose une double convention, et deux personnes pourront facilement correspondre en connaissant seulement deux nombres, soit 354 et 67.

Le premier de ces nombres servira à désigner, par chacun des chiffres qui le composent, que l'alphabet aura pour point de départ successivement la troisième, la cinquième ou la quatrième lettre de l'alphabet. Le second nombre 67 indiquera qu'à chaque période alternative de 6 et de 7 signes, le type de l'alphabet sera modifié.

Ainsi, dans une lettre écrite au moyen de la convention ci-dessus, les six premières lettres seraient représentées par un alphabet dont le point de départ serait le C, les sept suivantes seraient représentées par un alphabet dont le point de départ serait la lettre E. La troisième série de six lettres aurait pour point de départ l'alphabet dont la lettre D égalerait A, et ainsi de suite.

Quelques autres membres présentent d'autres procédés de *cryptographie* qui sont loin d'offrir les avantages de celui que vient de développer M. Fraissinet.

Séance du 18 décembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR AUPHAN

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Hosted by Google

MM. Liquier, de Montvaillant (Alfred) et Soulier d'Anduze, Jeanjean de Saint-Hippolyte-du-Fort, adressent des lettres de remerciements au sujet de leur nomination comme membres non résidants.

M. de Montvaillant fait hommage de deux volumes de poésies dont il est l'auteur :

1° *Feuilles au vent;* 2° *Rêves poétiques.*

Différentes questions d'organisation ont été soulevées et résolues dans cette séance. C'est ainsi que l'on a décidé que le local des séances resterait ouvert tous les jeudis pendant la saison d'hiver et serait un lieu de rendez-vous pour les membres de la Société.

L'impression du diplôme a été adoptée après examen de plusieurs modèles. Le prix en a été fixé à 3 fr. pour chaque membre.

A cause des solennités de Noël et du jour de l'an, les séances du 25 décembre et du 1er janvier seront remplacées par une seule réunion qui aura lieu le jeudi 30 décembre.

Séance du 30 décembre 1869

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. de Montvaillant, maire d'Anduze, fait hommage d'un volume ayant pour titre : *Jeux floraux de la ville d'Anduze.*

Une séance générale de jour est décidée pour la première quinzaine de février, à l'effet de discuter plusieurs questions intéressant plus particulièrement les membres non résidants.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Auphan :

Depuis près de deux ans on peut constater, par

Hosted by Google

les registres de l'état civil de la ville d'Alais, que le nombre des décès se maintient supérieur au nombre des naissances. Cette observation, déjà signalée par un des membres de la Société, a fourni à M. le docteur Auphan l'occasion de rechercher quelles sont les principales causes de mortalité dans notre chef-lieu d'arrondissement. Depuis longtemps il avait été frappé du grand nombre de personnes qui succombent par suite de la phthisie pulmonaire, et il évalue à plus d'un quart la mortalité chez les adultes par cette cause. L'honorable membre se demande s'il ne serait point possible de diminuer la fréquence de cette maladie.

Deux ordres de causes, dit-il, contribuent dans le pays au développement de la tuberculose. Les unes, que nous ne saurions atteindre, tiennent à notre climat éminemment variable.

Les autres causes peuvent être profondément modifiées, soit par l'action de l'administration locale, soit par l'action individuelle. L'insalubrité de certains quartiers, surtout dans la vieille ville habitée principalement par la population ouvrière, ne peut-elle être atténuée soit par un pavage mieux entendu, soit par l'établissement de bornes-fontaines, d'égouts, soit enfin par l'ouverture de nouvelles rues ou l'élargissement des anciennes?

Les principales industries du pays sont la filature, la verrerie et la fabrication du fer. Les ouvriers qu'elles emploient sont tous soumis, pendant les heures de travail, à une température relativement élevée. Ils peuvent donc mieux que d'autres, en sortant de leurs ateliers, prendre des bronchites, des pneumonies, des pleurésies qui, en favorisant les mouvements congestifs vers les organes pulmonaires, doivent aussi hâter le développement de la phthisie.

Les logements des classes ouvrières sont en général étroits, humides, privés d'air et de lu-

Hosted by Google

mière, et doivent contribuer pour leur part à la manifestation plus fréquente de la maladie.

Enfin, surtout pour les filles de la campagne occupées à l'industrie de la soie, la nourriture est souvent malsaine et insuffisante.

On pourrait certainement apporter à cet état de choses de très-grandes améliorations en répandant le plus possible les connaissances de l'hygiène, et en créant des fourneaux économiques où la classe ouvrière pourrait trouver à bon marché du bouillon et de la viande fraîche convenablement préparée.

L'auteur approuve l'œuvre locale entreprise par les sœurs de Saint-François-Régis, qui, moyennant une faible rétribution, fournissent le logement aux ouvrières de la campagne et leur préparent la soupe.

M. Auphan signale ensuite la grande mortalité des enfants pendant l'été, et se propose de faire plus tard une communication plus étendue à ce sujet.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société pense qu'il y a lieu de laisser à l'ordre du jour cette question si importante.

Séance du 8 janvier 1870

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. O. de Marichard, membre non résidant, sur les grottes de Bouquet et sur celles du roc de Duret près Alais. D'après l'auteur, des fouilles faites régulièrement, dans l'intérieur de ces diverses grottes, amèneraient probablement la découverte d'ossements et de divers objets de l'industrie humaine

Hosted by Google

des premiers âges. La lettre de M. de Marichard est remise à une commission spéciale.

M. Malinowski lit un mémoire dans lequel il passe en revue les motifs qui ont amené l'homme à se servir des métaux, d'abord comme objets de parure, et plus tard comme armes et ustensiles.

Il présume que le désir d'imiter l'or a porté les premiers fondeurs de métaux à former quelques alliages et particulièrement le bronze.

M. Dupin présente quelques observations pour combattre les idées émises par M. Malinowski; il s'appuie surtout sur l'opinion qui a prévalu au congrès de Copenhague, et d'après laquelle il n'y aurait pas d'âge spécial pour le bronze.

Séance du 15 janvier 1870

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

MM. Roux, ingénieur à Bességes, et de Seynes, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, adressent des remerciements à la Société, au sujet de leur nomination comme membres non résidants.

M. Charvet lit une notice historique sur le pouvoir féodal des évêques et des seigneurs laïques d'Uzès, dans laquelle il passe en revue les diverses transformations subies par ces deux autorités rivales, depuis leur origine jusqu'à l'extinction de la féodalité.

Séance du 22 janvier 1870

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. Malinowski expose une méthode qu'il met en

Hosted by Google

pratique avec succès au Collége spécial d'Alais, pour l'enseignement des langues vivantes. D'après lui, les progrès rapides qu'il obtient sont dus à la reproduction synoptique de l'objet et du nom qui le représente dans chaque langue.

Sont nommés membres non résidants :

MM. Mazade, docteur-médecin, à Anduze; Pomaret, ingénieur des ponts et chaussées à Florac; de la Rousselière, sous-préfet à Florac, et Valcrose, membre du conseil général de la Lozère.

Séance du 29 janvier 1870

PRÉSIDENCE DE M. DESTREMX.

Lecture et adoption du procès-verbal.

M. de Lesseps remercie la Société de son admission comme membre honoraire.

M. Lisbonne communique une pièce de vers intitulé *la Théière cassée*. Elle sera publiée dans le Bulletin.

Une discussion s'entame au sujet des publications de la Société. Il est décidé que le Bulletin paraîtra d'une manière plus régulière, et qu'il contiendra, le plus possible, les travaux d'intérêt local communiqués en séance. En outre, les procès-verbaux seront régulièrement publiés, de manière à tenir au courant les membres non résidants, qui ne pourront pas assister habituellement aux réunions.

Séance générale du 6 février 1870

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr AUPHAN.

M. le Président prend la parole en ces termes :

Hosted by Google

« MESSIEURS,

« Permettez-moi d'abord de vous exprimer les regrets de M. le Président, qu'une affaire importante d'intérêt public retient aujourd'hui loin de nous. C'est à son absence imprévue que je dois l'honneur d'être assis à cette place. — Nous poursuivons tous le même but, nous avons les mêmes aspirations, nous marchons tous sous la même bannière, la bannière de la solidarité scientifique: nous sommes donc une réunion d'amis. C'est pourquoi, malgré mon insuffisance, je ne me sens tourmenté d'aucune crainte; car je suis assuré d'avance que votre bienveillant concours me rendra facile une tâche qui aurait certainement été au-dessus de mes forces.

« La Société scientifique et littéraire compte déjà près de deux ans d'existence. — Grâce à l'active sollicitude du premier de ses Présidents, M. le docteur Plantier, c'est sans chanceler et virilement qu'elle a marché ses premiers pas.

« Un de nos agronomes les plus remarquables du Midi de la France, M. Léonce Destremx, notre Président actuel, par son mérite personnel, par ses nombreuses relations, par son initiative et sa persévérance, a su donner à notre chère Société une extension et un développement rapides.

« Mais, reconnaissons-le, c'est surtout grâce au concours dévoué de tous ses membres, que l'existence de notre œuvre est désormais assurée.

« Dans la séance générale du mois de mars, on vous dénombrera nos livres, on vous dira quelles sont nos richesses archéologiques, minéralogiques et autres. Il vous suffit de savoir aujourd'hui que nos collections prennent tous les jours une extension nouvelle et acquerront bientôt une importance considérable. Nous devons en remercier ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont bien voulu

Hosted by Google

faire hommage à la Société, soit d'ouvrages qu'ils ont eux-mêmes publiés, soit d'objets rares ou précieux pour une collection comme la nôtre.

« Malheureusement, l'exiguïté des locaux affectés à la Société nous impose l'obligation d'entasser, pour ainsi dire, pêle-mêle, toutes ces richesses et même de refuser des dons remarquables à plus d'un titre, mais d'un volume trop encombrant.

« A ce sujet, je suis heureux de vous annoncer que l'Administration municipale d'Alais a accueilli avec bienveillance une démarche officieuse faite par notre Président. Et j'espère que, dans un avenir peu éloigné, la Société pourra disposer à l'Hôtel de ville d'un lieu de réunion et d'un local suffisant pour y installer convenablement et définitivement notre bibliothèque, notre herbier, nos minéraux et nos collections archéologiques, provenant des fouilles de la grotte de Durfort ou d'autres grottes à ossements.

« Nous avons compris que le *Bulletin* est le véritable trait d'union entre la Société et ses membres non résidants. C'est pourquoi il sera désormais publié avec plus de régularité et contiendra *in extenso* un plus grand nombre de travaux originaux. Les membres non résidants pourront alors suivre régulièrement nos séances, et, en se mettant ainsi en communion d'idées avec nous, nous faire parvenir plus souvent des communications dont nous tirerons tous plaisir et profit. — Mais, si cette plus grande publicité est une juste satisfaction donnée à ceux d'entre nous qui, éloignés d'Alais, assistent trop rarement à nos réunions, elle ne suffit point à la Société scientifique.

« Aussi, désire-t-elle établir des rapprochements plus fréquents entre ses membres et s'assurer, par ce moyen, la collaboration d'hommes qui représentent l'élite de la population de notre arrondissement.

« Quelques propositions, ayant pour but d'arriver

Hosted by Google

à cette union plus intime des divers éléments sociaux, vont vous être soumises par M. le Secrétaire-archiviste. La discussion à laquelle elles donneront lieu fera naître certainement de nouveaux moyens plus pratiques, que nous serons tous heureux d'accepter.

« Dans le cas où il serait impossible de prendre aujourd'hui une résolution définitive sur toutes les questions qui seront agitées, on pourrait, si vous le jugez opportun, en retarder la discussion jusqu'à la réunion générale du mois de mars, époque à laquelle il vous sera rendu compte de tous les travaux de la Société durant l'année 1869-70. »

Sur la proposition du Bureau, faite par M. le secrétaire-archiviste, les résolutions suivantes sont adoptées, après une discussion à laquelle prennent part quelques membres non résidants, parmi lesquels M. Calas, M. Vidal, M. Roux, M. Marsaut, M. Bondurand :

1° Pendant la saison d'hiver, il y aura, le premier dimanche de chaque mois, une réunion de jour, à une heure et demie de l'après-midi Communication de l'ordre du jour de cette séance sera envoyée à l'avance aux membres non résidants.

2° Il est institué un concours annuel, dont le sujet et les conditions seront ultérieurement déterminées.

3° La réunion générale annuelle est fixée à la première quinzaine de janvier. Dans cette séance aura lieu le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année écoulée.

La séance est terminée par la lecture d'un travail de M. Charvet, sur deux actes manuscrits intéressant la région; le premier offert par M. Benoit, de Villefort, le second par M. de Pelet, membre non résidant. Ce travail paraîtra *in extenso* dans le Bulletin.

Hosted by Google

Séance du 19 février 1870

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr AUPHAN.

Vingt-quatre membres résidants assistent à la séance.

Lecture et adoption du procès-verval de la séance générale.

M. Gaujoux, rapporteur de la Commission chargée de la révision du règlement, a la parole ; il expose que la Commission, se conformant aux vœux antérieurement émis par la majorité, a cru devoir adopter les modifications suivantes :

1° A l'article 2, ainsi conçu : « La Société se compose de membres résidants limités à 30, » est substituée la rédaction suivante : « La Société se compose de membres résidants limités à *quarante* ; » le reste de l'article ne doit subir aucun changement.

2° L'article 4 était ainsi conçu : « Pour être reçu membre de la Société, il faut avoir été présenté par deux des membres résidants et avoir obtenu au scrutin les deux tiers des voix des membres présents. Ces membres présents devant comprendre plus de la moitié des résidants. »

Il est annulé, et remplacé par le suivant :

« Pour être élu membre de la Société, il faut avoir été présenté par deux des membres résidants qui devront, huit jours avant la présentation, communiquer au Bureau le nom du candidat.

« Après convocation spéciale, il est procédé au scrutin, si plus de la moitié des membres résidants assiste à la séance.

« Dans le cas contraire, une deuxième convocation est nécessaire, et l'on peut alors procéder au vote quel que soit leur nombre.

« Toutefois, le candidat, pour être admis, devra toujours obtenir les deux tiers des suffrages. »

3° L'ancien article 13 sera rédigé comme suit :

Hosted by Google

«Toutes les années à la première séance du mois de janvier, la Société procède, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, au remplacement des membres du Bureau dont les pouvoirs sont expirés, si le nombre des votants excède la moitié des résidants.

«Dans le cas contraire, à la suite d'une nouvelle convocation, le vote aura lieu dans la séance suivante, quel que soit leur nombre.»

4° Doit être ajouté en son lieu l'article suivant:

«Le vote est spécialement réservé aux résidants, pour ce qui concerne l'élection des membres, la nomination du bureau et les modifications à apporter au règlement.

«Dans tous les autres cas, les non résidants sont admis à voter.»

5° Au dernier paragraphe de l'article 16, ainsi rédigé: «Les modifications proposées ne sont adoptées que si elles ont été acceptées par les deux tiers des membres résidants de la Société, sur vote au scrutin secret,»

On doit substituer la rédaction suivante :

«Les modifications proposées ne seront adoptées que si elles ont été acceptées par plus de la moitié des résidants, sur vote au scrutin secret.»

Ces modifications successivement discutées et soumises au scrutin, ont été adoptées à l'unanimité moins une voix.

Sont nommés membres non résidants:

MM. de Lachadenède, Réné, ingénieur à Rochessadoule; Villaret, Jean, à Comiac, par Sauve.

Séance du 26 février 1870

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr AUPHAN.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Hosted by Google

M. Albert Arnavielle adresse un exemplaire de l'ouvrage dont il est l'auteur : *Lous Cants de l'Aubo*, poésie languedocienne, 1 vol. in-18, Nimes, 1868.

M. de Thezillat offre une collection de clefs anciennes, dont deux romaines et six du moyen âge.

M. Bondurand, membre non résidant, communique son *Courrier du Ciel*, résumé des phénomènes astronomiques qui doivent s'accomplir pendant le mois de mars prochain.

M. Castanier donne une analyse du 1er volume de l'ouvrage de V. Hugo, l'*Homme qui rit ;* ce travail doit être complété par son auteur et communication en sera faite à la Société.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Règlement de la Société	3
Liste des Membres de la Société.	11
Procès-verbal de la séance générale du 6 mars 1869.	17
Rapport présenté à la Société scientifique et littéraire par la Commission chargée des fouilles de la grotte des Morts, près Durfort	33
Concours poétique ouvert par la ville d'Anduze.	59
Extrait du Registre des procès-verbaux des séances.— Séances du 13 mars au 8 mai 1869.	79
Rapport de M. Charvet au sujet de quelques actes communiqués ou offerts à la Société.	89
Biographie de J.-J. Paulet, par M. Malinowski. .	104
Considérations géologiques sur les Gisements de Pyrites de fer des environs d'Alais, par M. Magnon.	135
La Théière cassée, par M. J. Lisbonne	183
Extrait du registre des procès-verbaux des séances. —Séances du 29 mai 1869 au 26 février 1870.	189

FIN DU PREMIER VOLUME

Alais. — Typ. Martin.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google
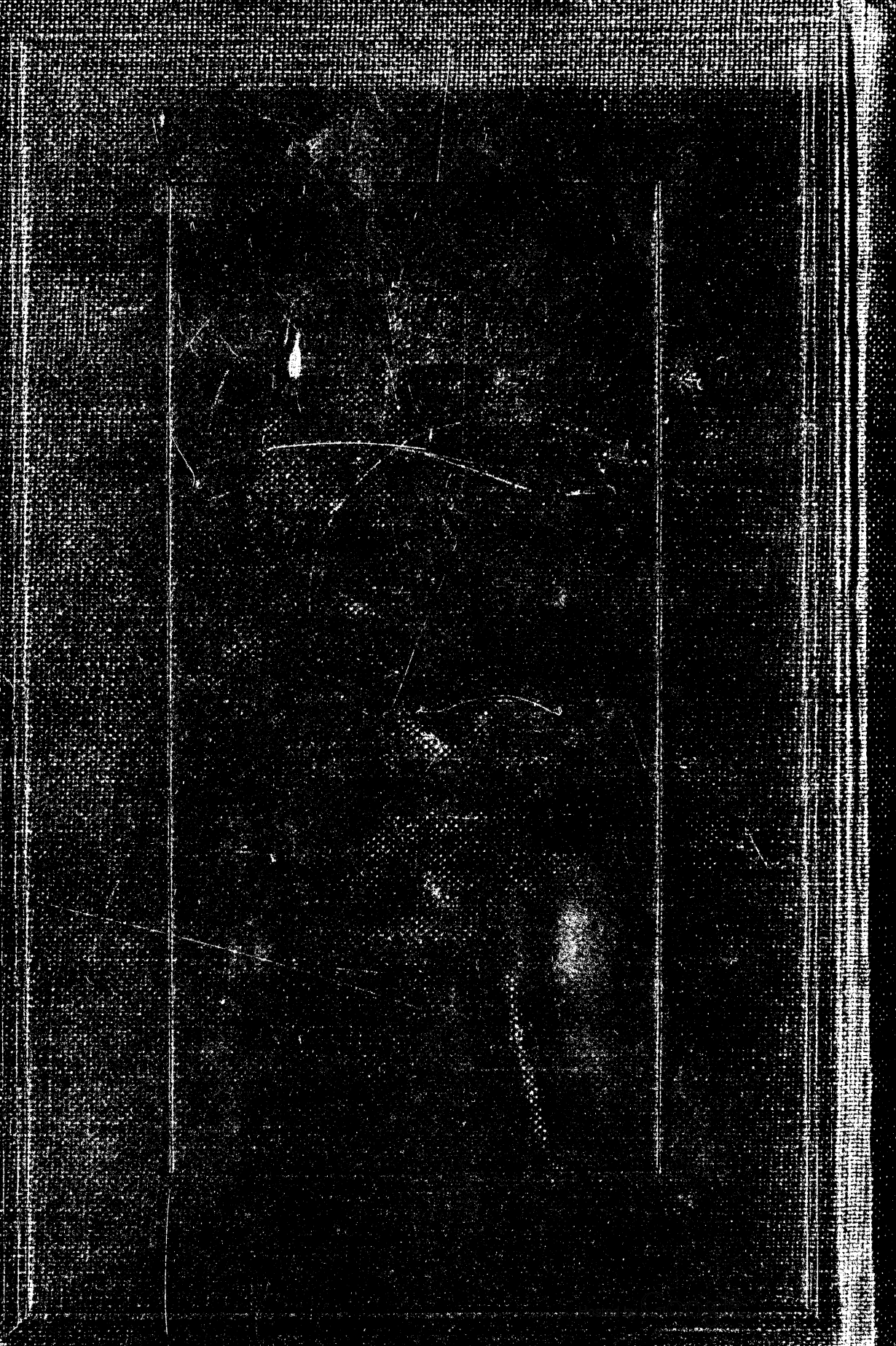
Hosted by Google